GRANDANGOULÊME

PROJET DE TERRITOIRE 2018-2025

Ensemble
tissons des liens
et partageons des ambitions

Grand Angoulême

ÉDITO

Un projet de territoire est avant tout une ambition partagée, un exercice d'expression à la fois politique (élus communaux et communautaires) et citoyen (conseil de développement, citoyens, usagers des services, acteurs publics et privés).

C'est aussi une forme d'exercice de prospective territoriale. Un temps de réflexion collectif et partagé. Comment percevons-nous notre territoire ? Quels en sont ses atouts, ses forces, ses faiblesses ? Quelle histoire voulons nous construire avec les citoyens qui y vivent mais aussi à ceux qui le découvrent pour la première fois ?

Après la tenue de deux ateliers d'élus, animés par les représentants de l'agence d'urbanisme a'urba ; après les trois réunions de concertation citoyenne organisées sur trois communes le même soir et qui ont réuni environ 180 personnes ; après la contribution des membres du conseil de développement, voici venu le temps de la synthèse, qui je le souhaite sera fidèle à l'expression collective.

Ce projet pour notre territoire constitue la première pierre de notre édifice qui se déclinera au cours du 1er semestre 2018 en projet d'agglomération, en axes de travail et feuille de route pour nos travaux communaux et communautaires, et bien au-delà de la fin de notre mandat.

La sagesse, c'est d'avoir des rêves suffisamment grands pour ne pas les perdre de vue lorsqu'on les poursuit, Oscar Wilde.

Jean-François Dauré
Président de GrandAngoulême

SOMMAIRE

Édito p.3

Sommaire p.5

Un projet de territoire pour tisser des liens p.7

Un projet de territoire qui se décline en 3 axes : Attractivité économique/Développement équilibré/Bien-être p.9

Pour un territoire du dynamisme économique p.11
Développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses intrinsèques du territoire p.12
Amplifier les industries créatives et soutenir la diversification économique p.14
Renforcer l'attractivité résidentielle en jouant sur les changements d'échelle p.16

Pour un territoire de l'équilibre p.19
Développer une stratégie numérique sur l'ensemble du territoire p.20
Aménager le territoire équitablement p.22
Garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires p.24

Pour un territoire du bien-être p.27
Accélérer la transition écologique p.28
Garantir la cohésion sociale et la solidarité p.30
Proposer une offre innovante de services publics de qualité et adaptée à l'évolution des modes de vie p.32

Du projet de territoire au projet d'agglomération p.35

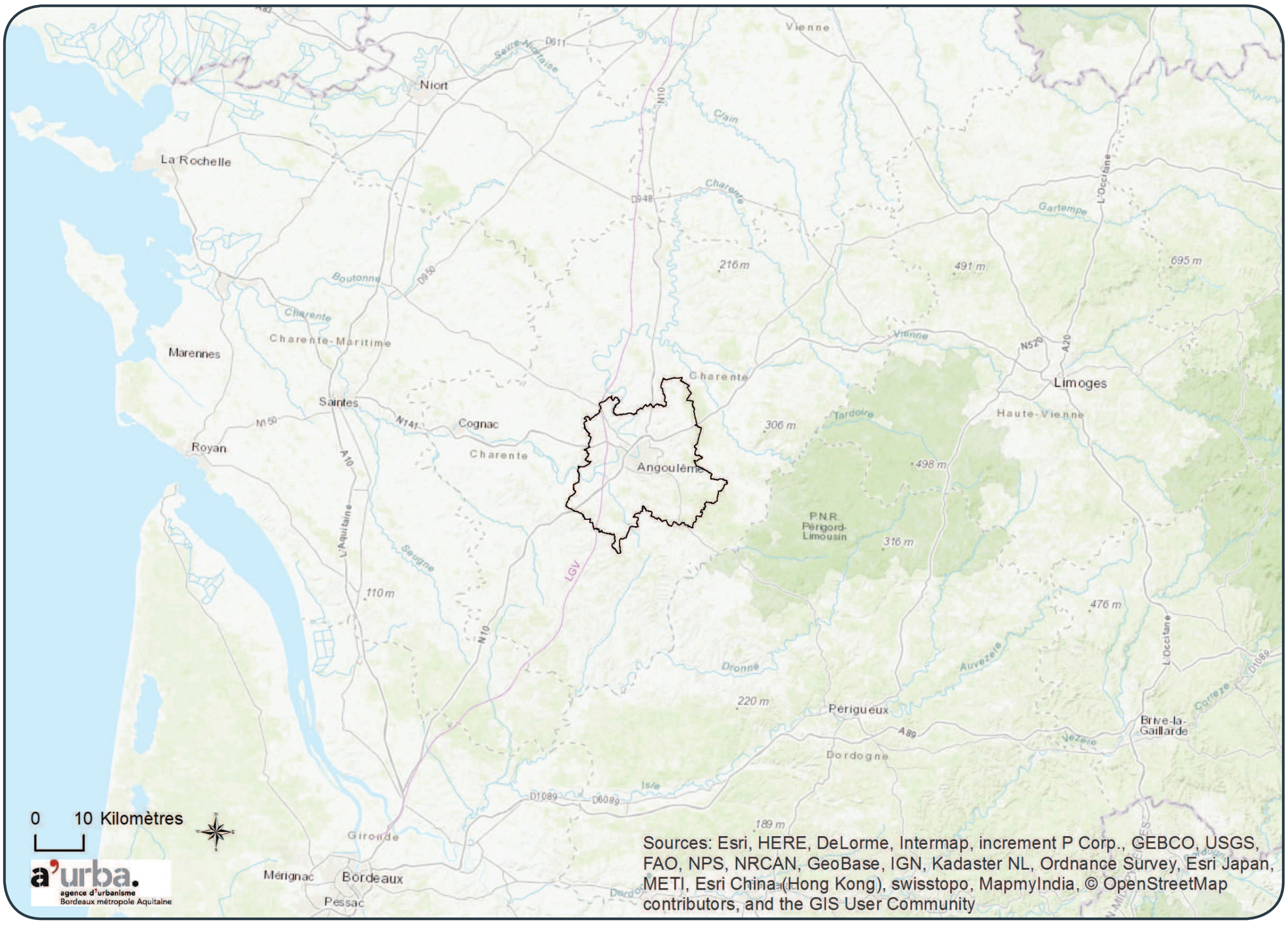
Niort
La Rochelle
Marennes
Saintes
Royan
Cognac
Angoulême
Limoges
Périgueux
Brive-la-Gaillarde
Bordeaux
Mérignac
Pessac
P.N.R. Périgord-Limousin
0 10 Kilomètres
Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

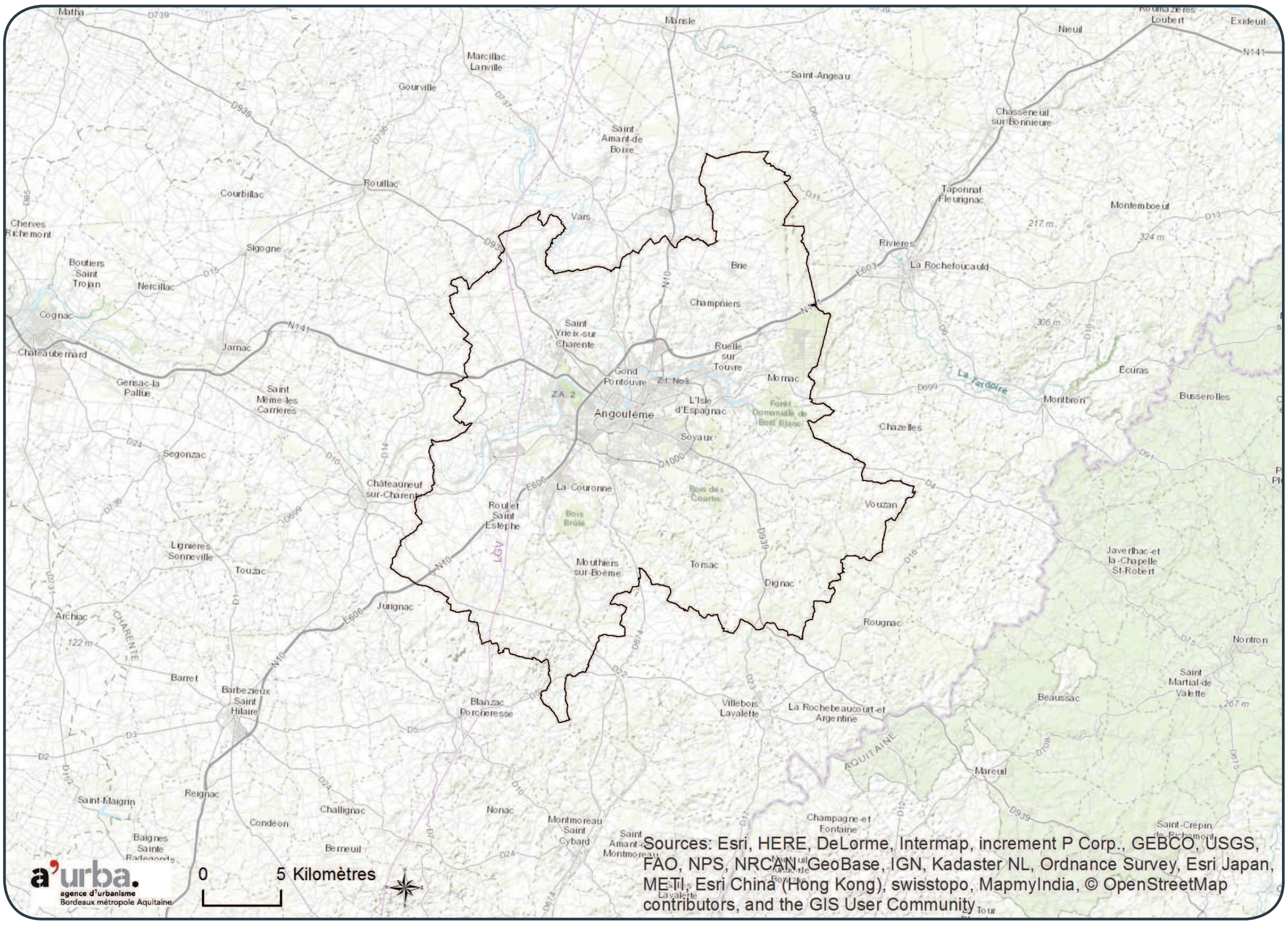
Angoulême
La Rochefoucauld
Cognac
Châteauneuf-sur-Charente
Jarnac
Rouillac
Montbron
Vars
Brie
Champniers
La Couronne
Soyaux
Mornac
Vouzan
Dignac
Torsac
Mouthiers-sur-Boëme
Roullet-Saint-Estèphe
Blanzac-Porcheresse
0 5 Kilomètres
Sources: Esri, HERE, DeLorme, Intermap, increment P Corp., GEBCO, USGS, FAO, NPS, NRCAN, GeoBase, IGN, Kadaster NL, Ordnance Survey, Esri Japan, METI, Esri China (Hong Kong), swisstopo, MapmyIndia, © OpenStreetMap contributors, and the GIS User Community

UN PROJET DE TERRITOIRE POUR TISSER DES LIENS

1- Inventer de nouvelles relations internes, de nouvelles formes de gouvernance

Avec son nouveau périmètre, GrandAngoulême doit inventer de nouvelles formes de gouvernance, reformuler les règles du jeu, **trouver des manières inédites d'interagir** entre ses divers acteurs pour que l'ensemble des parties prenantes se retrouve dans le projet de territoire. Il s'agit d'utiliser la diversité des territoires qui composent GrandAngoulême comme une force ; chacun doit pouvoir y jouer un rôle à partir de son expérience et de ses atouts. Le projet de territoire doit ainsi unir l'ensemble des forces et des compétences pour permettre à chacun d'aller plus loin et de franchir un cap vers l'excellence, qu'elle soit sociale, environnementale, économique ou culturelle.

Échanges, partenariat, contractualisation et confiance doivent encadrer une nouvelle gouvernance, partagée et décentralisée, clé de voûte de la mise en œuvre du projet de territoire.

La proximité entre les habitants et la collectivité de GrandAngoulême est indispensable. L'institution doit « s'incarner » pour que les habitants puissent se l'approprier, pour créer un sentiment d'appartenance et d'identité commune, sans pour autant gommer les spécificités locales qui ont tout leur rôle à jouer dans cette nouvelle entité. Mais la gouvernance d'une agglomération va plus loin que l'exercice du pouvoir de l'établissement public de coopération intercommunale. Elle comprend le système d'acteurs associant les communes qui la composent, et aussi les collectivités territoriales de rang supérieur. Elle s'élargit à tous les acteurs publics, privés et associatifs en mesure de se mobiliser autour d'un projet local. **Traiter de la question de la gouvernance, c'est reformuler les règles du jeu, trouver de nouvelles manières d'interagir les uns avec les autres.**

Le projet de territoire GrandAngoulême 2018-2025 repose sur un système de gouvernance partagée et décentralisée. Cela signifie tout d'abord distribuer les tâches entre l'ensemble des acteurs, qu'ils appartiennent à la sphère politique, associative, économique ou citoyenne ; pour que le projet de territoire réussisse, tout ne peut pas reposer sur les institutions. Cela signifie aussi s'appuyer sur l'expérience et les meilleures pratiques de chacun des territoires. Ainsi, en fonction de la thématique, le **pilotage de certaines**

politiques publiques pourrait être mené par tel ou tel territoire. Si GrandAngoulême doit rester garant de la cohérence d'ensemble, de l'équité territoriale et des solidarités, des territoires et acteurs divers pourraient, dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de territoire prendre la main sur certains des objectifs. Ils doivent être au cœur de la réflexion, de l'organisation et de la déclinaison des axes du projet.

2- Nouer de nouvelles relations avec d'autres territoires

En externe, le territoire doit tisser des alliances avec d'autres territoires et villes plus ou moins proches, pour jouer sur les complémentarités, pour **être plus visible et peser dans les débats** auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine, pour mieux faire valoir ses propres atouts et attirer ainsi de nouvelles ressources, ou partager des ressources communes.

La LGV est une opportunité à saisir qui peut permettre de repositionner GrandAngoulême à diverses échelles dans l'axe Nord-Sud. Les cartes à jouer sont différentes à chaque échelle, vis-à-vis de Paris, Poitiers et Bordeaux.

Les coopérations à l'échelle européenne et internationale doivent être renforcées (politiques de jumelage, inscription dans les réseaux européens) afin de renforcer l'attractivité du territoire.

3- Associer le citoyen à la construction des politiques publiques

Replacer l'expertise et la parole citoyenne au cœur du projet de territoire apparaît aujourd'hui comme une condition nécessaire à sa réussite : pour l'enrichir avec les informations, connaissances et ressentis des habitants, pour développer un sentiment d'appartenance à la nouvelle agglomération, et dans un souci de cohésion sociale, convivialité, partage et vivre-ensemble.

4- Suivre l'évolution du projet en continu

La mise en œuvre du projet de territoire doit s'accompagner d'un suivi continu afin de se donner le maximum de chances de réussite : il s'agit de **pouvoir ajuster les objectifs en temps réel, redéfinir les priorités, associer de nouveaux acteurs** ou adapter les dispositifs de gouvernance, en fonction des éléments de contexte, des imprévus, des difficultés rencontrées ou de nouvelles opportunités qui surgissent.

« Dans des ensembles régionaux élargis et dotés de métropoles, les élus des agglomérations moyennes ont souvent le sentiment de ne plus être visible et pouvoir peser. L'enjeu est de permettre des alliances et des formes de coopération permettant le dialogue, l'action en réseau, le portage d'actions communes dans des réseaux d'agglomérations moyennes et / ou avec des métropoles voisines ainsi qu'avec les espaces ruraux de proximité ».

Fédération nationale des agences d'urbanisme, Relever le potentiel des agglomération moyennes, note provisoire, 4 octobre 2017, p.6

UN PROJET DE TERRITOIRE QUI SE DÉCLINE EN 3 AXES : ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE/ DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ/BIEN-ÊTRE

Les 38 communes qui composent Grand Angoulême ne sont pas ensemble juste en raison d'une « identité commune » qu'il faudrait définir ou réinventer, mais pour **partager des ambitions et une vision d'avenir** qui repose sur trois grands axes : **attractivité économique, développement équilibré et harmonieux et territoire du bien-être**. Chacun de ces axes est décomposé en trois objectifs ; ils constituent les « briques » du projet de territoire :

- développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses intrinsèques du territoire,
- amplifier les industries créatives et la diversification économique,
- renforcer l'attractivité résidentielle en jouant sur les changements d'échelle,
- développer une stratégie numérique sur l'ensemble du territoire,
- aménager le territoire équitablement,
- garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires,
- accélérer la transition écologique,
- garantir la cohésion sociale et la solidarité,
- proposer une offre innovante de services publics de qualité adaptée aux évolutions des nouveaux modes de vie.

Toutes ces thématiques sont liées entre elles : l'aménagement du territoire à la mobilité, les services publics aux solidarités ; et la stratégie pour le développement du numérique est un enjeu transversal à l'ensemble des thèmes tout comme la transition écologique. L'organisation du projet de territoire en entrées thématiques permet de proposer des actions concrètes, qui serviront de base au futur projet d'agglomération, mais ce découpage ne doit pas cacher la vocation transversale de ce document. La constitution d'un projet de territoire doit s'appuyer sur une articulation des équipements et services de proximité avec l'offre de logements accessibles, une mobilité repensée et l'intégration des enjeux écologiques. La transversalité se décline aussi bien dans les thèmes que par les acteurs impliqués : collectivités, associations, employeurs et salariés des secteurs public et privé. De nouvelles formes de gouvernance et de solidarité sont nécessaires pour un projet de territoire intégrateur sans pour autant proposer les mêmes recettes partout.

POUR UN TERRITOIRE DU DYNAMISME ÉCONOMIQUE

Le développement économique autour des richesses locales

GrandAngoulême est le premier pôle industriel entre Bordeaux et Nantes. Les grandes entreprises locales résistent (Schneider, DCNS, SAFT, Leroy), mais ce développement industriel reste fragile car soumis aux conjonctures économiques internationales. L'industrie papetière, fleuron local, est elle en déclin.
Faire de GrandAngoulême un territoire économiquement dynamique consiste à compléter les filières économiques reposant sur des entreprises dont le siège est à l'étranger avec le développement de filières économiques liées aux acteurs locaux.

En cela, le nouveau positionnement « géo-politique » de GrandAngoulême au cœur de la région Nouvelle-Aquitaine et une accessibilité améliorée sur un axe Nord-Sud grâce à la mise en service de la LGV Bordeaux-Paris doivent aider à faciliter les échanges et à travailler en complémentarité des voisins, et jouer en faveur d'une attractivité nouvelle, qu'elle soit touristique ou résidentielle. Les coopérations internationales peuvent être aussi des vecteurs de rayonnement et de renforcement de l'attractivité.

Développer le tourisme d'affaires et de loisirs autour des richesses intrinsèques du territoire

Diagnostic

« Courte durée des séjours touristiques. Durée moyenne d'un séjour dans le Pays d'Angoulême 1,6 nuits. »
Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 11

« 55 % des nuitées marchandes correspondent à un tourisme "d'affaires" : déplacements professionnels et congressistes ».
« Les touristes "loisirs" sont attirés par les notions de "terroir", "de campagne", de "ville à la campagne", ils cherchent un "patrimoine préservé" et "valorisé", de la "gastronomie locale" et un "large choix d'activités" ».
Diagnostic du Grand Angoulême p.11

Enjeux

Le tourisme est un facteur majeur de rayonnement territorial. Le territoire de GrandAngoulême jouit de nombreuses richesses naturelles, patrimoniales ou culturelles. Ces potentiels restent encore parfois confidentiels et mériteraient d'être mis en valeur et devenir le support d'une ambition touristique qui identifierait GrandAngoulême comme une destination touristique au même titre que ses voisins aux images plus affirmées (Dordogne, façade atlantique de la Charente-Maritime ou encore Bordeaux). Si les infrastructures touristiques sont en place (hébergements, circuits, etc.), l'enjeu pour le territoire est de capter une partie des flux touristiques qui visitent la Nouvelle-Aquitaine pour des séjours plus longs.
Cette ambition touristique ne doit pas se limiter à un tourisme de loisirs, mais s'élargir au tourisme d'affaires. Comment identifier GrandAngoulême comme destination d'affaires quand des voisins comme Bordeaux ou Poitiers concentrent la majorité des flux ? Le positionnement de GrandAngoulême au centre de la Région Nouvelle-Aquitaine, la desserte par la Ligne à Grande Vitesse et un dynamisme économique en essor sont autant d'atouts qui permettent d'optimiser les déplacements grande distance et qui affichent GrandAngoulême comme un territoire du tourisme d'affaire.

Paroles d'élus :

Mots clés sur les attracteurs touristiques : *« Charente ; Festivals (BD, musiques…) ; Vignobles ; Nuits romanes »*

« Notre nouveau positionnement régional nous incite à aller parler avec nos partenaires extérieurs ».

Chantiers

- Redonner sa place au socle patrimonial « classique ». Les nombreux atouts et richesses patrimoniaux de GrandAngoulême sont parfois masqués par l'exceptionnalité des grands évènements. Certains pans des richesses locales (musées, gastronomie, secteur viticole, chemins de grandes randonnées, etc.) doivent sortir de leur confidentialité pour s'affirmer comme les bases d'un projet touristique ambitieux.

- Revitaliser l'axe de la Charente en développant un projet de tourisme vert et patrimonial avec les voisins. La Charente structure l'armature paysagère du territoire. Elle peut être le vecteur d'une attractivité touristique réinventée et facteur d'allongement de la durée des séjours. Saintes, Cognac et GrandAngoulême pourraient ainsi travailler ensemble pour dessiner une offre touristique coordonnée et complémentaire reposant sur la continuité fluviale.

- **Développer le tourisme d'affaires.** Le nouveau positionnement régional de GrandAngoulême et la LGV sont des conditions nécessaires mais insuffisantes pour développer un tourisme d'affaires conséquent. Faire de GrandAngoulême un territoire de congrès, nécessite de répondre aux exigences des acteurs économiques : adaptation de l'offre hôtelière, salles de conférences et de réunions, notamment à proximité de la gare.

- **Donner de la visibilité aux ressources locales en s'appuyant sur des démarches de labellisation**. Si les patrimoines architecturaux, culinaires, viticoles demandent à être mieux identifiés, la riche histoire du territoire est aussi en grande partie liée à celle du papier et de l'image. GrandAngoulême est à ce titre un espace unique à l'échelle du continent. Inscrire ces savoirs et savoir-faire dans une démarche de labellisation « Patrimoine européen » comblerait un double objectif en faisant connaître et reconnaître la singularité de pratiques locales et en faisant rayonner GrandAngoulême à l'échelle nationale et européenne en attirant plus de touristes.

- **Ancrer la culture comme levier de développement.** L'attractivité culturelle de GrandAngoulême n'est plus à démontrer. Festival de la bande dessinée, de cinéma, de musiques sont autant de leviers et d'atouts qui identifient le territoire comme un creuset de culture à destination des habitants mais aussi des visiteurs qui peuvent devenir, de retour chez eux, des « ambassadeurs » du territoire . Toutefois, une politique trop spécialisée reste toujours fragile. L'exemple des Nuits Romanes en est l'exemple. Il est donc nécessaire d'affirmer la culture comme un levier de développement économique, social et territorial indispensable et d'engager avec les responsables régionaux les discussions nécessaires.

Conditions de réussite

La coopération avec les agglomérations proches, notamment en Val de Charente, est une piste à privilégier.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Amplifier les industries créatives et soutenir la diversification économique

Diagnostic

« Le secteur d'activités de l'image (multimédia, animation, arts...) est celui qui centralise le plus d'étudiants dans GrandAngoulême, 1 100 étudiants répartis au sein de plusieurs structures (CEPE, CREADOC, EESI, ...) »
Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 9

« Quelques tendances :
- Une baisse des emplois sur le territoire depuis 2008
- Un chômage structurel élevé, surtout en cœur d'agglomération
- Fortes spécificités des Industries culturelles et créatives et des écoles liées à l'image
- Emergence d'un projet agricole et alimentaire territorial »
Diagnostic de GrandAngoulême, p.7

Enjeux

Territoire historiquement industriel, GrandAngoulême a réussi en partie sa reconversion au tournant des années 80 en s'appuyant sur l'image pour réorienter son développement économique. Les industries créatives autour de l'image (avec les FIBD & FFA) constituent des marqueurs économiques majeurs pour Angoulême et son bassin de vie, mais aussi une singularité territoriale qui doit être utilisée comme un atout.
Aujourd'hui les retombées économiques locales du pôle image n'irriguent pas suffisamment les territoires. Les institutions créatives sont des atouts, des « locomotives » économiques à partir desquelles la diversification économique doit s'opérer. Aujourd'hui, même si la zone d'emploi d'Angoulême est très vaste et dépasse les limites départementales, l'objectif de GrandAngoulême reste de créer davantage d'emplois locaux dans un tissu de PME diversifiées et complémentaires par rapport à ses voisins et pouvant rayonner sur un territoire plus vaste que celui de l'agglomération. Quelques grands secteurs sont mis en avant pour appuyer ce développement : industries de pointe, transition énergétique, agriculture/alimentation. Aussi, la LGV doit être saisie comme une opportunité. GrandAngoulême peut devenir, grâce à des coûts attractifs, une localisation privilégiée pour l'accueil d'établissements de grandes entreprises ou d'unités d'enseignement supérieur et de recherche dont le siège est bien « connecté » par la nouvelle ligne ferroviaire.

Définition :

Industrie créative : d'après les principes de l'Unesco (2009), les industries culturelles et créatives ont pour objet principal la création, le développement, la production, la promotion, la diffusion ou la commercialisation de biens, de services et d'activités qui ont un contenu culturel artistique ou patrimonial.

Paroles d'élus :

« Ne pas jouer sur le même tableau que Cognac, La Rochelle ou Bordeaux mais développer des complémentarités ».
« Réfléchir par exemple aux centres d'accueil d'industries ou de laboratoires de recherche ».
« Le secteur de l'image ne remplace pas le nombre d'emplois perdus dans l'industrie ; notamment d'emplois pour les jeunes ».

Paroles de citoyens :

« Développer l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire ».

Chantiers

- Remettre à plat la gouvernance de l'éco-système de l'image pour une meilleure lisibilité et visibilité externe : l'écosystème de l'image doit être soutenu ; il porte une grande partie des développements industriels, universitaires et culturels. Toutefois, sa spécificité mériterait d'être précisée, ses acteurs mieux identifiés, ses entreprises plus solidaires et complémentaires, ses objectifs et projets plus lisibles aussi bien à l'échelle du territoire que vis-à-vis de ses proches voisins comme Bordeaux ou Poitiers. Ce chantier pourrait ouvrir la porte à une labellisation de la ville et/ou du territoire de GrandAngoulême comme « ville créative UNESCO », offrant ainsi la visibilité et la lisibilité nécessaire à l'image.

- Retenir les étudiants d'aujourd'hui qui sont les actifs de demain : la dynamisation de la sphère créative autour de l'image n'a de sens qu'en offrant des opportunités d'emploi à la population locale. GrandAngoulême est un creuset d'étudiants qu'il serait souhaitable de maintenir sur le territoire. Etablir des liens plus marqués entre les formations et les entreprises locales est un défi urgent à relever, notamment en soutenant les pépinières d'entreprises. Le renforcement de l'enseignement supérieur et de la recherche est facteur clé de développement.

- **Soutenir activement l'implantation des industries de proximité notamment en lien avec la transition écologique** : les questions environnementales doivent peser dans la définition d'une politique économique ambitieuse. Le secteur est créateur d'emplois et de richesses. L'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire peuvent être de réels leviers de développement. GrandAngoulême, en raison des ressources de son territoire doit soutenir la filière bois, afin d'innover dans le secteur du BTP qui doit faire face aux exigences de l'amélioration énergétique du bâti. Redonner leur place aux agricultures nourricières de proximité peut aussi être source de développement d'emplois non délocalisables.

Conditions de réussite

L'ouverture vers l'extérieur est une des conditions nécessaires au rayonement de l'économie locale.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Renforcer l'attractivité résidentielle en jouant sur les changements d'échelle

Diagnostic

« Le parc de logement est principalement ancien, dans un état moyen à dégradé pour 4 logements sur 10, avec une carence d'offre en logements familiaux de qualité et aux alentours de 2 500 logements potentiellement indignes sur l'agglomération ».
Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 27

Concernant la vacance *« le taux qui a le plus augmenté est celui des logements en état de vacance depuis 2 à 5 ans : il représentait 20,7 % des logements vacants en 2013 et 32,8 % en 2016. En valeur absolue, la vacance de courte durée est en baisse sur les trois dernières années, quand la vacance de longue durée se développe ».*
Diagnostic territorial du PLU Intercommunal, janvier 2017, p. 175

Enjeux

GrandAngoulême change d'échelle. D'un point de vue territorial, et grâce à la LGV, l'agglomération est aujourd'hui située à 30 minutes de la métropole bordelaise, 40 minutes de l'agglomération de Poitiers et 1h45 minutes de la capitale parisienne. La nouvelle infrastructure de transport pourrait permettre à GrandAngoulême d'attirer de nouveaux habitants. Sur ce point, la question de la fréquence de la desserte du territoire est essentielle. L'attractivité du territoire repose sur l'offre en logement et aussi sur le cadre et le rythme de vie, adapté à l'humain.

Paroles d'élus :

« Un territoire dynamique et attractif qui verra sa population augmenter ».
« Alors que nous étions toujours loin de tout, aujourd'hui Angoulême est proche de tout ».
« Il faut construire une agglomération à la fois attractive et attentive ».

Chantiers

- Profiter de la nouvelle localisation pour engager des projets structurants autour de la gare : La LGV et le périmètre de la Nouvelle-Aquitaine situent GrandAngoulême au cœur d'une région parmi les plus attractives de France. Le quartier de la gare est la porte d'entrée du territoire et de nombreux chantiers sont à relancer et/ou à ouvrir : une passerelle au-dessus des voies ferrées reconnectera la médiathèque avec la gare, des opportunités foncières pourraient être trouvées pour développer l'offre de logement.

- Attirer des travailleurs et des familles : Une attractivité résidentielle accrue implique de réfléchir dès à présent aux équipements et services de proximité à destination de toutes les générations d'habitants : enfants et jeunes, actifs et retraités. Ce chantier doit s'ouvrir prochainement tout en prenant en compte le cadre préservé et la qualité de vie propre au territoire de GrandAngoulême.

- **Lancer une politique de logement ambitieuse pour lutter contre la vacance** : L'attractivité résidentielle ne pourra se développer que grâce à une politique de logement ambitieuse et respectueuse. La vacance des logements, qu'elle sévisse dans le centre-ville d'Angoulême ou dans les bourgs périphériques, est une question préoccupante qu'il s'agira de résoudre dans les années à venir. Maintenir des prix immobiliers raisonnables et participer à la construction de parcours résidentiels pour les jeunes étudiants, couples, famille, séniors, est une des clefs du succès de l'attractivité résidentielle.

Conditions de réussite

L'ensemble des forces vives du territoire doit participer à cette attractivité renouvelée tout en permettant de tisser des liens forts avec les voisins.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

POUR UN TERRITOIRE DE L'ÉQUILIBRE

L'aménagement du territoire au service de la diversité

GrandAngoulême veut être un territoire qui se développe en harmonie, soucieux de ne pas générer des déséquilibres en son sein. Cela signifie penser les politiques qui permettent à tous les citoyens un bon accès aux équipements et services. Le développement du **numérique** est une des pistes d'avenir à creuser dans le cadre d'une stratégie globale qui allie déploiement d'infrastructures de haut débit, accompagnement aux usagers et évolutions des offres. Les **politiques d'aménagement** et de **mobilité** jouent également un rôle central dans l'optique d'un développement équitable du territoire.

Développer une stratégie numérique sur l'ensemble du territoire

Diagnostic

« L'offre numérique est hétérogène sur le territoire de GrandAngoulême, fruit de projets engagés antérieurement par chaque intercommunalité ».

« Le Syndicat Mixte Charente Numérique a été créé fin décembre 2016 avec pour vocation unique la mise en place du réseau de communications électroniques à THD pour l'ensemble du département. L'objectif est d'assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire par le déploiement de la fibre à l'entreprise ou à l'habitant ».

Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 30

Enjeux

Le développement des usages du numérique nécessite une stratégie sur l'ensemble du territoire. D'une part, pour assurer l'égalité d'accès aux réseaux par le déploiement d'infrastructures de haut débit sur l'ensemble du territoire. D'autre part, pour accompagner la société vers les usages du numérique, des plus jeunes aux plus âgés, et notamment les populations isolées. Enfin, pour encourager l'évolution de certains de ces services vers la numérisation, sans oublier que parfois, la présence humaine restera nécessaire.

Paroles de citoyens :

« Le numérique se développera. La question n'est pas de savoir quels services publics seront dématérialisés, mais de garantir que dans tous les cas les gens y auront accès ».
« Le numérique est un moyen de mettre sur un pied d'égalité urbain et rural ».

Paroles d'élus :

« L'accès au numérique est une condition nécessaire pour que les jeunes viennent s'installer dans les territoires ruraux ».
« Sur l'éducation ou les déchets, le numérique ne pourra pas remplacer la présence humaine. Il ne faut pas perdre de vue le besoin de liens humains notamment pour accompagner l'accès des personnes âgées au numérique ».

Chantiers

- Elaborer et mettre en œuvre un plan territorial du développement numérique. Ce plan doit comprendre un volet infrastructurel afin d'harmoniser la desserte en très haut débit sur l'ensemble de GrandAngoulême ; un volet social pour les politiques de formation et accompagnement ; et un volet organisationnel et prospectif pour accompagner l'évolution des services publics. Il pourrait se décliner sous la forme de chantiers thématiques spécifiques à moyen terme.

- Encourager le développement du télétravail. Imaginer ensemble les dispositifs nécessaires au développement du télétravail, levier transversal aux enjeux de mobilité et de transition écologique. Les tiers lieux pourraient être encouragés et soutenus par la collectivité.

- Faciliter le développement de la télé-médecine. En lien avec l'évolution des services publics et les enjeux de solidarité et de mobilité, le développement de la télé-médecine peut contribuer à améliorer la qualité de vie des territoires plus éloignés des centres de soins.

Conditions de réussite

Le succès d'un plan territorial du numérique repose sur l'adhésion d'acteurs très variés : gouvernance et participation citoyenne sont des leviers importants.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Aménager le territoire équitablement

Diagnostic

Plusieurs dispositifs ont été lancés pour répondre aux problématiques du territoire, notamment sur le sujet du logement :
- 4 opérations de renouvellement urbain engagées ou en cours de lancement
- Réalisation de logements très accessibles pour accompagner le vieillissement de la population
-Plusieurs dispositifs d'aides pour l'amélioration de la sobriété et efficacité énergétique des logements
- Mise en place d'une politique de peuplement et rééquilibrage de la mixité sociale (...)

Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 28

« La poursuite de la périurbanisation sur le territoire de l'agglomération a conduit à la production massive de logements monotypes. La grande majorité de la production nouvelle en extension s'est ainsi caractérisée par l'omniprésence de la maison individuelle, de type pavillonnaire(...) Les aménagements publics associés à ces espaces sont généralement peu qualitatifs ».

Diagnostic du Plan Local d'urbanisme Intercommunal, 2017, p. 177

Enjeux

La diversité des territoires qui compose GrandAngoulême oblige à penser des modes d'aménagement et de développement tout aussi divers. L'équité devient le maître mot. Développer le territoire équitablement signifie proposer à chacune des parties qui le compose des solutions adaptées à leurs caractéristiques. Il peut y avoir des problèmes différents en fonction des territoires ; et pour un même problème, il peut y avoir des solutions différentes en fonction du territoire. Sont concernées à la fois les politiques d'équipements, de localisation des zones d'activités économiques et commerciales, de logement ou d'animation sportive et culturelle. Une des conditions pour un aménagement équitable du territoire est de garantir un système de mobilité performant car si certains équipements ne peuvent pas être partout, leur bonne accessibilité doit être en revanche garantie depuis chaque point du territoire.

Paroles de citoyens :

« Plusieurs leviers peuvent être activés pour favoriser l'installation ou le maintien de commerces de centres-bourgs ou centres-villes : fiscalité, loyers-baux, horaires adaptés-amplitude horaire, accessibilité ».
« Il faut diversifier les activités des centres villes ».

Paroles d'élus :

« Il faut trouver une cohérence entre les divers évènements culturels programmés dans l'ensemble du territoire : coordonner les calendriers, proposer des communications conjointes, mutualiser les moyens et hiérarchiser l'offre ».
« La délocalisation de certains évènements vers des territoires périphériques est une idée intéressante, à condition de leur donner de la visibilité ».

Chantiers

- Mettre en place un plan de revitalisation des centres-bourgs. La reconquête des centres bourgs en tant que lieux de vie, de concentration d'équipements, services et d'animation semble un levier intéressant pour refaire les villes sur elles-mêmes et limiter l'étalement urbain. Là encore, il n'est pas souhaitable d'appliquer les mêmes recettes à tous les centres bourgs et les actions à mener doivent être pensées à des échelles intercommunales. La politique de revitalisation nécessitera ici aussi des approches transversales : logements, commerces, mobilités, services publics, équipements doivent sans doute faire partie d'une réflexion d'ensemble.

- Identifier les besoins en équipements sportifs à différentes échelles, en association avec les communes, dans une optique de mutualisation des moyens pour une politique coordonnée de soutien au sport.

- Vers une politique culturelle coordonnée et décentralisée. La coordination dans la programmation est souhaitable pour éviter des superpositions d'évènements et faciliter la mutualisation des moyens ainsi que la hiérarchisation parmi l'offre existante. La décentralisation est une façon de faire vivre les territoires périphériques, à condition qu'elle ait un sens par rapport aux caractéristiques des communes qui accueillent les évènements.

Conditions de réussite

La revitalisation des centres bourgs nécessite d'une approche multipartenariale : Communes, Département, établissement public foncier, commerçants, promoteurs.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Garantir la mobilité et la bonne accessibilité de tous les territoires

Diagnostic

-456 000 déplacements réalisés par jour par les habitants de GrandAngoulême dont 89 % internes.

-Le travail est le principal motif de déplacement (28 %)

-La durée moyenne d'un déplacement est de 15 minutes : 28 minutes en transports en commun ; 13 minutes en voiture

-Répartition modale des déplacements : voiture 74 % ; transports en commun 5 %, marche 18 %, vélo 1 %.

Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 32

Enjeux

La performance du système de mobilité est la clé du projet de territoire de GrandAngoulême. Car, si la nouvelle organisation de l'agglomération repose sur une gouvernance partagée et décentralisée, et sur des équipements et des services distribués de façon équitable sur les territoires, il faut garantir une bonne accessibilité entre les différents sites. Dans le souci de développer des modes de déplacement en accord avec les défis de la transition écologique, la planification de la mobilité doit se faire de façon coordonnée avec les politiques d'aménagement urbain : lignes de TC et équipements générateurs de trafic doivent être pensés conjointement, ainsi que la mobilité active et les réaménagements de centres bourg aussi... Pour autant, les TC classiques et les déplacements doux ne suffiront pas à répondre aux besoins de mobilité entre territoires éloignés et souvent peu denses. Il faudra être inventif pour imaginer de nouveaux types de TC et encourager les usages partagés de la voiture (co-voiturage, autopartage).

Paroles de citoyens :

Lors du forum citoyen du 17 novembre 2016 sur la future agglo GrandAngoulême, le thème prioritaire pour les participants est celui des mobilités. Exemples de post-it :
« Des déplacements minimisant l'utilisation de l'automobile ».
« Des déplacements doux ».
« Des transports en commun attractifs : prix, fréquences, nombre de dessertes ».

Paroles d'élus :

« Prendre en compte l'intermodalité entre TGV, TER et Bus urbains ».
« Faire de l'aménagement du quartier de la gare une vitrine exemplaire de notre agglomération tant urbanistique qu'environnementale ».

Chantiers

- Élaborer d'un schéma des mobilités à l'échelle de l'agglomération. Les réflexions pour l'amélioration du système de transports en commun doivent se coordonner avec celles sur la localisation des futurs équipements et logements. Les nouveaux axes support de lignes de bus doivent être pensés pour permettre les innovations dans les usages : utilisation de véhicules avec plusieurs occupants ; taxis collectifs, services express... Les systèmes d'information et de tarification, soutenus par le développement du numérique et de nouvelles applications mobiles, doivent favoriser l'utilisation de divers modes de déplacement en complémentarité. Le nouveau modèle de mobilité ne reposera pas sur une offre unique mais sur la souplesse et la diversité de possibilités offertes à l'usager. Les lignes TER doivent intégrer le schéma global des mobilités et jouer un rôle renforcé.

- Améliorer l'intermodalité, notamment autour des arrêts des lignes de transports en commun structurantes et très spécifiquement autour de la gare LGV : gestion du stationnement, correspondances, information au voyageur, stationnement vélos, jalonnement pour les piétons...

Conditions de réussite

Le schéma des mobilités doit être partagé par les autorités organisatrices du transport, les communes et collectivités et les associations d'usagers. Employeurs, salariés, devraient être associés à son élaboration.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

POUR UN TERRITOIRE DU BIEN-ÊTRE

L'équité et la qualité des services au cœur du projet de territoire

Bien-être, bien vivre, territoire facile ou accessible sont des mots clés qui sont revenus souvent dans les débats sur le projet de territoire. GrandAngoulême est un territoire hétérogène et les échanges doivent être faciles et fluides entre les diverses entités qui le composent : entre espaces périphériques et espaces centraux, entre les ruraux et les urbains ou les périurbains. Les échanges concernent à la fois les richesses territoriales et humaines. Chacune des parties du territoire qui composent l'agglomération doit offrir des ressources et des opportunités diversifiées, correspondant aux multiples besoins que les populations peuvent rencontrer tout au long de leur vie.

Dans ce chapitre sont abordés plus particulièrement les défis de la **transition écologique** qu'il convient de saisir comme opportunité, les politiques de **cohésion et solidarité** et l'offre de **services publics** adaptée à l'évolution des modes de vie et à la diversité des territoires.

Accélérer la transition écologique

Diagnostic

« Depuis 1997, GrandAngoulême propose aux écoles de l'agglomération des programmes pédagogiques sur l'environnement (déchets, eau, milieux naturels, changement climatique) développés en partenariat avec l'Inspection Académique, Charente Nature et selon les thématiques avec le CAUE, le Musée d'Angoulême, Maisons Paysannes 16, les Petits Débrouillards, la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse. Ces programmes concernent 30 classes chaque année, qui se rencontrent pour présenter leurs projets lors des "Journées d'échanges scolaires" à Nautilis ».

Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 14

« La démarche TEPOS a fixé des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergie (-17 % en 2030 par rapport à 2011), et en matière d'augmentation de la production d'énergies renouvelables (ENR), tous types confondus (30 % des besoins énergétiques couverts par les ENR en 2030) ».

Diagnostic de territoire GrandAngoulême page 14

Enjeux

Bâtir une agglomération du bien vivre pour tous signifie s'appuyer sur les ressources propres au territoire, en les ayant préalablement identifiées, afin d'amorcer sereinement la transition écologique. Les territoires ruraux présentent des atouts comme la qualité de vie et une capacité productive agricole. La sensibilité envers les questions environnementales et de santé offre une opportunité pour mieux préserver les milieux naturels et la biodiversité, pour développer l'agriculture durable et les circuits courts, les énergies renouvelables et la gestion économe des ressources.

Paroles d'élus :

« Dans le cadre de la transition écologique, développer de nouvelles pratiques agricoles plus respectueuses de l'environnement peut être une piste pour développer l'économie locale. »
« GrandAngoulême devrait être un territoire exemplaire au niveau de l'environnement : mobilités propres, économie circulaire et territoire à énergie positive. »
« Il faut prendre en compte la disparité des besoins (milieu urbain/milieu rural) »
« Il s'agit d'un territoire hétérogène qui interroge les notions d'équilibre et d'équité ».

Chantiers

- **Poursuivre et élargir la stratégie en cours pour une transition énergétique du territoire** : accompagner la rénovation thermique de l'habitat et des bâtiments publics, faciliter le développement des énergies renouvelables notamment en s'appuyant sur les ressources locales (ex. : filière locale biomasse), s'engager dans la réduction de la consommation énergétique.

- Poursuivre et amplifier la politique d'éducation à l'environnement en misant sur la jeunesse comme ambassadrice de la transition écologique.

- Développer une agriculture de proximité durable, pour créer des emplois et stimuler les circuits courts. L'engagement des collectivités dans l'approvisionnement des restaurants scolaires auprès des producteurs proches pourrait participer au mouvement.

- **Encourager et soutenir le développement du télétravail** pour diminuer la consommation d'énergie et la pollution liée aux automobiles.

Conditions de réussite

La transition écologique sera possible à la fois par l'adoption collective et « institutionnelle » de nouvelles normes et modes de fonctionnement comme par l'addition d'une multitude de « petites actions » individuelles. L'implication de la société civile dans la construction des propositions semble donc indispensable à la réussite.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Garantir la cohésion sociale et la solidarité

Diagnostic

« Sur GrandAngoulême le taux de pauvreté est de 16,8 %, soit deux points de plus que le département et 3,3 points de plus que la région. »
« Il est possible d'observer des disparités importantes entre les différentes communes, membres de la communauté d'agglomération. Entre le revenu médian constaté à Angoulême d'une part (17 476 € par unité de consommation-UC-) et les autres communes d'autre part (19 820 € par UC) ; mais aussi, plus finement, entre l'ensemble des communes ».

Diagnostic de territoire GrandAngoulême, pages 36-37

« Plus de la moitié des médecins en exercice actuellement dans l'agglomération ont plus de 55 ans ».

Voir carte du diagnostic de territoire GrandAngoulême, page 39

Enjeux

Le territoire de GrandAngoulême présente en son sein des disparités territoriales de plusieurs sortes : dynamiques démographiques, typologies de l'habitat, modes de vie ou revenus. Il est indispensable d'en tenir compte pour bâtir un projet de territoire inclusif, contre les risques de fractures sociales et la hausse des inégalités. Les élus et les citoyens qui se sont exprimés lors des ateliers de concertation ont fait part de leur souci de préserver le « bien vivre ensemble » et une certaine « cohésion sociale ». Cela implique la poursuite des politiques de solidarité envers ceux qui ont le plus de risque de rester à l'écart : populations économiquement fragiles et personnes âgées. La politique de santé et la politique de la ville apparaissent comme des piliers forts de cette ambition.

Paroles de citoyens :

« Il faut maintenir le lien social, par exemple avec des jardins solidaires ».
« Les politiques publiques peuvent faciliter l'implantation de nouveaux médecins ».
« La vie associative est un liant de la cohésion sociale d'un territoire. GrandAngoulême peut jouer un rôle dans la coordination des diverses offres associatives ».

Paroles d'élus :

« La cohésion et la solidarité signifient de ne laisser personne "au bord de la route". Pour cela l'agglomération doit être à l'écoute et aller interroger les personnes qui vivent sur les territoires ».

Chantiers

- Poursuivre les actions liées à la politique de la ville dans l'esprit d'intégrer les quartiers défavorisés dans le projet d'agglomération. Si les services de proximité, notamment d'éducation et de santé restent nécessaires à l'échelle des quartiers, il convient sans doute de penser d'autres équipements et services à des échelles plus larges, en y facilitant l'accès depuis les quartiers précaires. Il en est de même du développement des activités économiques, essentiel pour le dynamisme des quartiers, mais qu'il convient de penser à des échelles plus larges. Désenclaver les quartiers de la politique de la ville passe aussi par une inclusion de leurs habitants dans l'ensemble du territoire. Une nécessaire complémentarité est à trouver entre les actions des communes et celles de l'intercommunalité.

- Développer une stratégie territoriale globale pour améliorer l'offre de soins sanitaires. Le but n'étant pas de construire de nouveaux équipements de santé partout, cette stratégie devra jouer sur plusieurs leviers : poursuite du développement de pôles ou de maisons de santé, accompagnement à l'installation de nouveaux médecins dans certains territoires en remplacement de ceux qui partent à la retraite, mise en place de permanences hebdomadaires pour des consultations ponctuelles, développement des services de mobilité pour accéder aux pôles de santé depuis les territoires les moins bien désservis.

- **Mettre en place des politiques de prévention** : santé et sport, santé et alimentation.

- **Accompagner le vieillissement à domicile**, notamment par le développement de la télémédecine et de la domotique en s'appuyant sur les réseaux numériques haut-débit et avec le soutien des structures associatives.

Conditions de réussite

Politique de la ville et politique de santé appellent notamment à des dispositifs de gouvernance multi-échelle.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

Proposer une offre innovante de services publics de qualité adaptée à l'évolution des modes de vie

Diagnostic

Un territoire jeune mais confronté au vieillissement :
En 2012, dans le périmètre Grand Angoulême, les 15-29 ans représentaient 18,5 % de la population (taux supérieur à la moyenne départementale -15 %- et à celle de la plupart des agglomérations proches). Cependant, ce territoire est confronté au vieillissement : la part des 60-74 ans a grimpé de façon plus rapide que sur l'ensemble du département (1,7 % entre 1999 et 2012).

Diagnostic territorial du PLU Intercommunal, page 135

Enjeux

Des innovations seront nécessaires pour adapter les composantes du cadre de vie aux évolutions sociétales : évolutions démographiques, nouveaux modes de vie, évolution des usages numériques. L'innovation peut concerner la distribution territoriale des services publics : certains pourront être pensés plus en fonction de leur bonne accessibilité que de leur présence sur l'ensemble du territoire. La mutualisation des ressources et la concentration de certains services sous forme de guichet unique est une autre piste à creuser. L'innovation est également nécessaire pour accompagner le vieillissement de la population et le maintien des personnes à domicile. Et parmi tous les sujets concernés par l'offre de services publics, l'éducation apparaît comme une priorité incontournable.

Paroles de citoyens :

« Il faut développer les maisons de services publics (peu connues) et les guichets uniques. »
« S'appuyer sur le secteur associatif pour maintenir les services publics : avec une coordination territoriale au niveau de l'agglomération ».
« Ne jamais oublier la problématique de l'accompagnement pour que l'innovation et la modernité ne laissent pas certaines populations de côté ».

Paroles d'élus :

« Il faut veiller à préserver la qualité d'accès aux services car aujourd'hui on a tout, pas loin ».
« Finalement, c'est l'accès aux services qui prime sur la localisation du service en lui-même ».
« Développer l'esprit du Programme de réussite Educative qui accompagne l'enfant dans le cadre de la famille et faire de l'éducation une priorité dans l'intervention de l'agglomération. C'est une politique qui a démontré son efficacité. » Extrait du projet d'agglomération du Grand Angoulême, novembre 2014.

Chantiers

- S'engager vers un territoire apprenant : faire de l'éducation une priorité pour atteindre les objectifs du projet de territoire. Plusieurs des ambitions sociales et environnementales du projet de GrandAngoulême passent en partie par la politique éducative : l'inclusion sociale par l'accompagnement des enfants, la transition écologique par l'éducation environnementale, la santé par l'information, la prévention et la promotion du sport. Toutes les tranches d'âge sont concernées par cette politique éducative globale. De la petite enfance (développer une politique d'accès aux équipements d'accueil collectif coordonnée sur l'ensemble de l'agglomération mais aussi promouvoir des modes de garde alternatifs) jusqu'aux adolescents et jeunes adultes de 12 à 25 ans (renforcement d'une politique enfance-jeunesse pour l'ensemble de l'agglomération).

- **Élaborer un plan des maisons de services publics**. Equipements qui centralisent plusieurs services : informations, documents administratifs, gestion des aides... Ces lieux peuvent également permettre d'accéder à des services via des plateformes numériques avec l'assistance d'agents polyvalents. La localisation de maisons doit se faire en concertation avec les territoires sur la base d'une bonne accessibilité.

- **Intégrer le vieillissement de la population** comme une approche transversale dans les politiques publiques : mobilité, santé, logement...

Conditions de réussite

Un nouveau système de gouvernance pour la compétence enfance-jeunesse/éducation. Associer le Département et la Région.

gouvernance interne

coopération externe

participation citoyenne

DU PROJET DE TERRITOIRE AU PROJET D'AGGLOMÉRATION

Le **projet de territoire** GrandAngoulême 2018-2025 présente des orientations stratégiques qui ont pour vocation de fédérer les acteurs du territoire autour d'ambitions partagées. Cette vision d'avenir, tout en éclairant les « fils rouges » à suivre, garde une certaine souplesse dans sa formulation pour que les divers acteurs du territoire puissent se l'approprier en fonction des opportunités et contraintes. Ainsi, pour ne pas en faire un cadre trop contraignant et figé, le projet de territoire ne propose pas de plan d'actions détaillé qui dépendra des ressources disponibles et ne précise pas les dispositifs de gouvernance nécessaires à sa réussite qui restent à co-construire.

Tous ces aspects seront abordés dans le cadre du **projet d'agglomération.** Il lui reviendra d'établir les priorités et fixer des échéances (en fonction des projets déjà en cours et des compétences de l'agglomération), de prévoir les financements (en conformité avec le Plan pluriannuel d'investissement), de proposer des « outils » de fonctionnement (pactes fiscal et financier, pacte administratif) et de construire les nouveaux dispositifs de gouvernance pour la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation en associant les habitants, les acteurs et les usagers du territoire.

GRANDANGOULÊME
PROJET DE TERRITOIRE 2018-2025

Annexes

a'urba.
agence d'urbanisme
Bordeaux métropole Aquitaine

Grand Angoulême

SOMMAIRE

Annexe 1 : Diagnostic du territoire élaboré par les services de GrandAngoulême, Octobre 2017

Annexe 2 : Avis du Conseil de Développement sur le projet de territoire 2018-2025, Octobre 2017

Annexe 3 : Synthèse des ateliers citoyens organisés par GrandAngoulême, en simultané à Soyaux, Voulgezac et Brie, le 19 octobre 2017

ANNEXE 1

DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ÉLABORÉ PAR LES SERVICES DE GRANDANGOULÊME, OCTOBRE 2017

GrandAngoulême
DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
Grand
Angoulême

SOMMAIRE

1. Pr sentation du territoire 3

2. D veloppement conomique, emploi, enseignement sup rieur, tourisme 4
   2.1. Développement économique, image et emploi..... 4
   2.2. Enseignement supérieur / recherche 8
   2.3. Tourisme, attractivité 10

3. Cadre de vie et am nit s 14
   3.1. Transition énergétique 14
   3.2. Eau potable 15
   3.3. Assainissement 15
   3.4. La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations..... 16
   3.5. Déchets ménagers 18
   3.6. Patrimoine bâti – Equipements 19

4. Culture, patrimoine, sport, ducation 22
   4.1. Enfance-Jeunesse / Education 22
   4.2. Patrimoine 23
   4.3. Culture 24
   4.4. Sport 25

5. Am nagement et d veloppement du territoire 27
   5.1. Urbanisme / Habitat / Requalification urbaine 27
   5.2. Numérique 30
   5.3. Mobilités 31
   5.4. Agriculture – Alimentation 35

6. Solidarit s, coh sion sociale 36
   6.1. Solidarités, politique de la ville 36
   6.2. Gens du voyage 38
   6.3. Santé sur le territoire 39

7. Relations et coop rations avec les autres territoires 40
   . Coopérations communes / agglomération - mutualisation 41
   . Coopération avec Bordeaux 41
   . Coopération Val de Charente 42
   . Coopérations Département /Région / Etat / Europe 42
   . Coopération internationale 43

8. Dialogue territorial, participation citoyenne, communication 42
   . Dialogue territorial et participation citoyenne 42
   . Communication 43

9. Finances et fiscalit s 44

GLOSSAIRE

Les maires et la population des communes

2. Développement économique, emploi, enseignement supérieur, tourisme

2.1. Développement économique, image et emploi

Contexte

Un territoire en transition

Le territoire de GrandAngoulême est historiquement de tradition industrielle, 1 emploi sur 6 se trouve dans le secteur de la production industrielle.

- 141 000 emplois en Charente, environ 66 000 sur GrandAngoulême, soit près de 47% répartis dans 11 800 établissements. Plus de 40% des emplois concernent le secteur d'activités commerce, transports et services divers. On constate une émergence des emplois tertiaires.
- Reconversion en cours sur l'aire d'Angoulême suite à la désindustrialisation, expliquant une aire moins dynamique qui peine à gagner de la population et de l'emploi mais qui a su globalement résister aux crises.
- Les secteurs du pôle urbain et de la 1ère couronne ont cependant connu une croissance du nombre d'emplois alors que la deuxième couronne comme la ville centre en a perdu.
- La création d'établissements a diminué depuis 2014 et situe en dessous du seuil de 1 000 créations en 2015 (10, 5% – Nouvelle Aquitaine : 12,4 %).
- On note une émergence des économies collaboratives, du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire sur le territoire.
- Une offre immobilière tertiaire peu qualitative, des zones d'activités inégales en termes d'offre d'accueil et un déficit d'offres pépinières et incubation d'entreprises.

Etablissements de 20 salariés et plus et localisation des zones d'activités

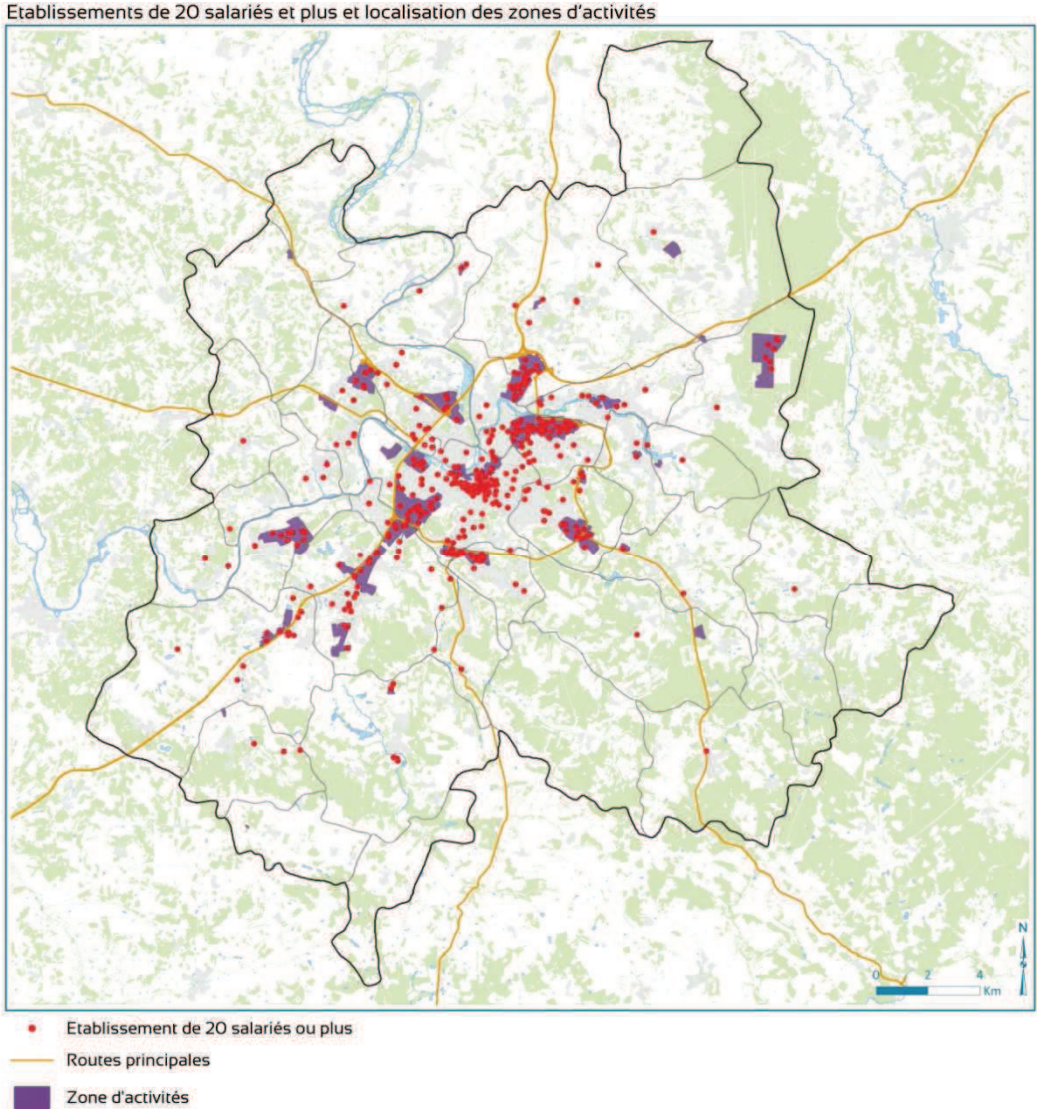

Fili re image, Industries culturelles et cr atives :

Forte de son histoire papetière et de l'existence du Festival International de la Bande Dessinée, GrandAngoulême bénéficie d'un écosystème dans le secteur de l'image et de la BD des plus attractifs en France et à l'international. Il doit cependant répondre à des enjeux stratégiques dans les années à venir.

Cet écosystème s'inscrit dans le cadre des Industries Culturelles et Créatives et se compose de plusieurs piliers :

- la formation avec 12 écoles au rayonnement national et international coordonnées et accompagnés par le Syndicat Mixte MAGELIS
- l'économie avec les entreprises de l'image (cinéma d'animation, jeux vidéo, réalité virtuelle, tournages, image numérique) et un fonds d'aide à la production
- la culture avec la Cité de l'image et de la BD comme structure pilote animant le Musée de la BD, la Maison des Auteurs et d'autres actions autour du champ culturel
- les événements grand public avec le FIBD et le FFA et de multiples évènements professionnels
- un projet urbain autour du quartier de l'image qui a connu des transformations par la réhabilitation de plusieurs bâtiments

Avec 20 ans d'existence, cet écosystème offre tout un ensemble d'outils de la formation, à l'innovation, l'entreprenariat, le rayonnement culturel...Les principaux chiffres clés :

- 15 M€ de cofinancements publics dont 1,065 M€ de GrandAngoulême (chiffres 2017)
- 12 écoles délivrant une cinquantaine de diplôme sur tous les champs de l'image (de la prépa au doctorat)
- 1100 étudiants
- 100 entreprises intervenant sur tous les champs de création de la belle image (jeux vidéos, séries animées…) et de l'image technique (réalité augmenté et virtuelle, 3D, mock up…)
- 1200 salariés et intermittents du spectacle
- 40 studios d'animation et de jeux vidéo / 10 sociétés dans l'image numérique / 3 studios son / 29 structures de Bande Dessinée / 250 auteurs de BD

Si le territoire de GrandAngoulême peut apparaître comme l'un des pôles leaders en France et en Europe, les industries culturelles et créatives sont aujourd'hui un secteur très concurrencé dans d'autres régions (Rhône-Alpes-Auvergne et Hauts de France en particulier).

Ainsi, les enjeux de cette filière sont de différents niveaux si l'on veut que le territoire maintienne et amplifie cette économie créative :

- Conforter les moyens mobilisés voire les renforcer en partenariat avec les acteurs locaux et régionaux pour faire du GrandAngoulême « le premier pôle d'excellence européen dans le domaine des industries culturelles et créatives »
- Accompagner la diversification des entreprises par la création de la Technopôle pour renforcer leur compétitivité et générer de la création d'emploi tout en utilisant leurs compétences vers l'industrie, l'aéronautique, l'éducatif, le loisir, la santé...
- Renforcer le soutien financier aux programmes de recherche dans le domaine des « sciences de la culture » et conforter le pôle de formation autour d'un Campus international de l'image.
- Soutenir la dynamique culturelle en confortant le repositionnement de la Cité comme un outil de rayonnement et d'animation du territoire au niveau local, national et international et accompagner les dynamiques d'aide à la création et de diffusion
- Finaliser le projet urbain entre le quartier de la Gare, le quartier Image et les bords de Charente

Demandeurs d'emplois et population active :
GrandAngoulême a connu une baisse du nombre de demandeurs d'emplois sur la période 2015/2016 malgré un nombre élevé de demandeurs d'emplois de longue durée. Angoulême et Soyaux regroupent près de la moitié des demandeurs d'emplois de longue durée.

L'indice de renouvellement des actifs ayant un emploi en Charente traduit, qu'il y a 73 actifs de 25 à 39 ans ayant un emploi pour 100 actifs de 40 à 54 ans ayant un emploi .- L'indice est de 87 en France métropolitaine. Le territoire n'a donc pas la capacité intrinsèque à renouveler ses actifs.

Evolution du nombre d'emplois par commune entre 2008 et 2013

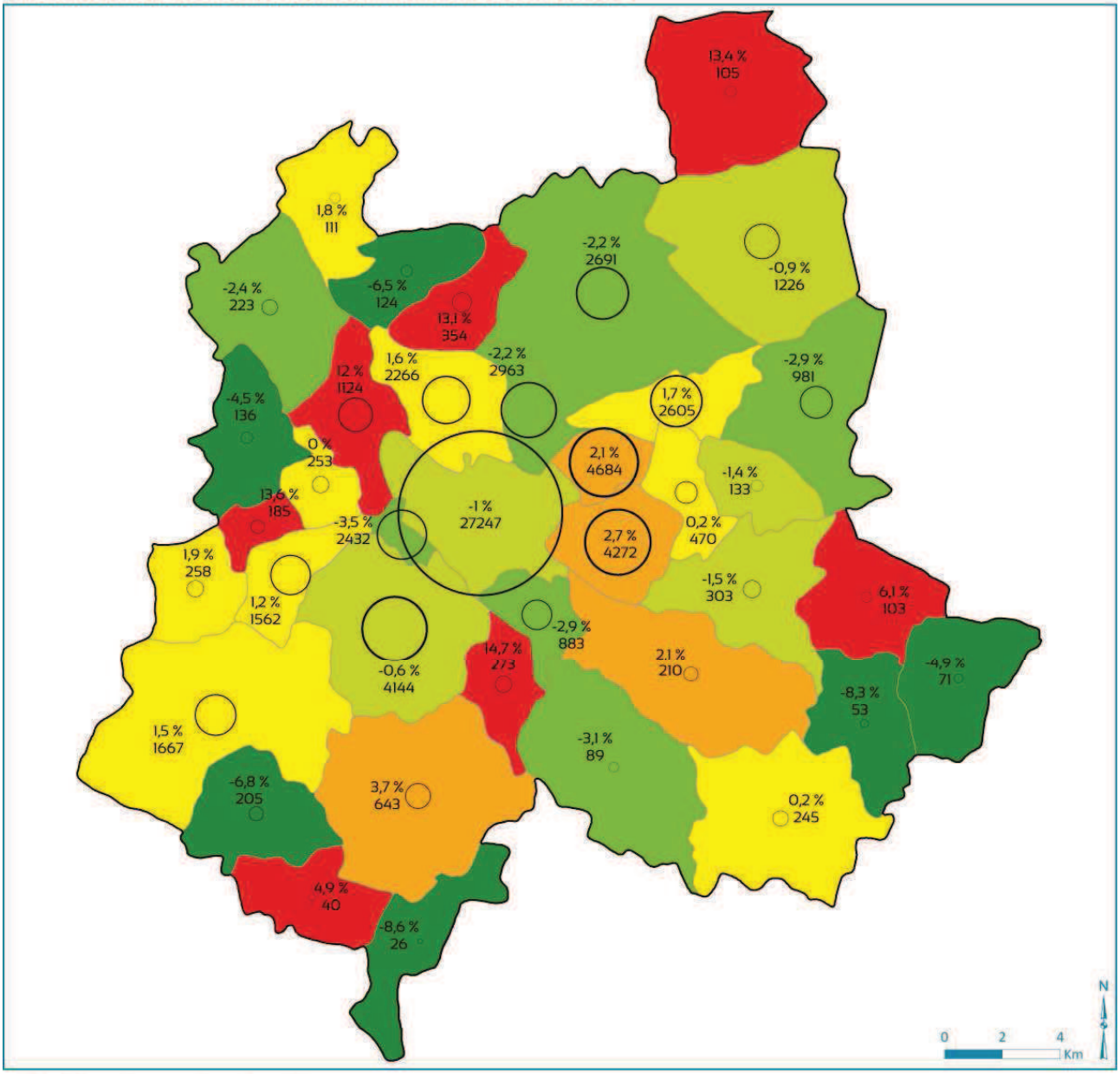

Evolution du nombre d'emplois

- de -8,6 à -4 %
- de -3,9 à -2 %
- de -1,9 à 0 %
- de 0,1 à 2 %
- de 2,1 à 4 %
- > à 4 %

-0,6 % : taux d'évolution 2008-2013
4144 : nombre d'emplois en 2013

Enseignement :
L'enseignement supérieur regroupe près de 5 000 étudiants. Si ce n'est pas un secteur spécifique du territoire notamment faute d'université, depuis 1999, c'est un secteur qui a progressé : écoles de l'image, antennes universitaires, école d'ingénieurs…

Commerce et artisanat :
Un dispositif de commerces, artisans et de services de proximité diversifiés couvre tout le territoire mais nécessite un schéma directeur et un accompagnant au développement en particulier dans l'innovation.

Tendances

- Un tissu économique encore industriel et une montée du secteur tertiaire,
- Une baisse des emplois sur le territoire depuis 2008,
- Un chômage structurel élevé surtout en cœur d'Agglomération. Des taux d'activités plus élevés sur les communes périurbaines,
- Un vieillissement de la population qui touche également les actifs soulevant l'enjeu de renouvellement des compétences, des connaissances et savoir-faire des entreprises,
- Un déséquilibre entre les emplois offerts et les actifs disponibles qui s'accentuent,
- Fortes spécificités des Industries Culturelles et Créatives et des écoles liées à l'image,
- Mutation du système productif / nouveaux modèles de développement / Economie collaborative, économie sociale et solidaire, nouveaux modes de financement,
- Emergence de projet agricole et alimentaire territorial

Enjeux

- Poursuivre le positionnement de GrandAngoulême comme pilote et animateur aux cotés de la Région du développement économique et « impulseur » d'un environnement coopératif avec les acteurs privés et publics
- Accompagner les mutations du tissu économique en particulier dans le segment industriel mais aussi en tenant compte des enjeux liés à la transition numérique et environnementale
- Conforter le pôle de compétences dans le secteur des industries culturelles et créatives en soutenant le développement de son offre de formation, l'innovation dans les entreprises du secteur de l'image, la création culturelle, les évènements, et le lien avec les autres secteurs de l'économie
- Favoriser l'innovation en développant un pôle enseignement supérieur et de recherche en s'appuyant sur les filières économiques stratégiques du territoire
- Soutenir la création d'entreprises par une facilitation des parcours et des dispositifs de soutien à l'entrepreneuriat
- Accompagner l'économie de proximité (artisanat, commerce) et l'émergence de nouvelles filières d'activités socialement responsable dont l'ESS, Alimentation et Agriculture
- Densifier les infrastructures à vocation économique (offre immobilière et foncière, réseau haut débit…)
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire afin d'attirer des jeunes actifs et des cadres pour le renouvellement des compétences, des connaissances et savoir-faire des entreprises liés au vieillissement de la population active ;
- S'engager dans une démarche prospective, vertueuse, volontariste, vecteur d'un renouvellement urbain et social du territoire
- Renforcer l'attractivité du cœur d'agglomération et maintenir des services et commerces dans les centres-bourgs / schéma directeur du commerce et de l'artisanat
- Développer l'attractivité touristique en soutenant la création d'une offre nouvelle s'appuyant sur les potentialités du secteur de l'image et de la BD, du patrimoine dont la Charente et de la culture.
- Accompagner « le reclassement » des conjoints suiveurs (hauts fonctionnaires mutés, personnels qualifiés des filières image ou mécatronique…) afin de lever les freins à l'attractivité du territoire.

2.2. Enseignement sup rieur / recherche

Contexte

160 établissements d'enseignement, de l'école primaire au lycée pour la rentrée 2016-2017 :
- 11 900 élèves en primaire. La ville d'Angoulême, avec 31 écoles, compte à elle seule 3 300 élèves
- 5 900 collégiens issus des 14 collèges du territoire, répartis de manière très concentrée sur 6 communes du cœur de l'agglomération (8 collèges sur Angoulême)
- 7 300 lycéens dans 11 lycées, regroupés essentiellement sur Angoulême (6 000 lycéens)
- 4 800 étudiants sur les trois sites principaux qui regroupent les établissements majeurs : le campus de la Charente à La Couronne, le quartier St-Cybard à Angoulême autour du Pôle Image, la CIFOP à L'Isle-d'Espagnac.

En 2016, GrandAngoulême a pris la compétence facultative « *Participation aux instances et soutien aux structures dispensant des formations de l'enseignement sup rieur concourant au d veloppement conomique et l'attractivit du territoire* », avec pour objectifs :

- Consolider, structurer et développer une offre de formation attractive en s'appuyant notamment sur les filières économiques stratégiques du territoire, en adaptant les formations, leurs durées et leur accès.
- Intensifier la vie étudiante en créant une dynamique et une culture « étudiant » dans la vie locale (Faciliter l'accueil, les conditions d'études et la vie quotidienne en intervenant sur toutes les composantes que sont animation et information, hébergement, restauration, transport / déplacement, sport/culture, etc…)
- Renforcer les facteurs de rayonnement et d'attractivité du territoire
- Accompagner les dynamiques en matière de recherche, innovation et entrepreneuriat en s'appuyant sur l'offre de services de la Technopole

A ce jour, les 30 établissements de l'enseignement supérieur proposent :
- 6 formations d'ingénieur
- 8 licences professionnelles
- plus de 100 diplômes
- plus de 1 500 élèves en BTS (dont 1 000 en formation initiale)
- l'évolution est positive, de +10% sur les 3 dernières années

Principaux établissements :
- Université de Poitiers : environ 1 600 étudiants
  - Centre Universitaire de la Charente, avec les UFR Droit et Sciences Sociales, Sciences du Sport
  - 1ière année de PACES (ouverture rentrée 2017)
  - Site de Segonzac, hors agglomération (Université des Eaux de Vie)
  - Centre Européen des Produits de l'Enfant (site d'Angoulême de l'IAE de Poitiers)
  - IUT
  - École Supérieure du Professorat et de l'Enseignement
  - CREADOC
  - DU « Création Sonore et composition électroacoustique»
- Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) : plus de 500 étudiants
- Groupe CESI : plus de 400 étudiants
- Pôle de formation CCI Angoulême (EMCA, EGC, CIFOP…) : environ 500 étudiants
- Ecole Européenne Supérieure de l'Image-EESI (EPCC) : 185 étudiants
- CNAM-ENJMIN : environ 200 étudiants
- Human Academy : 75 étudiants
- Ecole d'Art de GrandAngoulême (classe prépa)

Les établissements d'enseignement sur le GrandAngoulême

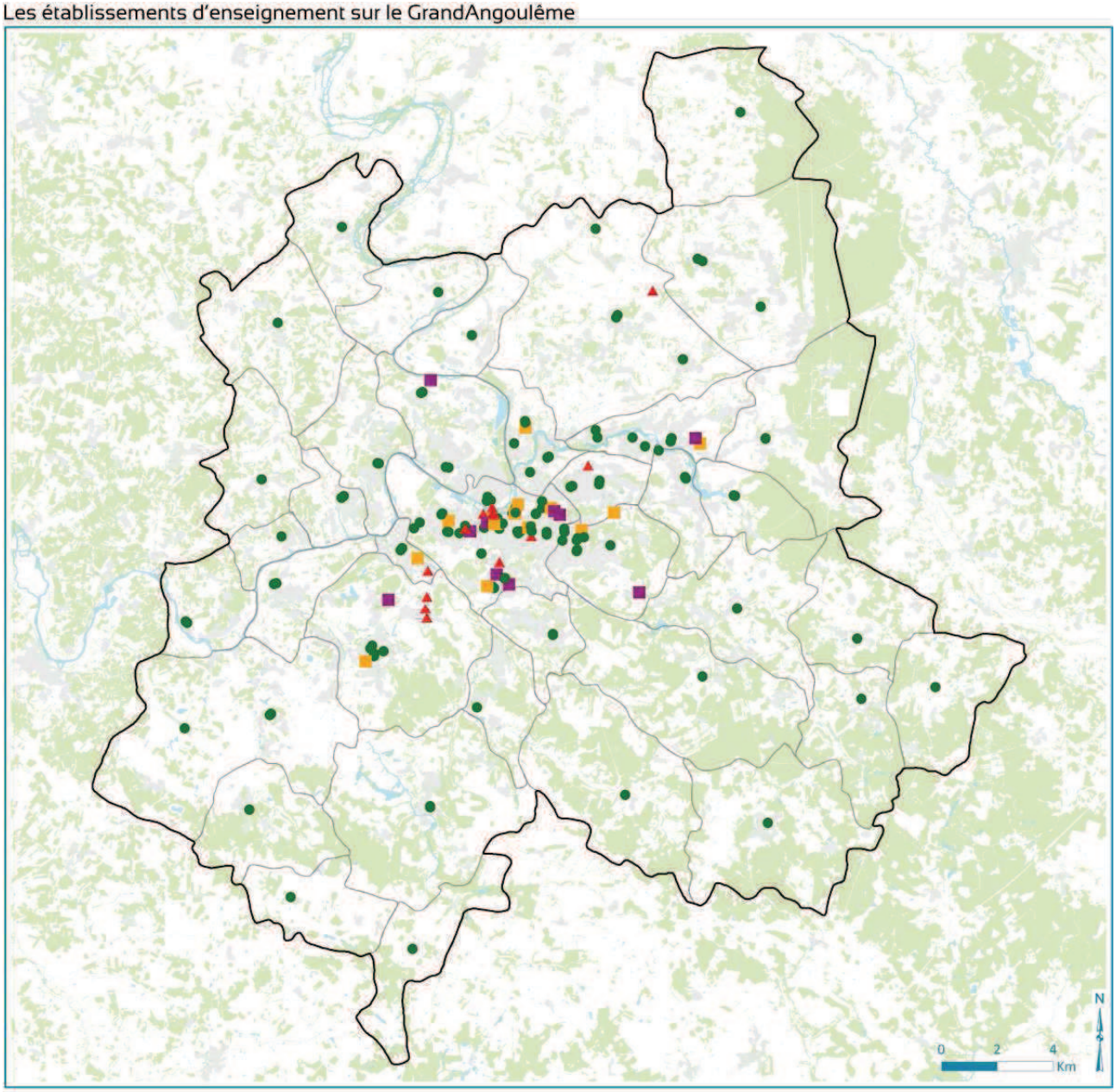

Par principaux secteurs d'activités

- Image (multimédia, animation, arts…) 1 100 étudiants répartis au sein des structures suivantes : CEPE, CREADOC, EESI, EMCA, ENJMIN, IUT, Lisa, L'atelier, Conservatoire Gabriel Fauré, Ecole d'Art de GrandAngoulême, Human Academy
- Droit : 400 étudiants
- Packaging-Design : 200 étudiants
- Autres Industries : 1000 étudiants
    - dont Sciences de l'Ingénieur / Mécatronique : 784 étudiants
- Commerce-Economie-Gestion-RH : 1100 étudiants
- Communication : 75 étudiants
- Santé-Social : 680 étudiants
- Sports : 266 étudiants
- Agriculture : 240 étudiants
- BTP : 150 étudiants
- Tourisme-Hôtellerie : 64 étudiants
- Autres (fonction publique, lettres) : 160 étudiants

La compétence se traduit essentiellement par des soutiens financiers :
- aux établissements d'enseignement supérieurs (300 000 €),
- à la vie étudiante : 31 000 € via une subvention au CIJ (Centre Information Jeunesse),
- à la recherche et au transfert de technologie : 135 000 €

GrandAngouleme a également en charge, depuis le 1er janvier 2017 date de la fusion des 4 communautés, l'investissement dans les bâtiments scolaires maternels et élémentaires et de restauration scolaire, sur les communes de Sireuil, Roullet Saint Estèphe, Claix, Voeuil et Giget, Trois-Palis, Voulgézac, Plassac-Roufiac, Mouthiers.
Cette compétence, facultative, doit faire l'objet d'une redéfinition à l'issue de la période transitoire.

Enjeux

- L'enseignement supérieur et la recherche est intégrée jusqu'à présent dans une logique liée à l'innovation. Le renforcement et le développement de l'enseignement supérieur doit faire l'objet d'un champ de réflexion propre intégrant l'ensemble des problématiques (offre de formation, infrastructures, vie étudiante, recherche, innovation),

- Nécessité de concertation entre les différents acteurs de l'enseignement supérieur, et de gouvernance locale partagée pour renforcer l'attractivité du territoire. Cela passe par une mobilisation de l'ensemble des acteurs du territoire (université de Poitiers, centre universitaire, lycées, écoles supérieures, mairie d'Angoulême, CIJ, Conservatoire, Ecole d'Art, CCI, chambre de Métiers…) en s'appuyant sur un Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SLESRI) (en cours)

- Améliorer la recherche d'hébergements « collaboratif » (hébergement contre petites activités et/ou présence), ou lien intergénérationnel en permettant aux personnes âgées seules d'accueillir des étudiants

- Favoriser les complémentarités entre les filières et le lien avec le milieu économique

2.3. Tourisme, attractivit

Contexte

Situé au cœur de la Région Nouvelle-Aquitaine, GrandAngoulême apparaît comme idéalement positionné à mi-parcours sur l'axe logistique et touristique Europe du Nord – Péninsule Ibérique et à équidistance des anciennes préfectures de régions : Bordeaux, Limoges et Poitiers. Ce territoire annonce l'entrée vers le grand Sud-Ouest et offre ainsi des perspectives d'échanges économiques et touristiques.
Disposant d'un potentiel touristique angoumoisin et charentais, le territoire est connu nationalement pour ses festivals, qui lui confèrent une forte identité.
Cependant, Angoulême et son territoire, ne représentent pas une destination en tant que telle.
(Notons, qu'à l'échelle nationale, l'Etat a défini 20 contrats des destinations qui ont pour but d'attirer une clientèle étrangère sur les territoires, où la Charente n'y apparaît pas).

Le territoire est plus une étape qu'une destination… mais dispose d'atouts à capitaliser et à développer.

Désormais compétence obligatoire avec la loi Notre, le tourisme et la politique de promotion du territoire représentent un enjeu transversal avec les autres politiques ou actions de l'agglomération.

Un constat de départ :
- Le tourisme est une composante économique et sociale importante du territoire mais elle n'est pas considérée comme telle.
- Il n'existe pas de politique touristique clairement définie à l'échelle de l'agglomération
- Les enjeux touristiques sont mal connus et l'activité mal maitrisée

Le tourisme d'agrément (marchand et non marchand)
- Ville de la BD – reconnaissance internationale
- Label Pays d'Art et d'Histoire
- Clientèle plutôt famille et amis
- Le Pineau et le Cognac
- Les festivals

Le Tourisme d'Affaires
- Déplacements professionnels (activité principale)
- Séminaires et Congrès
- Nouvelle centralité régionale

Les séjours
- Durée moyenne d'un séjour (1,6 nuits)
- 60% des nuitées non marchandes (famille, amis)
- 55% des nuitées marchandes « Affaires »
- 3 000 lits marchands / 500 000 nuitées totales dont 10% du CA des hébergeurs pour les festivals
- Environ 150 000€/an de collecte de Taxe de séjour sur le GrandAngoulême

La clientèle Loisirs :
45% sont des couples avec enfants, couples sans enfant en séjour, grands-parents avec petits-enfants, randonneurs, camping-caristes, excursionnistes et festivaliers

La clientèle Affaires : 55% sont des personnes en déplacement professionnel, congressistes

Le poids économique : difficile à évaluer sans étude ad hoc disponible. Un indicateur : l'hébergement marchand (hôtels, chambres d'hôtes, campings, etc.) s'élève à 34 500 000 € pour seulement 22% de visiteurs.

Les profils : majoritairement française (85%), vivent en agglomérations de plus de 100 000 habitants, en majorité entre 35 et 54 ans, CSP+, connectés (mobile, portable, tablette), en couple pour les weekends et en famille le reste du temps.

Leurs attentes… Attirés par les notions de «terroir», «de campagne», de «ville à la campagne», ils recherchent un «patrimoine préservé » et valorisé», de la «gastronomie locale» et un «large choix d'activités».

L'Office de Tourisme du Pays d'Angoulême chargé de la promotion du territoire

Association dont les membres sont issus de 3 collèges : EPCI/collectivités locales du Pays d'Angoulême, organismes professionnels et prestataires de services, associations et institutions à vocation culturelles et loisirs avec pour territoire de compétence celui du GrandAngoulême.
Il dispose d'un budget de 445 210 € dont un plan d'action à 38 000 €.
L'OTPA est lié par une convention cadre avec GrandAngoulême et une convention annuelle d'objectifs.
Avec une équipe composée de 8 personnes, il assure les missions suivantes :
- L'accueil et le renseignement du public
- La Promotion de la Destination « Pays d'Angoulême »
- Commercialisation de la Destination « pays d'Angoulême »
- L'Animation du réseau des Acteurs locaux

En 2016, l'OTPA a accueilli 39 000 personnes et a traité 15 000 demandes
Le site internet a enregistré 175 000 visites.
La subvention de GrandAngoulême était en 2016 de 354 710 € sur un budget prévisionnel total de 445 210€.

L'OTPA dispose de 3 sites d'accueil touristique

- Accueil principal : situé 7 rue du Chat, près des halles centrales Ouverture du lundi au samedi toute l'année
- La maison du plan d'eau de saint-Yrieix : Ouverture mai/septembre
- L'Angoumois : loué aux Bateaux rouges, bd besson Bey à Angoulême

Tendances

GrandAngoulême est engagé dans plusieurs projets :

- **Une r flexion est cours sur la construction d'une zone d'activit s autour d'un parc de loisirs « projet IMAGILAND » sur le th me de la BD et de l'Image.** Le portage ce projet est actuellement étudié par des acteurs privés. Il constituerait un effet levier déterminant afin de renforcer l'attractivité touristique du territoire. Les estimations de visiteurs sont de 400 à 450 000 visiteurs générant une création d'emploi d'environ 400 emplois directs et indirects. De plus, ce projet s'appuie sur la présence forte d'entreprises de l'image qui seraient mobilisées dans la réalisation du contenu. La création d'IMAGILAND amènerait l'opportunité de développer des activités connexes (hébergements, autres loisirs), de stimuler l'ensemble du tissu touristique Charentais.
- **Le Sch ma directeur de la randonn e avec + de 500 km de sentiers organiser, et valoriser.** GrandAngoulême a confié à l'OTPA la préparation du Schéma directeur de la randonnée à l'échelle du Pays d'Angoulême. L'objectif est de créer un schéma comprenant au moins un circuit par commune sur les 38 et de créer des liens entre les circuits afin de sécuriser les circuits, le classement des chemins ruraux au PDIPR.
- **L'am nagement finaliser de la Flow v lo** (un itinéraire cyclable d'intérêt national inscrit depuis 2010 au schéma national des Véloroutes et voies vertes.), est une Véloroute qui croise 2 eurovéloroutes ; elle traverse l'agglomération sur 40 km et dispose de 2 points « accueil vélo » (OTPA et Camping du plan d'eau). L'objectif est de créer les boucles de visites et de mettre en marché.
- **La halte fluviale de Port L'Houmeau :** accueil du port, activités nautiques et de restauration. En projet : la création d'une capitainerie avec amélioration des services aux usagers ; réflexion sur le quartier en lien avec le nouveau quartier d'affaire et les entreprises de l'image. Réflexion en cours sur le développement du site.
- **Le d veloppement des activit s nautiques sur la Charente et ses affluents** (plan d'eau, bases de canoë, locations de bateaux, paddle etc.). A valoriser et connecter.
- **Le camping :** malgré la progression constante de la fréquentation depuis 2011, l'équipement ne trouve toujours pas son équilibre. Une consultation pour une exploitation en délégation de service public sera lancée en 2018.
- **Un sch ma de d veloppement touristique est galement en cours d' laboration**. Un groupe de travail composé d'élus communaux est en charge de la définition de la compétence tourisme et de l'écriture du projet de développement touristique pour les 3 prochaines années.
  Il s'agit de proposer au conseil communautaire les axes d'une stratégie de développement touristique qui soit conçu en cohérence avec les différentes politiques conduites au niveau national, régional et départemental. Le projet touristique se construira par une méthode de co-production et de concertation avec les élus, les associations, les structures professionnelles dans une approche transversale : économie, commerce, culture/patrimoine, sport, environnement,…

  Ses enjeux sont les suivants :
  - Le Tourisme est une compétence obligatoire pour l'agglomération depuis la Loi NOTRE ;
  - Le tourisme doit être un ingrédient du projet de Territoire (attractivité, développement économique, aménagement du territoire, etc.), composante absente du projet actuel ;
  - Nécessité d'agir sur un secteur d'activité générateur de retombées économiques sur le territoire ;
  - Coordonner l'action de tous les acteurs locaux intéressés par le Tourisme en cohérence par les partenaires départementaux, régionaux et nationaux ;
  - Créer une image attractive du territoire qui sera bénéfique pour le développement économique, le cadre de vie, etc.

A travers un schéma, il s'agit de se doter d'un outil de préparation et d'anticipation, d'organisation du tourisme sur le territoire.

Enjeux

- Développer une stratégie consistant à capitaliser sur les points forts et à les développer.

    - Une qualité de prestations et de services à améliorer.
    - Ville d'étape qui doit davantage valoriser ses atouts et les développer dans un offre cohérente, connectée aux autres politiques et répondant aux nouvelles attentes.
    - Capter les visiteurs qui sont présents pour des raisons professionnelles. Le tourisme d'affaire est en effet le point saillant de la fréquentation avec un taux d'occupation proche de 90% des hôtels entre le mardi et le jeudi, et représente 55% des visiteurs.
    - La nouvelle centralité d'Angoulême au sein de la Nouvelle Aquitaine et l'impact de la LGV avec son nouveau quartier d'affaire et le doublement des voyageurs potentiels en 2020, viennent renforcer ce phénomène.
    - L'enjeu est bien d'opérer une stratégie de séduction et de renforcement d'une offre attractive afin de s'adresser à ce public présent, nombreux en lui proposant de découvrir notre territoire et/ou de l'inciter à revenir.
    - Le développement d'une offre structurée, adaptée aux attentes du public tant sur le plan des équipements touristiques, de l'hébergement et de l'accueil est un élément déterminant pour soutenir une économie autour du tourisme. Le projet IMAGILAND représente une opportunité de développement importante pour l'attractivité touristique du territoire.
    - Poursuivre les efforts de valorisation des évènements majeurs, Festival International de la BD, Circuit des remparts, Festival du Film Francophone, etc.

- Développer un schéma autour du tourisme urbain

    - C'est un enjeu partagé pour ceux qui habitent et ceux qui visitent : il devient un levier pour peser en faveur d'une meilleure qualité de vie, d'une meilleure sociabilité et d'échanges.
    - Faire des habitants des prescripteurs; cela passe par des fondamentaux tels que l'accessibilité, l'espace public, la vie culturelle, la mobilisation des acteurs (dont les commerçants), et d'une stratégie partagée à partir d'une vision collective du projet d'accueil qui vise à mettre en réseau les acteurs et les habitants de la ville. Sa réussite dépend de la vitalité de la ville centre.
    - A ce titre des actions sont engagées avec l'OTPA : plan d'action en lien avec le Schéma directeur du commerce de l'agglomération, en cours d'élaboration.

- Accompagner fortement le slow tourisme et le tourisme rural : des atouts réels

    - La campagne bénéficie aujourd'hui d'une image positive et devient une destination privilégiée pour les courts séjours. Face aux nouvelles attentes et exigences des clientèles, le développement d'une offre écotouristique devient un atout incontestable. Ce développement a été accompagné par l'Etat qui a développé des filières de slow tourisme et valorisé des marques qualifiantes : accueil vélo, Qualité tourisme, destination rando.
    - Le tourisme à vélo bénéficie d'un important potentiel de développement et de la mobilisation de nombreux acteurs publics et économiques. Avec plus d'un million de pratiquants, dont une forte proportion d'étrangers, la France constitue l'une des principales destinations mondiales du tourisme à vélo.
    - Le tourisme fluvial est encore considéré comme un produit de niche. Or ses perspectives de développement en France sont importantes et les touristes étrangers apprécient de découvrir notre pays à travers ses fleuves avec une croissance de 10 à 15% par an.
    - La randonnée douce, support de découverte et d'itinérance est une réelle opportunité de découverte des territoires et élément phare des sports de nature. Développer l'itinérance suppose la mise en réseau des acteurs. Il s'agit également de prévoir au-delà d'une logique initiale (tracé + hébergement) d'y ajouter une approche marketing faite de valorisation et promotion incluant une approche culturelle, environnementale ou thématique des circuits avec une logistique adaptée.

3. Cadre de vie et am nit s

3.1. Transition nerg tique

Constat

La démarche TEPOS a fixé des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergie (-17% en 2030 par rapport à 2011), et en matière d'augmentation de la production d'énergies renouvelables (ENR), tous types confondus (30% des besoins énergétiques couverts par les ENR en 2030).

Cette démarche a été initiée par GrandAngoulême, le Syndicat Mixte de l'Angoumois et le Pays Horte et Tardoire (2016-2018). Elle a proposé un diagnostic énergétique du territoire et a identifié des enjeux quant à la mise en œuvre de la transition énergétique dans tous les domaines (mobilité, urbanisme, industrie, habitat, etc.). Elle permet d'engager les premières actions du volet énergie d'un Plan Climat Air Energie Territorial.

Des actions et des programmes locaux sont définis, budgétés et localisés.

- Accompagnement de 20 entreprises (PME/PMI) dans des stratégies de réductions des consommations d'énergie (-10 %) et accompagnement des TPE dans des éco-défis relatifs à la gestion de l'énergie et des déchets

- Lancement de Réussir ma Rénov', guichet unique de rénovation de l'habitat résidentiel privé garantissant un accompagnement des particuliers de la conception de leur projet à leur réalisation et animation du défi Familles à Energie Positive

- Facilitation du développement des chaufferies alimentées en chaleur renouvelable (bois énergie en particulier) par : la réalisation d'études de faisabilité avec le Centre régional des énergies renouvelables (CRER), la définition d'un Contrat Territorial de Développement des Energies Renouvelables thermiques avec l'ADEME (permettant un meilleur financement des projets locaux), la définition d'un schéma de mobilisation de la ressource en bois de l'agglomération.

- Accompagnement des projets territoriaux d'énergies renouvelables : méthanisation, parcs photovoltaïques (centrales sur Carat, STGA, Nersac, La Couronne, Fléac…)

La transition énergétique se matérialise également par des actions quotidiennes :

- GrandAngoulême dispose du label CAP Cit'ergie depuis janvier 2016. Ce dispositif permet d'auditer régulièrement la réelle prise en compte du climat et de l'énergie dans le cadre de son champ de compétences et de son influence motrice sur le territoire.

- L'agglomération pilote un groupement d'achat d'énergie (électricité, dont une part en électricité renouvelable, et gaz) depuis 2014, des opérations de rénovation et d'optimisation de ses équipements les plus consommateurs : Nautilis, Service de Transports Urbains (STGA), dispositifs d'épuration (réseaux de transfert et stations). La SEMEA a également changé une majorité de ces moteurs de pompages, principale source de consommations).

- GrandAngoulême accueille un conseiller en énergie partagé pour 8 communes de l'ex GrandAngoulême, financé par les communes.

Éducation l'environnement et au d veloppement durable

Depuis 1997, GrandAngoulême propose aux écoles de l'agglomération des programmes pédagogiques sur l'environnement (déchets, eau, milieux naturels, changement climatique) développés en partenariat avec l'Inspection Académique, Charente Nature et selon les thématiques avec le CAUE, le Musée d'Angoulême, Maisons Paysannes 16, les Petits Débrouillards et la Fédération de Pêche et la Fédération de Chasse. Ces programmes concernent 30 classes qui se rencontrent chaque année, pour présenter leurs projets lors des « Journées d'échanges scolaires » à Nautilis.

Pr servation de la qualit de l'air

GrandAngoulême adhère depuis 1995 à ATMO Nouvelle Aquitaine dans le cadre de sa compétence lutte contre la pollution de l'air. Elle bénéficie à ce titre d'un suivi de la qualité de l'air sur son territoire pour les polluants réglementés (NO2, PMx,…) et non réglementés (pesticides, pollens) ainsi que de programmes de recherche (programme REPP'AIR sur Saint Saturnin depuis début 2017).
L'adhésion à ATMO permet de bénéficier par ailleurs, d'un accompagnement dans les démarches de PCAET et PLUI, en particulier dans les évaluations environnementales.

Biodiversit et pr servation des milieux naturels :

Dans le cadre de sa politique de préservation des milieux naturels, GrandAngoulême a aménagé 3 sentiers d'interprétation sur les communes de Puymoyen (vallée des Eaux Claires), Touvre (résurgence karstique) et Soyaux (Brandes) de 2006 à 2013. Une convention annuelle avec le CREN permet d'entretenir ces sentiers et de participer à la gestion des sites. Angoulême a développé un sentier sur l'Ile Marquet.
En 2016, la communauté de communes Charente Boëme Charraud a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes pour la mise en place de démarches terre saine visant à limiter au maximum l'utilisation de produits phytosanitaires. L'ensemble des coûts de cette opération collective sont avancés par la collectivité avec reversement intégral depuis les communes. Une dizaine de communes de l'ex GrandAngoulême sont également engagées dans terre saine.

3.2. Eau Potable

Actuellement, la compétence « eau » n'est une compétence optionnelle qu'à titre transitoire, la nouvelle communauté d'agglomération exerce exclusivement sur le territoire des anciennes communautés de « la Vallée de l'Echelle » et du « GrandAngoulême ».

Un contrat de 20 ans a été signé avec la SPL SEMEA fin mars 2017. Il concerne :

- 54 248 abonnés (représentant une population de 115 000 habitants),
- Environ 7,69 millions de m3 prélevés (dans 4 ressources) et environ 6 millions de m3 consommés
- 20 réservoirs d'eau, soit 42 500 m3 stockés,
- Linéaire de réseaux : environ 1 200 kms

Sur le territoire des 2 autres anciennes communautés, la compétence eau est assurée par différents syndicats :

- sur le secteur « Braconne Charente », par le Syndicat d'eau Potable Nord-Ouest :
- Sur le secteur « Charente Boëme Charraud » par :
  - le SIAEP de la Boëme (communes de Roullet Saint Estèphe, Mouthiers sur Boëme, Claix, Voeuil et Giget, Plassac Rouffiac),
  - le SIAEP Sud Charente pour la commune de Voulgézac,
  - le SMAEPA de Châteauneuf sur Charente pour Sireuil et Trois Palis.

Un programme de travaux est en cours selon les orientations fixées par le Schéma Directeur d'Alimentation en Eau potable adopté en décembre 2006 :

- Révision de la procédure Périmètres de Protection des sources de la Touvre (procédure règlementaire)
- Modernisation de l'usine du Pontil (Touvre)
- Sécurisation de l'alimentation en eau potable en cas d'indisponibilité des sources de la Touvre

3.3. Assainissement

- **Assainissement non collectif**

  Cette compétence est exercée en régie sur les 38 communes et représente un suivi d'environ 13 500 installations.
  Les enjeux portent essentiellement sur une harmonisation des pratiques et des tarifications.

- **Assainissement collectif**

  GrandAngoulême assure le contrôle et le suivi de 25 unités de traitements pour une capacité épuratoire de 181 200 équivalents habitants, 222 Postes de refoulement, 800 km de réseaux d'eaux usées.
  La gestion de ces installations est effectuée en partie en régie, en partie en délégation de service public, en partie en prestation de service.

Eaux Pluviales

Tout comme la compétence assainissement, cette compétence est actuellement optionnelle et deviendra obligatoire pour les eaux de ruissellement urbain à compter du 1er janvier 2020. Elle est actuellement exercée différemment sur le territoire.

3.4. La Gestion des Milieux Aquatiques et Pr vention des Inondations (Gemapi)

C'est une nouvelle compétence, attribuée aux agglomérations par le législateur.

La compétence GEMAPI comprend les missions suivantes :
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou plan d'eau,
- La défense contre les inondations et contre la mer,
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

Cette compétence est obligatoire au plus tard au 1e janvier 2018. Toutefois, les syndicats exerçant une des missions de la compétence GEMAPI, à la date de publication de la loi MAPTAM, peuvent continuer à intervenir jusqu'au 1e janvier 2020.

Tendances

La d marche Tepos : doit aboutir à la réalisation d'un Plan Climat Air Energie territorial (2019-2024) intégrant sur 6 ans une stratégie de réduction des émissions de gaz à effet de serre et une politique de transition énergétique sur le territoire qui prendra en compte en compte le PLUI HD et le SCoT. Dans ce cadre sera développé spécifiquement un schéma directeur énergétique.

Dans le domaine des énergies renouvelables différents projets sont réalisés par GrandAngouleme :
- En 2016, une chaufferie bois pour le service de transports urbains
- En 2017 : pose de panneaux Photovoltaïques sur la STEP les Murailles, le parking du centre aquatique Nautilis, le parking du service déchets ménagers, plus une installation combinée solaire thermique sur le centre aquatique Nautilis.
- En 2018 un programme d'installation de centrales solaire sur les locaux de la STGA est prévu.

En ce qui concerne les projets de centrales solaires de taille importante, une quinzaine de projets sont à des moments différents de mise en œuvre. Une première centrale est en service à Dirac (centre de stockage), une en cours de réalisation sur La Couronne (Pinotière) ainsi que sur le Centre Technique Municipal de Fléac, 4 projets ont été retenus dans l'appel d'offre CRE national en 2017 : Centrale solaire Nersac, ombrières parking STGA, toiture entreprise VG Angoulême dans la ZI III et ombrières de parking SAFT. D'autres projets sont à l'étude sur Roullet, Dirac, Mouthiers et Fléac.

D'autres projets photovoltaïques de plus petites tailles sont en cours sur le territoire : toitures municipales sur La Couronne, Roullet, Garat, Dirac, notamment et complètent des projets déjà réalisés sur les lycées et collège du territoire.

Des projets bois énergie sur des unités individuelles ou en réseau : Lycée Charles Coulomb, Marguerite de Valois, Fléac, La Couronne, Saint Michel, Mouthiers sur Boème, Angoulême (Agriers, structure articulée,…) qui complèteraient les 3 réseaux de chaleurs existant sur Ma Campagne, Basseau et Sillac Grande Garenne.

Enfin 3 projets éoliens sont en cours (Roullet Saint Estèphe, Mouthiers – Voulgézac, Torsac), un projet de méthanisation, 1 projet de centrale hydroélectrique (usine du Nil)

Depuis 2016, dans le cadre de l'adhésion territoriale des communes au CRER grâce à GrandAngoulême, plus de 30 études de potentiel d'énergies renouvelables ont été réalisées.

Dans le domaine de l'Eau potable, une réflexion sur la prise de compétence eaux est en cours. Au regard du caractère obligatoire de cette compétence en 2020, dans un objectif d'affirmation de territoire et une volonté d'harmonisation tarifaire à terme, GrandAngoulême souhaite confirmer son exercice de la compétence optionnelle eau sur l'ensemble de son territoire.
GrandAngouleme s'inscrit également dans une démarche plus globale à moyen terme qui doit lui permettre

- d'adopter une logique de territoire sur la qualité des eaux, élargie au périmètre du SCOT ;
- d'agir au niveau du SAGE en prenant en compte l'ensemble des problématiques de bassins (inondations, écoulement des eaux, accompagnement des syndicats hydrauliques sur l'ensemble des bassins versants) pour gérer le mieux possible les apports en amont ;
- de mettre en place d'une politique de préservation des rivières.

Dans ce cadre, GrandAngouleme participe aux groupes de travail sur le SAGE, pilotés par l'Institution du fleuve Charente.

Assainissement :
Un programme d'études et d'investissements est en cours. On peut citer les principaux chantiers :

- Délestage de la station d'épuration de Gond Pontouvre vers la station d'épuration de Frégeneuil.
- Travaux sur la commune de Roullet Saint Estèphe
- Travaux de desserte du bourg de Marsac et réalisation d'une station d'épuration
- Réhabilitation de la station d'épuration de Garat:
- Travaux de desserte du bourg de Vindelle et réalisation d'une station d'épuration ou raccordement sur une station d'épuration de l'agglomération
- Diagnostics des réseaux d'eaux usées de Champniers et Dignac.
- Réhabilitation de la lagune d'Asnières sur Nouère ou transfert vers une autre unité de traitement.
- Un Plan Pluriannuel d'Investissements lié à un schéma directeur a été réalisé sur le territoire de l'ex communauté Braconne Charente.

Gemapi :
Pour la rendre effective en début d'année 2018, GrandAngoulême devra :

- Etendre le transfert de compétence à l'ensemble des communes du territoire aux Syndicats Hydrauliques,
- Créer la taxe facultative « GEMAPI » (cf. L 211-7 du Code de l'environnement), pour «le financement des travaux de toute nature permettant de réduire les risques d'inondations et les dommages causés aux personnes et aux biens » ;

De par l'application de la compétence GEMAPI, dont la mise en place effective doit intervenir en 2018, les modalités de gestion du fleuve et des rivières du territoire vont être impactées.
De fait, la gouvernance et l'application de cette nouvelle compétence sont à soumettre au débat, car cette dernière impacte à la fois l'urbanisme et la gestion du cycle de l'eau.

Enjeux

Transition cologique et nerg tique

- Etre en capacité pour le territoire de bénéficier d'une ingénierie pérenne d'accompagnement aux projets d'énergie renouvelables et de réduction des consommations d'énergie pour les collectivités et entreprises
- Mener une réflexion fine sur l'évolution potentielle des compétences de l'agglomération (ex : réseau de chaleur)
- Développer les filières d'énergies renouvelables, facteur de développement économique, de manière cohérente sur l'agglomération projets phares, en facilitant le développement de projets citoyens (gouvernance et financement), et en installant un vrai débat d'opportunité de mise en œuvre de ces filières
- Développer une ingénierie financière permettant d'entretenir une dynamique vertueuse de transition énergétique

- Prendre en compte la qualité de l'air dans les documents en cours de définition : PLUi HD, futur PCAET
- Mettre à jour l'inventaire des sites naturels de GrandAngoulême, la dernière étude datant de 1999 et définir une politique en matière de biodiversité et mise en valeur du patrimoine naturel
- Renforcer l'éducation à l'environnement et au développement durable, domaine de forte exemplarité développée par le GrandAngoulême depuis 20 ans
- Développer l'urbanisation en continuité de l'existant pour éviter les surcoûts liés à la création de réseaux.

Assainissement
Les enjeux portent sur l'exercice de cette compétence, actuellement considérée comme optionnelle, qui deviendra obligatoire à compter du 1er janvier 2020.
La question de l'harmonisation du mode de gestion se posera, ainsi que l'harmonisation de la redevance assainissement, des tarifs des participations au raccordement à l'assainissement collectif.

Eaux pluviales
Les enjeux portent sur la difficulté à définir les limites du champ d'application de cette compétence au regard des limites d'interventions communales et intercommunales. Une définition du champ d'intervention est à trouver : qu'est ce qui est défini comme ruissellement urbain, quelle définition d'un réseau structurant? Qu'est ce qui est lié à la compétence voirie?
Le financement de cette compétence sera également à débattre.
Une réflexion stratégique sera à conduire dans le cadre de la révision des zonages d'assainissement et élaboration d'un schéma directeur d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales sur l'intégralité du territoire afin de définir les investissements à prévoir pour la prochaine décennie.

Gemapi
Les enjeux pour GrandAngoulême sont de :
- Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leurs fonctionnalités
- Asseoir la prévention des inondations

Cette compétence portée par l'agglomération répond aux objectifs suivants :
- Travailler sur les bassins versants des cours d'eau et non plus uniquement sur les rivières
- Couverture intégrale du territoire,
- Gérer à l'échelle d'un périmètre hydrographique cohérent et de taille suffisante
- Appliquer des solidarités amont-aval et rural-urbain pour répondre aux objectifs de la Directive inondation et de la Directive Cadre sur l'Eau,
- Gérer le grand cycle de l'Eau ancré dans l'aménagement du territoire en lien avec les compétences Urbanisme, aménagement du territoire, …

3.5. D chets M nagers

La compétence Déchets Ménagers est exercée, depuis le 1er juin 2017, de la façon suivante :
- Compétence « Collecte » : exercée quasi exclusivement en régie :
    - Collecte en porte à porte, flux Ordures Ménagères Résiduelles et tri
    - Collecte en colonnes enterrées, flux OMR, tri et verre
    - Collecte en colonnes aériennes, flux verre
    - Distribution de compost, de broyat, de composteurs, de bacs roulants,
    - Gestion des déchèteries, haut de quai (gardiens) et bas de quai (chauffeurs pour les rotations de bennes amovibles)
    - Service Prévention des déchets
    - Service Administratif
- Compétence « Traitement » : exercée par Calitom suite à la fusion des 4 communautés ;

En quelques chiffres :
- un effectif de 142 agents
- plus de 70 camions Poids Lourds et une vingtaine de Véhicules Légers
- 7 déchèteries
- 1 plate-forme pour le stockage des bacs, et la gestion des distributions : bacs, compost, composteurs, lombricomposteurs, sacs jaunes
- 1 centre administratif

R alisations / projet d'agglo GA 2015-2025

- Travail avec Calitom en 2016 et 2017 : réalisation d'une « concertation publique » réalisée, pour la première fois en France, avant un projet de construction, sous contrôle d'un garant désigné par la Commission Nationale du Débat Public, dont le thème était : « A quelles conditions pourra-t-on gérer au mieux les futurs volumes résiduels de déchets en Charente (50.000 tonnes) ? ». Mi 2017, la conclusion en a été : la fermeture de l'incinérateur de La Couronne et transfert des déchets vers le site de traitement de Ste-Sévère, ainsi que le lancement d'une démarche « d'ultra prévention » à l'échelle départementale.
- Création avec Calitom d'un Comité Départemental de Coordination des Actions de Prévention, destiné à renforcer les opérations de prévention des déchets en Charente : communication, sensibilisation, etc…
    - Démarrage de la réflexion Octobre 2017
    - Mise en place d'un budget opérationnel sur l'exercice 2019

Tendances

Des réflexions sont menées avec les 38 communes, en groupe de travail, sur les sujets suivants :

- Collecte sélective des papiers et emballages : réflexion sur la fréquence, la conteneurisation : élaboration de propositions pour la commission P.E.C.
- Accès en déchèterie : réflexion, enjeux, accès des professionnels, horaires, propositions.
- Accentuer la sensibilisation et de communication auprès des usagers / de la population sur la collecte des déchets, sur le tri, les démarches de réduction de la production de déchets en soutien des communes

3.6. Patrimoine b ti – Equipements

Constat

Le patrimoine b ti

Depuis la fusion des 4 EPCI en 2017, le patrimoine bâti est de 198 bâtiments pour une surface de plancher de 147 000 m2 environ, soit une augmentation de 20 % en surface (48 bâtiments) par rapport au parc immobilier initial de l'agglomération en 2016.

Au-delà des transferts de patrimoine successifs liés aux transferts de compétences, on peut noter depuis 2005, un effort de constructions ou de réhabilitations portées par GrandAngoulême sur des équipements structurants :

- Extension de la salle de spectacles La Nef, Angoulême (2005)
- Village d'entreprises des Molines, Angoulême (2007, 10 bâtiments)
- Parc des expositions et parking, l'Isle d'Espagnac (2007)
- Ecopôle, construction de locaux de bureaux pour les services de l'Assainissement et de l'Eau Potable et Déchets Ménagers, Angoulême (2007)
- Réalisation d'un camping, Saint Yrieix (2010)
- Réalisation d'un bâtiment pour entreprises d'insertion, îlot Charité dans le quartier de Basseau, Angoulême (2012)
- Création des locaux de l'Ecole d'Arts à l'école Uderzo, Angoulême (2013).
- Stade d'athlétisme, Angoulême (2014)
- Création d'un parc d'activités sur le site de Bel-Air, L'Isle d'Espagnac (2014)
- Aménagement d'un nouveau Village d'entreprises Molines Nord sur l'îlot Charité, Angoulême (2014)
- Construction de la Médiathèque l'Alpha, Angoulême (2015)
- Construction d'une ressourcerie à la déchetterie de La Couronne (2016)
- Création d'une chaufferie bois à la STGA, Angoulême (2017)

De nombreux projet sont en cours de réalisation :

- Achèvement de l'opération de réhabilitation du gymnase de Dirac (2017)
- Création d'une passerelle ferroviaire sur le site de la Gare d'Angoulême, (phase conception en 2017, travaux en 2018)

- Projet de construction d'un accueil de loisirs sans hébergement à Dirac (2018)
- Projet de Technoparc sur le site du GrandGirac à St Michel, bâtiment bureaux et ateliers avec expérimentation pile à combustible, conception en 2017, travaux en 2018-2019
- Réaménagement et extension de la déchetterie de Brébonzat (2019), doublement de la surface actuelle, conception en 2017, enquête publique en 2017, travaux en 2018-2019.

GrandAngoulême dispose dans son patrimoine également d'espaces non bâtis ; les constructions non bâties sont essentiellement des voiries et zones relevant de la compétence du Développement Economique, ainsi que des espaces paysagers :

- Voiries et espaces paysagers des zones industrielles ou d'activités (Gond Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, Nersac, Puymoyen, Angoulême, Fléac et Saint Yrieix)
- GrandAngoulême dispose à ce jour de 38 zones d'activités nécessitant une réflexion sur l'entretien des espaces verts notamment.
- Depuis la fusion, sont venus s'ajouter de nouveaux espaces paysagers, notamment la plaine de la Combe à Roux sur la commune de Jauldes (> 4 ha), celle de la Vallée de Brie (>4 ha), celle du Pré de l'Or à Champniers.
- La réalisation du projet de Bus à Haut Niveau de Service impliquera la prise en compte de nouvelles voiries de façade à façade.
- Plusieurs aménagements sont en projet dans le cadre de la nouvelle intercommunalité :
    - Création d'une ZAE Chez Nadaud sur la commune de Dignac
    - Aménagement de la rue de l'Arêtier dans la zone des Montagnes

Les équipements communautaires gérés par GrandAngoulême

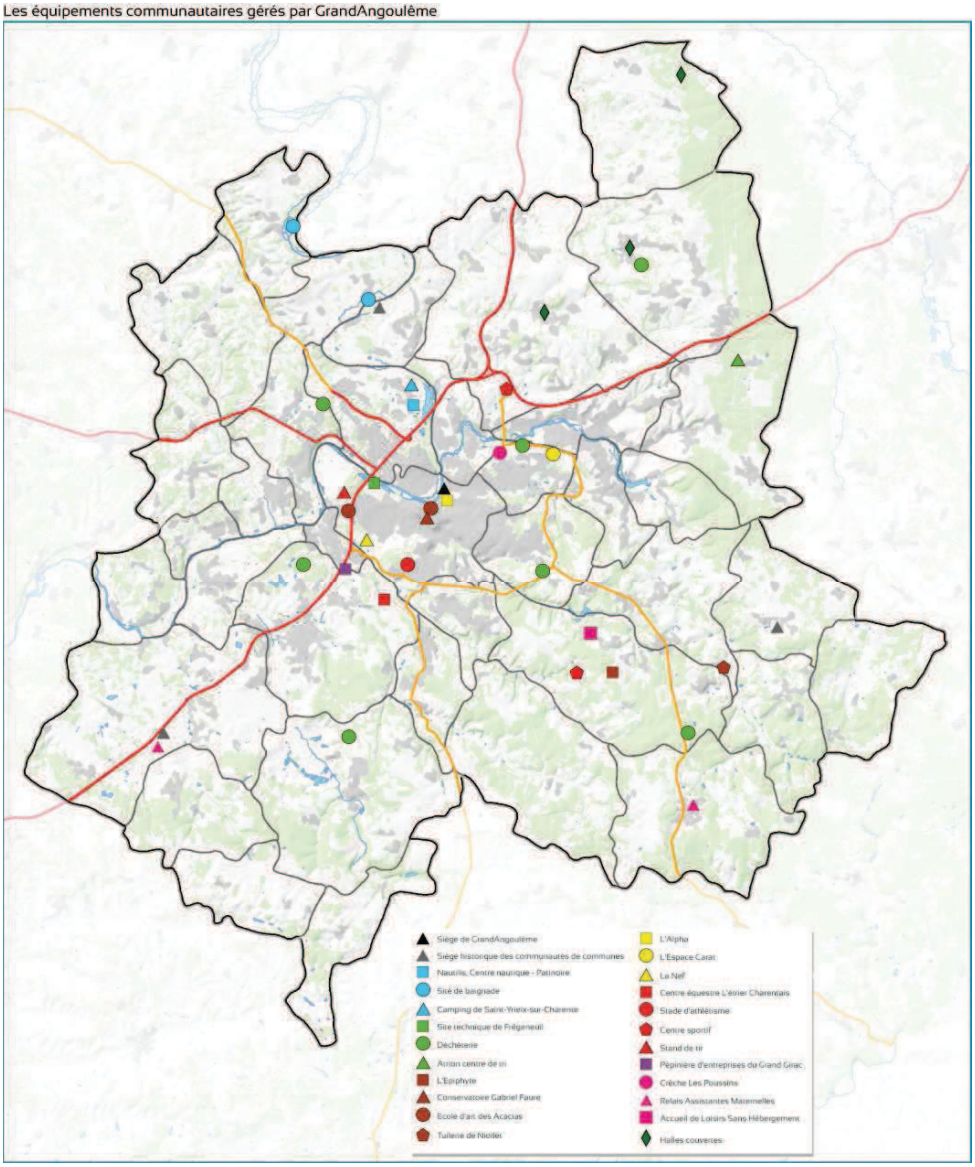

Tendances

Au-delà de la gestion de ce patrimoine et des projets en cours de réalisation, divers projets sont en en phase émergente et nécessiteront des arbitrages dans les années à venir.

Les quipements culturels

- Conservatoire Régional Gabriel Faure : le bâtiment est techniquement obsolescent, plusieurs scénarii doivent être étudiés pour réhabiliter ou construire un nouvel équipement.

- Ecole d'Art de GrandAngoulême : Les locaux de la rue des Acacias à Angoulême présentent des fortes contraintes de sécurité et d'accessibilité. Plusieurs solutions sont à rechercher pour statu quo contraignant ou construction en extension à Basseau ou ailleurs.

Les quipements sportifs

- Centre Equestre de La Tourette : la délégation de service public s'achève en 2020. Une réflexion sur l'avenir de cet équipement est à engager.
- Centre Equestre Les Frauds à Brie : le bâtiment étant vétuste et le propriétaire ne souhaitant plus maintenir une activité équestre sur son emprise, il y a lieu de s'interroger sur son devenir.

L'intérêt communautaire de certains équipements communautaires est également à débattre. Il s'agit notamment :
Du gymnase de Dirac et plus généralement le site de l'actuel ALSH, compte tenu de la construction en cours d'un autre équipement.

- Du Stand de tir d'Angoulême
- Du Complexe sportif de Champniers
- Des Baignades de Marsac et Vindelle
- Du patrimoine scolaire (8 groupes scolaires_20 bâtiments), de l'ALSH de Dirac, de tuileries de Niollet à Garat, de la Plaine de la Combe à Roux, de la Vallée de Brie et du Pré de l'or à Champniers

Le renouvellement des véhicules se fait en fonction de l'âge et du kilométrage avec une tendance à faire durer plus longtemps depuis quelques années.
L'ergonomie et le développement durable sont devenus des incontournables lors des acquisitions et devraient prendre une part de plus en plus grande avec le développement de l'offre en matière de véhicules à faible émission.

Une réflexion reste à conduire par sous bassins de vie sur la pertinence de créer des «centres techniques municipaux partagés entre plusieurs communes. Cela aurait entre autres comme avantages de renforcer les liens entre services techniques et usagers, une réactivité renforcée, un sentiment d'une plus-value en matière de service public.

4. Culture, patrimoine, sport, ducation

4.1. Enfance-Jeunesse / Education : des enjeux plus qualitatifs que quantitatifs

Constat

Suite à la fusion du 1er janvier 2017, GrandAngoulême gère désormais en régie 1 crèche /multi accueil (Les Poussins, à l'Isle d'Espagnac), 1 ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) « Vallée de l'Echelle » à Dirac, 2 RAM (Relais d'Assistantes maternelles) à Roullet St-Estèphe et à Dignac et 1 LAEP (Lieu d'Accueil Enfant/Parents) à Dignac.

GrandAngoulême gère également des dispositifs mis en place sur les territoires qui ont fusionnés et qui ont pour objectifs d'améliorer les services Enfance jeunesse à destination des familles, à savoir :

- **Un contrat d'objectif pluriannuel (2015-2018)** avec Effervescentre (Centre Social Intercommunal), qui assure pour la collectivité des missions d'accueil en ALSH périscolaire et extrascolaire « enfants » sur 5 sites (Trois-Palis/Sireuil ; Roullet ; Mouthiers/Claix ; Voeuil ; Plassac/Voulgézac) et anime 3 locaux « jeunes », pour les 8 communes de l'ex Charente Boëme Charraud.
- **Un PEDT (Projet Educatif Territorial) communautaire,** conjointement avec Effervescentre. En complément du périscolaire, Effervescentre a pour mission de mettre en œuvre des TAP (Temps d'Actions Périscolaires), dans le cadre de conventions tripartites entre GA, Effervescentre et les 8 communes, qui mettent à disposition des agents communaux pour assurer ces divers temps d'animation avec les enfants.
- **La coordination de la politique Enfance-Jeunesse sur les 7 communes de l'ex territoire de Braconne Charente,** qui comprend la coordination des ALSH périscolaires et extrascolaires du territoire répartis en 3 pôles, le soutien financier de ces 3 pôles, le soutien à la politique Enfance-Jeunesse par l'attribution de subventions ciblées aux acteurs associatifs et ALSH. Cette dernière opération est importante pour le maillage associatif et l'animation du territoire car chaque année près de 130 à 150 dossiers sont déposés, concernant une centaine d'actions portées par des associations. ;

Ces équipements et politiques sont soutenus par 3 CEJ (Contrats Enfance Jeunesse) signés par les gestionnaires, les communes, l'intercommunalité et la CAF.

En termes d'effectifs, ce sont 47 agents sur les structures, 3 agents dans le Service Enfance Jeunesse et 36 agents communaux mis partiellement à disposition de GrandAngouleme.

Cependant cette compétence, issue de l'agrégation des compétences exercées avant la fusion, s'exerce de fait de façon partielle et différenciée sur le territoire de GA.
La réalité de l'exercice de la compétence sur les 38 communes est beaucoup plus complexe car il existe :

- 27 crèches ou multi accueils (dont 3 micros crèches privées) sur les 59 que compte le département ;
- 5 Haltes garderies ;
- 11 RAM (Relais d'Assistantes maternelles)
- 8 LAEP (Lieu d'Accueil Enfant/Parents)
- 27 ALSH extrascolaires
- 30 ALSH périscolaires

Ces structures sont communales, intercommunales (syndicats), associatives ou privées et leurs actions sont inscrites et valorisées au sein de 16 CEJ.

Tendances

Il y a donc nécessité à se positionner sur l'exercice de cette compétence, actuellement inscrite en compétence facultative dans les statuts de GrandAngoulême.

Une réflexion est en cours pour proposer, avec l'assistance d'un bureau d'études, des scénarios sur le mode d'exercice de la compétence Enfance-Jeunesse (transfert intégral à la communauté, restitution de compétence aux communes, les restitutions intermédiaires ou transfert partiel).

Enjeux

- Petite enfance : promouvoir des modes de gardes alternatifs pour palier le sentiment de déficit de places en accueil collectif, alors que les modes de garde individuels peuvent répondre aux besoins ;
- Permettre aux fonctionnements différents de continuer à co-exister (structures mutualisées issues de l'intercommunalité et équipements intégrés dans des politiques communales indépendantes)
- Ne pas perdre l'intérêt de la proximité qui préside aux fonctionnements existants, tout en essayant d'apporter une plus-value grâce à une réflexion à l'échelle communautaire
- Développer une politique Enfance-Jeunesse coordonnée sur l'agglomération dans un objectif de cohérence territoriale d'accès au service public, avec une approche éducative globale
- Accompagner plus efficacement les jeunes (ados des secteurs jeunes 12-18 ans, mais aussi jeunes adultes jusqu'à 25 ans)
- Favoriser le développement de structures petites enfances privées.

4.2. Patrimoine

Le territoire Angoumoisin a forgé son identité au cours des siècles autour de l'industrie du papier, en utilisant son fleuve comme une ressource et un axe de développement. Le patrimoine bâti se caractérise par de nombreuses constructions protégées ou inscrites au titre des monuments historiques. Le centre d'Angoulême est également couvert par une Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP), laquelle comprend une trentaine de monuments historiques supplémentaires.
Depuis une trentaine d'années, son aire géographique est couverte par le label Pays d'art et d'histoire de l'Angoumois, animé par l'association Via Patrimoine.

Ses missions d'animation se concentrent autour des thèmes suivants :

- Présentation et valorisations des différents types de patrimoines, d'architecture, d'urbanisme, de paysages et de cadre de vie dont le fleuve Charente est un élément majeur et structurant
- Développement de la connaissance scientifique des patrimoines de l'Angoumois
- Initiation et sensibilisation des différents publics thématiques en lien avec le patrimoine
- Participation aux réflexions sur l'aménagement culturel et urbain du territoire
- Proposition d'une offre de médiation diversifiée et de qualité
- Développement des échanges de savoir-faire

En complément des actions portées par l'agglomération visent à faciliter la mise en valeur du patrimoine vernaculaire, les paysages ou lieux remarquables, notamment en développant les chemins de randonnées.

Tendances

Axe de développement structurant et identitaire, le patrimoine fait sens notamment dans le cadre des coopérations engagées avec les autres territoires de la Vallée de la Charente.

Enjeu

L'enjeu principal est de pouvoir donner une dimension plus importante, plus de visibilité et de cohérence à la mise en valeur du patrimoine local, renforcer l'identité du territoire, permettre aux Angoumoisins une meilleure lecture et appropriation. En même temps une proposition d'offre touristique plus attractive et plus en lien avec les entreprises de la filière image reste à construire.

4.3. Culture

Contexte

Le budget alloué à la Culture s'élève à 8,8 millions d'€, financé à près de 90% sur fonds propres de GrandAngouleme.

Le Pôle culture (154 agents) est structuré par 3 axes :

- **Une action de soutien aux manifestations culturelles d'int r t communautaire,** qui prend la forme d'attribution de subventions, modulables en fonction de la redéfinition des politiques « lecture publique », « Image et bande dessinée», « patrimoine » du territoire.
  Ce soutien financier important (1,2 M€) est un vecteur d'animation et de maillage du territoire et concerne aussi bien des manifestations d'importance nationale ou internationale (Festival Bande Dessinée (FIBD), Musique Métisses, Festival du Film Francophone (FFA), Piano en Valois…) que des animations locales portées par des associations du territoire (une soixantaine de manifestations organisées par plus de 50 associations différentes)

- **La gestion de 5 tablissements culturels g r s en r gie directe :**

  - le **Conservatoire de musique** (76 agents, budget de 3,6 millions d'€, interventions dans les écoles et importantes amplitudes d'ouvertures),
  - **La Nef** (salle de spectacle de 700 places, 14 agents, budget d'1,2 M€, changement de statut juridique en cours et nouveau projet à élaborer à partir de 2018.
  - **L'Epiphyte** (pôle artistique rural, 1 agent, budget de 100K€, partenariat avec les écoles et l'enfance jeunesse, participe à la production de PEAC (Parcours d'Education Artistiques et Culturel) ;
  - **L' cole d'art** (13 agents, budget 486K€, propose 700 places d'ateliers, un cursus post-bac, la classe prépa et un partenariat avec l'éducation nationale « apprendre avec l'art », 18 classes dont un dispositif CHAAP ; classes à horaires aménagés art plastiques ; en cours de développement.) ;
  - **L'Alpha** (médiathèque, tête de pont du réseau des 11 médiathèques de l'agglo, 41 agents, budget 2,2 M€. Élément clé dans définition d'une politique de lecture publique.

- **Le portage d'actions op rationnelles :** Mars en Braconne, PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle), missions réseaux local, régional, national, les soleils de l'été. :

Les services proposés par les établissements ou les opérations ponctuelles ont touché près de 65 000 habitants à travers plus de 500 événements.

A ces 3 axes s'ajoute **le soutien Via Patrimoine.**

Actuellement exercée dans le cadre des compétences facultatives (pour les équipements) et optionnelle (pour les actions de soutien aux manifestations culturelles d'intérêt communautaire et le portage d'actions opérationnelles), la compétence devra être globalement redéfinie à l'issue de la période transitoire post fusion.

Enjeux

- Penser la gouvernance générale de la politique culturelle (avec les collectivités / les habitants / les acteurs socio-culturels / les artistes) : l'harmonisation nécessaire dans la phase post-fusion afin de renforcer l'identité culturelle passe par la création d'un événement estival imaginé en collaboration avec les communes, notamment le milieu rural.
- Animer le territoire par des actions décentralisées des équipements structurants, tout en soutenant des événements communautaires fédérateurs.
- Réfléchir à une politique des arts visuels en lien avec la politique de soutien aux industries culturelles et créatives : clarifier la politique « Image » du territoire, en partenariat avec les différents acteurs EESI / FIBD / CIBDI / FFA / écosystème BD.

- Valoriser le rayonnement culturel du territoire dans le cadre du marketing territorial : mise en place d'actions internationales centrées sur l'Image et la Bande dessinée, accentuer les coopérations avec les pays francophones.
- Redéfinir une politique de lecture publique et réfléchir à l'optimisation des équipements communautaires et communaux,
- Organiser une politique d'éducation artistique et culturelle ambitieuse pour le jeune public, avec l'élaboration d'un PEAC (Parcours d'Education Artistique et Culturelle à l'échelle des 38 communes (en lien avec les différents établissements culturels, DSDEN, Ministère de la culture, région Nouvelle Aquitaine).
- Redéfinir une politique patrimoniale de territoire (quelle place pour Via Patrimoine), en lien avec le Département et la Ville d'Angoulême,
- Réduire les discriminations empêchant l'accès à la culture (handicap, éloignement géographique, fracture numérique, illettrisme, revenus....).
- Soutenir et développer les formations diplômantes et professionnalisantes dispensées dans les équipements communautaires.

4.4. Sport

La compétence de GrandAngoulême, limitée aux équipements sportifs d'intérêt communautaire, ne permet pas de donner à l'échelon communautaire son rôle pourtant essentiel dans le développement et la réussite du mouvement sportif local.

La qualité des équipements existants ne doit pas cacher la nécessité d'un plan pluriannuel de création d'équipements sportifs majeurs pour palier la vétusté ou manque (gymnase pour la pratique du handball ou du judo de haut niveau, ou de la gymnastique, par exemple). L'effort et l'accompagnement de l'agglomération dans le projet rugby du territoire pourrait être étendu à d'autres secteurs dont le niveau et l'engagement sont reconnus.

Contexte

26 millions de français déclarent pratiquer une activité au moins 1 fois par semaine (dans et hors cadre fédéral). Le sport est le loisir préféré n° 1 des Français et génère 37 milliards d'euros, soit près de 2 % du PIB national. (1€ injecté par les collectivités dans le sport génère 3 € d'activité). L*e sport* est également un outil de santé publique et de prévention.

Le rôle social et éducatif du sport est également avéré: Intervention des éducateurs dans les écoles en temps péri scolaires / prise en charge des enfants les mercredis après-midis et samedis par des bénévoles et des professionnels (apprentissage du respect des règles, de l'autre, du goût de l'effort, de l'engagement, de l'esprit collectif et du fairplay...).

GrandAngoul me : un territoire dynamique et des performances

Les 32 000 licences, soit 22% de la population de l'agglomération en font le 1er corps social du territoire.72 fédérations sont représentées, et 350 clubs sportifs sont affiliés. Des clubs sportifs au meilleur niveau et créateurs d'emploi :

- RUGBY : SAXV en ProD2 (2ème niveau professionnel): 5M€ de budget / 4 200 spectateurs en moyenne par match / entente avec le COC Rugby pour les jeunes / 1,8 ETP asso et 56 salariés pour entreprise ;
- FOOT : ASJS en D1 Féminine: 120 licenciés / au meilleur niveau depuis les années 80 / travail dans les quartiers / 495 0000 € de budget / 11 ETP ;
- CYCLISME : Top16 cyclisme DN1: équipe départementale portée par le CDCyclisme / à ce niveau depuis au moins 10 ans / 400 000 € de budget / 6 ETP ;
- ATHLETISME : G2A en N1A (35ème club français) : 835 licenciés / 350 000 € de budget /10 rencontres par an avec nuitées et restauration sur GA / 3,5 ETP - 1 CA - 1 SC -33 entraineurs bénévoles ;
- TENNIS DE TABLE : TTGF équipe féminine en N1 pour la 1ère fois en 2016 / 200 licenciés / budget 150 000 € / 2 ETP (CDI et EA) - 1SC ;
- HAND-BALL : ACH en N1Féminine: 160 licenciés travail et animation importante dans les quartiers / budget / 1,8 ETP -1 CA - 1 SC ;

Des sportifs individuels dont 14 inscrits sur liste HN : en judo (championne de France), athlétisme (championne de France en javelot, vice-champion de France en 60m en salle), karaté et canoë Kayak…

Des évènements d'envergure participant à l'animation et l'économie de notre territoire:

- N2 de natation en décembre 2016: 350 nageurs et accompagnateurs sur 3 jours ;
- Championnat de France de sauvetage en février 2017: 500 nageurs et accompagnateurs ;
- Coupe de France d'Apnée en mars 2017: 100 nageurs ;
- Meeting national du G2A 1er tour interclubs (500 athlètes) et pointes d'or minimes en mai (350 personnes sur 3 jours): + 10 rencontres à l'année au Stade de GA en moyenne 400 athlètes ;
- Les foulées d'Angoulême SCHNEIDER en avril 2017: 5 000 participants ;
- Championnat de France de natation en sport adapté en juin 2017: 450 nageurs et accompagnateurs sur 3 jours ;
- Critérium de natation en juillet 2017: 4 jours de compétitions 600 nageurs ;
- Le FORUM Sport, Santé Environnement : 12 000 visiteurs/évènement, 135 exposants
- Deux meetings internationaux de sports de combat pieds-poings (kick, full…avec Cédric Doumbé, champion du monde de kick boxing de sa catégorie, combattant du Glory et Angoumoisin) à l'Espace Carat : environ 2 500 spectateurs.
- Des clubs sportifs au meilleur niveau (rugby, foot et hand féminin, judo, kayak …) qui sont également créateurs d'emplois.

Pour tous ces événements un travail est effectué en lien avec les restaurants et hôtels via l'Office de Tourisme (OTPA) : Estimation de l'impact économique sur le territoire pour une compétition de 2 jours à 600 athlètes: 75 000 € minimum (nuitées, restauration, carburant).
Cependant, il y constat d'équipements sportifs vétustes sur le territoire, ou manquants.
Une compétence partielle.
La compétence à GrandAngoulême est prise autour des équipements structurants.

Depuis 2017, les équipements qui composent le patrimoine sportif de l'agglomération sont :

- NAUTILIS (équipement aquatique sportif et de loisirs),
- stade d'athlétisme,
- Stand de tir,
- Centre équestre (La Couronne),
- Centre sportif des Montagnes (squash, tennis, badminton),
- Gymnase intercommunal à Dirac (ensemble sportif comprenant aussi 2 terrains de tennis extérieurs + 1 plateau de basket).

GrandAngoulême apporte également un soutien financier :

- Fonds de concours aux communes pour la remise aux normes des équipements sportifs communaux (500 000 € en 2016)
- Appels à projets sportifs (manifestations, haut niveau et communication (15 000€ en 2016)
- Soutien SAXV PRO pour missions d'intérêt général et communication (120 000 € crédits politique économique)
- Subventions de fonctionnement aux 6 clubs intercommunaux « VALECHEL » (24 000 € ont été reconduites en 2016).

Enjeux :

Depuis 2014, les réflexions des groupes de travail communautaires, en lien avec les communes, proposent de :

- Mettre en place un observatoire intercommunal du sport et la rédaction d'une Charte de territoire;
- Affirmer le rôle de GA en matière de constructions d'équipements sportifs d'envergure ;
- Renforcer l'accueil et le soutien d'événements sportifs majeurs
- Réfléchir à la redéfinition des contours de la compétence : équipements structurants mais pas de compétence « politique du sport »...
- Poursuivre l'élaboration un schéma directeur du sport associant les communes pour valoriser les équipements existants et faire émerger les besoins nouveaux
- Structurer l'aide à la formation des jeunes dans les sports de base (gymnastique, athlétisme et natation)
- Développer le lien entre sport de haut niveau et marketing territorial comme vecteur de notoriété de GrandAngouleme
- Redéfinir les interventions par fonds de concours auprès des communes membres en fonction des enjeux partagés et harmoniser les pratiques de versements de soutiens financiers.

5. Am nagement et d veloppement du territoire

5.1. Urbanisme/Habitat/Requalification urbaine

Constat

Développer l'offre de logements adaptés à une population aux ressources limitées, en densifiant et en réinvestissant l'existant.

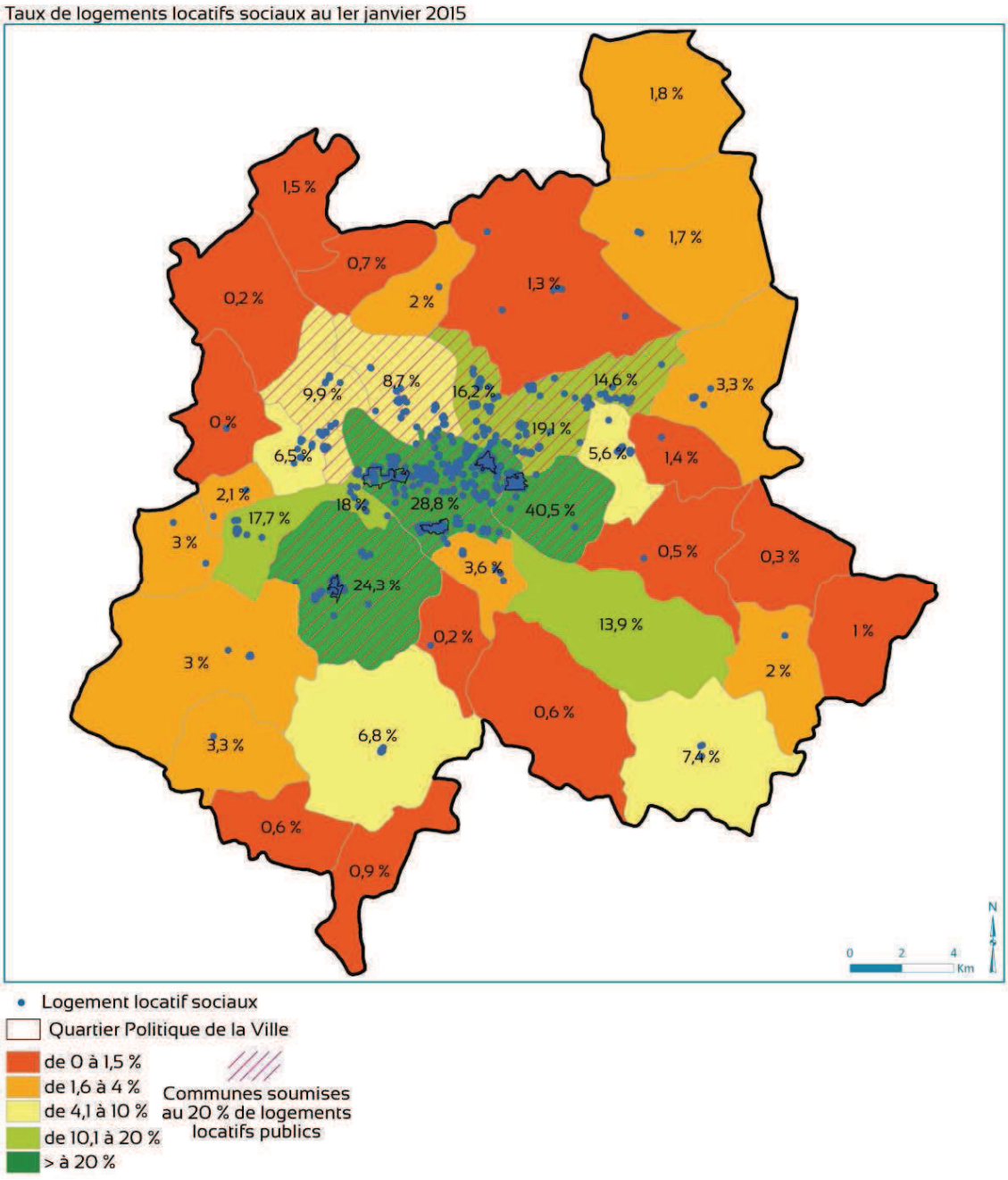

Compétences obligatoires, la politique de l'habitat et planification urbaine partent du constat suivant :

- 74 920 logements en 2015 sur l'agglomération (à l'échelle des 38 communes), majoritairement occupés par des propriétaires en résidences principales et en logements individuels, mais comptant 10% de logements vacants.
- Le parc de logement est principalement ancien, dans un état moyen a dégradé pour 4 logements sur 10, avec une carence d'offre en logements familiaux de qualité et aux alentours de 2 500 logements potentiellement indignes sur l'agglomération zones urbanisées représentent 21% du territoire.

- 11 communes sont soumises à l'article 55 de la loi SRU, dont 4 communes atteignant l'objectif de 20% de logements sociaux (Angoulême, Soyaux, La Couronne, L'Isle-d'Espagnac).
- 56% des ménages présentent des ressources inférieures aux plafonds HLM, parmi lesquels 27% inférieures à 60% des plafonds HLM.
- 16% des ménages sont sous le seuil de pauvreté (12 017 ménages).

Compte tenu des enjeux partagés, les services ADS-Habitat-ORU-Foncier–Planification ont fusionné pour créer un pôle « aménagement urbanisme » au service des communes, avec des objectifs communs :

- Production de 650 nouveaux logements (objectif PADD sur PLU-Intercommunal débattu le 23 mars 2017) ;
- 70% de la production de logements en réinvestissement et 30% en extension urbaine,soit un objectif de 3 400 logements en réinvestissement (objectif PADD sur PLU-Intercommunal débattu le 23 mars 2017) ;
- 80 sorties de vacance par an.

Plusieurs dispositifs ont t lanc s pour r pondre aux probl matiques du territoire :

- **Op rations Renouvellement Urbain** : poursuite des 2 ORU engagées (Champ de Manœuvre et Basseau-Grande Garenne) et lancement de deux nouvelles (Bel-Air Grand-Font à Angoulême et Etang des Moines à La Couronne) ;

- **Prise en compte du vieillissement de la population :** réalisation de 80 à 100 logements à loyers très accessibles, en individuel groupé, en centralités communales ; mise en place d'un dispositif d'aide à l'adaptation des logements à la vieillesse et au handicap des seniors.

- **Prise en compte de la pr carisation croissante de la population :** mise en place d'une grille de financement du logement public favorisant la création de logements à loyers très accessibles, et réalisation de haltes de nuits et appartements d'urgence pour les publics les plus précaires et ou en situation d'urgence face au logement.

- **Prise en compte de la n cessaire sobri t et efficacit nerg tique,** par la poursuite ou la mise en place de différents dispositifs d'aides à l'amélioration des logements :
  - aides à la rénovation thermique des logements PIG Habiter Mieux ;
  - engagement dans l'OPAH RU d'Angoulême (2017-2021)
  - poursuite du PASS'ACCESSION,
  - création prochaine d'un guichet unique de la rénovation énergétique ;
  - subventions à la réhabilitation du parc public de +10 ans (contre plafonnement de l'augmentation des loyers liée à cette amélioration des logements)

- **R investissement du b ti ancien d grad et vacant et de redynamisation des centralit s communales :**

  - Repérage des situations de non décence et lutte contre l'habitat indigne
  - conventionnement avec l'EPF pour les acquisitions foncières et le portage du foncier pour le réinvestissement du bâti ancien et la densification urbaine ;
  - subventions aux bailleurs pour inciter à la production de logements en priorité dans l'existant, conditionnement de la défiscalisation PINEL,
  - aide (expérimentale) à l'acquisition d'immeubles anciens vacants ou dégradés, sous condition de réhabilitation et de ravalement de façade (expérimentation engagée en Mars 2017).

Mise en place d'une politique de peuplement et de r quilibrage de la mixit sociale portée par la CIL (Conférence Intercommunale du Logement), à l'appui d'un Plan Partenarial de Gestion de la Demande en logement public (PPDGLP) et d'une Convention-cadre d'orientation et de la Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), tous en cours d'élaboration.

- **Prise en compte plus fine des besoins des publics sp cifiques** (Gens du voyage, jeunes, seniors, publics les plus précaires, personnes présentant des problèmes psychiques, regroupements communautaires...) ;

- **Elaboration engag e en Mars 2015 (arr t pr fectoral) du PLU-Intercommunal « Habitat – D placement »** c'est-à-dire valant PDU et PLH. ; approbation prévue pour l'été 2019.

Enjeux

- Réfléchir à une échelle globale (supra-communale) avec une approche transversale, en coordonnant les différentes politiques sectorielles : mobilité, logement, activités, réseaux..., permettant aussi une rationalisation financière.
- Dans une réflexion prospective, anticiper les besoins futurs et intégrer les enjeux de long terme, dans une optique de développement durable, où l'offre de logements répond à la nécessaire sobriété foncière, où le bâti existant est réinvesti et les espaces mutualisés ;
- Mettre en œuvre les grandes orientations politiques de la collectivité, construite conjointement entre les communes et en concertation avec la population, par l' harmonisation des pratiques en matière de construction et d'aménagement, la maîtrise du droit des sols et la mutualisation des moyens ;
- Améliorer les équilibres et la mixité : reconquérir le parc privé dégradé et délaissé, et réinvestir les centralités urbaines ; renforcer l'attractivité du parc public pour améliorer les équilibres de peuplement ;
- Développer une offre de logements à prix abordables, adaptée aux besoins d'une population précaire et diversifiée.

Projets :

En tout, plus de 3 000 logements sont programmés à court, moyen et long terme dans le cadre d'opérations (hors projets de constructions individuelles).

Les 5 projets de ZAC dans 4 communes prévoient environ 1 000 logements.

Les opérations de lotissements à venir ou déjà créées mais contenant des lots toujours libres, correspondent à plus de 1 900 logements futurs. Parmi ces opérations se trouvent celles des bailleurs HLM qui proposent de nombreux logements en pavillons à proximité des services et des transports.

L'offre de logements pour étudiants se développe avec des opérations à La Couronne, ou à venir comme à Angoulême, à proximité de l'IUT.

Les Opérations de Renouvellement Urbain, réalisées ou en cours, ainsi que les principaux espaces à enjeux pour la requalification de secteurs urbains, en particulier dans les centralités des communes, témoignent d'un véritable intérêt à rendre la ville plus attractive pour, à l'avenir, attirer de nouveaux habitants.

5.2. Num rique

L'offre numérique est hétérogène sur le territoire de GrandAngoulême, fruit de projets engagés antérieurement par chaque intercommunalité.

Sur le territoire de l'ex GrandAngoul me

Pour les entreprises :
En 2006, GrandAngoulême a conclu pour une durée de 20 ans une délégation de service public avec la société SOLSTICE pour la construction et l'exploitation d'un réseau de fibre optique à l'attention des entreprises, des sites administratifs et de quelques opérations d'immobilier d'habitat collectif en quartier défavorisé. Le réseau a été réceptionné en 2008. Solstice exploite 180km de linéaire de fibre optique. 28 zones d'activités sont classées ZA THD.
Le réseau mis en œuvre est ouvert à l'ensemble des opérateurs, avec des modalités de commercialisation qui leur permet de proposer différentes offres de détail auprès des utilisateurs finaux.
Pour les habitants (fibre optique jusqu' l'abonn ou FTTH pour Fiber To the Home):
Orange est l'opérateur qui a été retenu en juin 2017 sur le secteur du Grand Angoulême dans le cadre d'une convention entre Orange et l'Etat permettant une programmation et un suivi des déploiements FTTH.
Ce déploiement a débuté en 2017 avec des sites raccordables sur les communes d'Angoulême, Saint Yrieix, Soyaux, Saint Michel, L'Isle d'Espagnac, Gond Pontouvre.
En 2018, Orange poursuivra le déploiement sur les communes de La Couronne et Fléac.
Les autres communes de l'ex GrandAngoulême seront desservies après 2019.
Il est à noter que Mornac ne fait pas partie de cette opération ayant rejoint plus tardivement l'agglomération.

Le réseau local rénové SFR Numéricâble. Ce réseau de l'opérateur SFR Numéricâble dessert les communes d'Angoulême, Fléac, Gond Pontouvre, L'Isle d'Espagnac, la Couronne, Linars, Magnac sur Touvre, Ruelle, Soyaux, St Michel, St Yriex.

Sur les 3 ex Communaut s de communes :
Le projet a été initié en 2009 par les 3 ex communauté de communes de Charente Boeme Charraud, Vallée de l'Echelle et Braconne Charente.
La compétence Très Haut Débit a été déléguée au Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz (SDEG) qui en a assuré la maitrise d'ouvrage.
Les travaux ont débuté en 2012 avec la connexion de l'entreprise LIPPI, puis un déploiement, désormais achevé sur le territoire à destination de 2 clientèles :

Pour les entreprises :
Un câblage a été déployé en fibre optique sur 9 Zones d'activités économiques représentant 98 km de réseau.

Pour les habitants :
La montée en débit a été réalisée sur 37 sous répartiteurs permettant de fournir du Triple Play à tous les foyers et aux acteurs économiques. Il est à noter que la commune de Voulgézac n'est pas prise en compte dans l'opération.

Evolution du d ploiement l' chelle d partementale
Le Syndicat Mixte Charente Numérique a été créé fin décembre 2016 avec pour vocation unique la mise en place du réseau de communications électroniques à THD pour l'ensemble du département.
L'objectif est d'assurer la couverture numérique de l'ensemble du territoire par le déploiement de la fibre à l'entreprise ou à l'habitant.
L'enjeu pour GrandAngoulême est de pouvoir harmoniser la desserte en très haut débit de façon homogène sur l'ensemble de son territoire, en tenant compte des différentes structures en place et des opérations déjà engagées. Une réflexion doit également être menée dans le cadre d'un plan de mise à niveau de la couverture du territoire sur les zones blanches.

5.3. Mobilit s

Constat

I/ DONNEES CLES

L'ACCESSIBILITE ET LE MAILLAGE DU TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

- positionnement stratégique de GrandAngoulême à équidistance des anciennes préfectures de Région (115 km) et à la confluence de grands axes structurants porteurs de développement économique (RN10/RN141/Gare d'Angoulême constituant une étoile ferroviaire)
- territoire bien maillé (axes Nord-sud et Est-Ouest) par
  - des infrastructures routières : RN10/ RN141, RD
  - des infrastructures ferroviaires : TER AVEC 4 lignes vers Poitiers, Limoges, Bordeaux et l'arc atlantique / LGV sur l'axe Nord/Sud « Paris/Bordeaux »
  - des infrastructures cyclables : Eurovéloroute Scandibérique (1600km / Trondheim ⇔ Compostelle) superposée sur 40 km à la Véloroute nationale FlowVélo (250km / Périgord⇔Aix)
- une accessibilité renforcée grâce à la LGV SEA qui permet de relier Bordeaux en 35 min. et Paris en 1h45 depuis juillet 2017

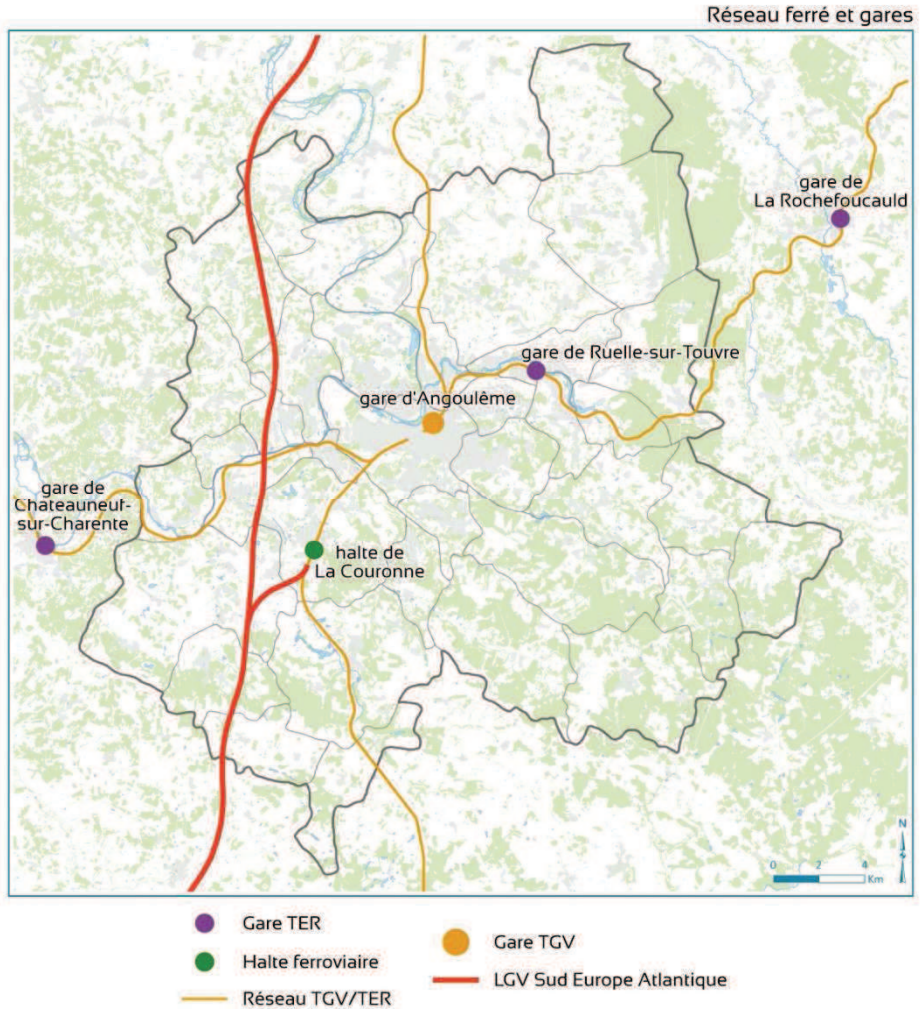

LA MOBILITE QUOTIDIENNE SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

- 456 000 déplacements réalisés chaque jour par les habitants de GA dont 89% internes.
- le travail est le principal motif de déplacement (28% des flux) puis viennent les achats (24%), les loisirs (12%), les études (7%).
- La durée moyenne d'un déplacement est de 15 minutes. Elle varie selon le mode de transport : 28 min. en transport collectif / 13 min. en voiture, à vélo / 12 min. à pied.
- Les habitants de GrandAngoulême réalisent en moyenne 19 km/jour pour leurs déplacements.
- La voiture individuelle est le mode de déplacement le plus important : 3 déplacements sur 4 (74%) se font en voiture, dont les 2/3 (64%) en tant que conducteur.
- Les transports collectifs représentent 5% des déplacements.
- Le vélo représente 1 % des déplacements et la marche à pied 18 %.

LES OFFRES DE MOBILITE ACTUELLES SUR LE TERRITOIRE DE GRANDANGOULEME

- **en voiture :**
  - Un réseau viaire organisé autour de 2 rocades de contournement (intérieure=boulevard bleu +tunnel de la Gâtine et extérieure=RD1000/RN10) et de pénétrantes (RD910/RD939/RD699…).
  - Un constat général de fluidité de la circulation à l'exception de quelques points noirs sectorisés mais une hausse du trafic sur certaines pénétrantes (Route de Bordeaux, Rue de Basseau, route de Périgueux…). Un risque fort de saturation en cas de fermeture du tunnel de la Gâtine.
  - Stationnement : environ 24 000 places de stationnement public recensées sur les 16 communes de l'ex GA : 51% du parc de stationnements est sur Angoulême (75 % sur voirie, 13% hors voirie et 9% en ouvrage) et 49 % hors ville centre (81% sur voirie, 19% hors voirie). 75% des places sont gratuites non réglementées et 20% sont payantes. Des places de rechargement pour véhicules électriques existent dans les parkings en ouvrage d'Angoulême et au niveau de la zone économique de Champniers.
  - Voitures partagées : un réseau professionnel organisé (taxis, loueurs), des plateformes de location de voitures entre particuliers (ouicar, drivy), 1 aire de covoiturage de 25 places à Champniers et des points de regroupement aménagés (Fléac, Mouthiers, Sers) ou non.

- **v lo :**
  - 5% des voies sont cyclables (16 communes de l'ex GA) : 44 km de voirie publique apaisés (zone 30) / 60km cumulés d'aménagements cyclables.
  - un service de location de vélos moyenne et longue durée mis en place par GA en 2014 (flotte d'environ 250 vélos dont 93 % de vélos électriques)
  - un parc vélos à accès réservé à la gare d'Angoulême et environ 1000 arceaux vélos ouverts ou abrités (recensement effectué sur les 16 communes de l'ex GA).

- **en transport public**

  1/ Liaisons interrégionales et nationales
  - 1 Ligne LGV SEA : 15 AR/jour Angoulême-Bordeaux et 10 AR/jour Angoulême- Paris
  - 4 Ligne TER : Angoulême/Poitiers (env.14 AR/jour), Angoulême/Bordeaux (env. 14 AR/jour), Angoulême/Limoges (env. 10 AR/jour), Angoulême/Royan (env. 30 AR/jour)
  - Ligne TER Routière Angoulême/ Barbezieux/Pons et des Lignes routières Ouibus/flixbus
  - 2 gares : Angoulême (GARE LGV et TER) et Ruelle (gare TER).

  2/ Liaisons départementales interurbaines
  - 17 lignes interurbaines desservent les communes de Brie, Champniers, Bouex, Asnières, Garat, Torsac, Dirac, Dignac, Voeuil, Mouthiers, Voulgezac, Claix, Roullet, Trois Palis, Sireuil, Balzac, Marsac, Vindelle, Jauldes, Vouzan, Sers.
  - Elles comptent 131 arrêts dont 30 sont en correspondance avec les lignes STGA. L'offre est relativement réduite : 2 à 7 départs d'Angoulême/jour en période scolaire.

3/ Liaisons urbaines et suburbaines

- 20 lignes urbaines STGA desservent les 16 communes de l'ex GA via 600 arrêts (9 lignes structurantes et 13 lignes de proximité) : 300 km de ligne, une offre importante (10 à 40 allers / retours par jour en période scolaire), 10 millions de voyageurs transportés/an.
- Des septembre 2017, 11 communes supplémentaires seront desservies via des adaptations de lignes existantes et la création de 2 nouvelles lignes (offre de 8 AR/jour en période scolaire).
- 1 ligne suburbaine Réseau Vert dessert spécifiquement les communes de Brie et de Champniers avec une offre intermédiaire : 8 départs d'Angoulême/jour en période scolaire.
- 51 liaisons à destination de 10 établissements scolaires de second degré (collèges/ lycées).

Le réseau de transports en commun dessert 37 des 38 communes de l'agglomération. Seule la commune de Plassac Rouffiac n'est pas desservie.

4/ des services adaptés pour les personnes âgées ou en situation de handicap

- Un service public de transport à la demande qui fonctionne d'arrêt à arrêt sur le réseau STGA (LIBUS) : réservé aux personnes handicapées qui ne peuvent pas utiliser le réseau STGA /27 communes desservies.
- Un service privé de transport à la demande qui fonctionne depuis le domicile des utilisateurs (réservé aux 600 adhérents de l'association AAHPIA qui organise le service). 38 communes desservies. Service qui s'adresse aux personnes dépendantes (personnes âgées/handicapées).

Réseaux de transports en commun

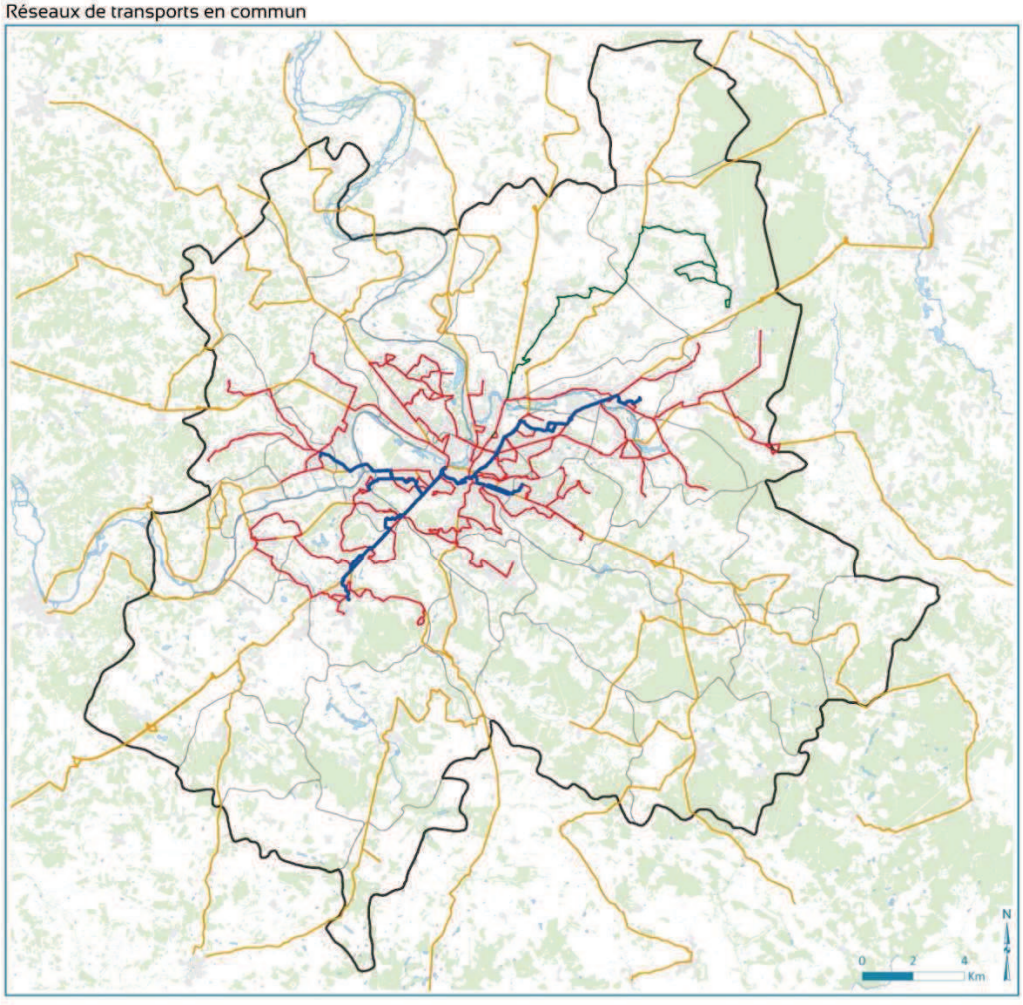

Projet Bus à Haut Niveau de Service
Lignes STGA
Ligne Réseau Vert Brie Champniers
Lignes Réseau départemental

Mise en œuvre de la comp tence
Pour mettre en œuvre la compétence mobilité, GA, autorité organisatrice de mobilité s'appuie sur 2 principaux outils :

- **La SPL GAMA** qui réalise des missions de prestations intellectuelles, de maitrise d'œuvre et de maitrise d'ouvrage déléguée (travaux) ;

- **La SEM STGA,** qui sera transformée en SPL d'ici fin 2017, qui exploite la majorité des services publics de mobilité (lignes urbaines et suburbaines, services vélos)

GrandAngoulême confie également l'exploitation de services réguliers de transport à des transporteurs tels que CITRAM (groupe Transdev), THORIN-VRIET ou ROBIN : réseau vert et transports scolaires.

Grands projets et ou r flexions en cours :

- Projet Gare 2017 ; accessibilité optimale de la gare
- Modernisation des infrastructures routières RN 141
- Modernisation des infrastructures ferroviaires : électrification ligne Angoulême-Royan
- Infrastructure cyclable structurante : Flow vélo
- Projet BUS à HAUT NIVEAU DE SERVICE pour un service de transports publics performant et attractif
- Modernisation des transports publics de GA autour du BHNS et à l'échelle du nouveau périmètre
- Pôle d'Echange Multimodal de la Gare d'Angoulême connecté au BHNS et à tous les modes de déplacements : voitures individuels et partagées, transports collectifs (TGV, TER, bus, cars) ; déplacements doux (piétons/vélos) et échanges multimodaux également avec les haltes ferroviaires de La Couronne et Ruelle
- Développement de pôles d'échanges complémentaires (haltes ferroviaires, parkings relais connecté au BHNS et pôles secondaires)
- Politique cyclable : extension à toutes les communes de GrandAngoulême, soutien aux communes pour la création d'itinéraires (fonds de concours) et mise en place de dispositifs de stationnement en lien avec les transports publics
- Soutien aux entreprises par un accompagnement dans la mise en place de Plan De Mobilité
- Mise en place d'outils incitatifs pour développer la complémentarité des modes de déplacements : carte unique multimodale, plateforme d'information multimodale
- Organiser et développer le covoiturage
- Réflexions sur les politiques sociale et tarifaire des mobilités

Tendances :

- Renforcer l'attractivité des modes alternatifs notamment grâce au BHNS et à l'intermodalité / mobilité durable (vélos, marche)/ véhicules électriques
- Intégrer la voiture dans une logique de mobilité durable en complémentarité des modes alternatifs
- Mettre le numérique et les nouvelles technologies au service de la mobilité
- Accompagner l'organisation de la mobilité quotidienne en dehors du cadre institutionnel : co-voiturage, autopartage ….
- Réfléchir au développement des mobilités inclusives

Enjeux des mobilit s : politique globale de mobilit et d'am nagement

- Renforcer les offres de mobilité au travers de coopérations institutionnelles : coordonner et harmoniser les politiques et offres de mobilités (transports publics, stationnement, voirie, vélos) / vigilance sur les voies ferres secondaires/ positionnement de GrandAngoulême sur l'étoile ferroviaire axe est/ ouest ;
- Favoriser et promouvoir la complémentarité des modes de déplacement : intermodalité, stationnement ;
- Adapter les services publics (transports publics, vélos….) aux besoins de mobilité quotidienne : desserte, offre de service ;

- Préserver / renforcer les services de proximité sur tout le territoire communautaire : spécificités du centre-ville d'Angoulême et des centralités (stationnement/ livraisons/modes alternatifs) ; accès aux zones d'activités et commerces (stationnement/livraisons/modes alternatifs) ; transports scolaires ;
- Rendre lisible la politique de mobilité auprès des partenaires et des citoyens : pédagogie, communication, concertation ;
- Garantir un accès à la mobilité pour tous (mobilité inclusive) : mobilité des seniors, accès à l'emploi, mobilité des personnes handicapées…
- Accompagner les changements de pratique par des actions en direction du monde économique et du grand public : plan de mobilité, sensibilisation et démarches pédagogiques, communication.

5.4. Agriculture-Alimentation

Estimation du nombre d'exploitations agricoles sur GA : entre 350 et 450 (source : Recensement général agricole de 2010 et le sondage réalisé en 2016 auprès des 38 communes) ;

Sur une surface agricole d'environ 31000 ha (source : occupation du sol 2015 par service SIG/GrandAngoulême).

Etude r alis e en 2015 par le Syndicat Mixte de l'Angoumois sur les productions fruits et légumes du territoire et les débouchés en restauration collective qui met en évidence :

- Volonté de travailler avec des productions locales,
- Méconnaissance respective des producteurs et gestionnaires de leurs fonctionnements et de leurs contraintes respectifs.
- Etat des lieux des contraintes et des potentiels des filières agricoles.

Diagnostic agricole du Sch ma de Coh rence Territoriale qui met en évidence **les enjeux** suivants :

- Impulser une politique foncière agricole
- Mettre en adéquation l'agriculture avec les enjeux environnementaux de la protection des trames verte et bleue et de la ressource en eau potable
- Travailler sur la transmission des exploitations et soutien aux filières économiques

Sch ma d'am nagement et de gestion des eaux de Charente qui identifie les pollutions diffuses agricoles comme enjeu sur la ressource en eau de surface et souterraine

Etude Eau & Bio en cours

Connaissance des profils d'agriculteurs - entrepreneurs et préconisations pour développer l'AB

La politique agricole et alimentaire s'appuie sur les compétences développement économique, et protection de la ressource en eau.

Les objectifs

- Rendre lisible et transparent le projet agricole et alimentaire du territoire auprès des partenaires
- Soutenir le développement des productions maraichères et légumières durables sur le territoire en favorisant l'installation et la diversification
- Soutenir le développement d'une agriculture biologique sur le territoire
- Favoriser la mise en relation des productions agricoles avec la consommation locale (restauration collective et individuelle)
- Maintenir le tissu économique agricole
- Sensibiliser et éduquer à l'alimentation

6. Solidarit s, coh sion sociale

6.1. Solidarit s, politique de la ville

Constat

1- GrandAngoulême n'a pas délibéré à ce jour pour le choix de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire».
La collectivité apporte un soutien ponctuel à des actions associatives relevant des champs de l'aide alimentaire, l'hébergement des jeunes (c'est une subvention en voie de disparition pour 2017), la solidarité internationale, enfants handicapés, familles de détenus….

2- Compétences communautaires obligatoires exercées : politique de la ville depuis 2000 et entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage depuis le 1er janvier 2017

3- La compétence politique de la ville s'exerce via des contractualisations avec l'Etat afin d'agir auprès des habitants des quartiers défavorisés confrontés à des inégalités profondes et persistantes. Il convient également de noter que 19 partenaires institutionnels se sont engagés à contribuer à la réalisation des objectifs du contrat de ville

Pour se faire, le Contrat de ville allie les 3 dimensions du d veloppement d'un quartier : conomique, urbaine, sociale d clin es en 7 priorit s th matiques :

1. Développer l'attractivité économique des quartiers
2. Poursuivre l'ancrage des quartiers au projet urbain d'agglomération. S'inscrivant ici les programmes de Renouvellement Urbain (fin du programme 2009-2015 et celui du contrat actuel) ;
3. Renforcer le parcours éducatif des enfants et le lien avec les familles
4. Lutter contre la précarité
5. La culture en agglomération et dans les quartiers
6. Assurer l'accès à la santé et veiller à la proximité des services de soins
7. Sécurité dans les quartiers et prévention de la délinquance

Et 5 priorités transversales :

1. La jeunesse,
2. L'égalité entre les hommes et les femmes,
3. La prévention de toutes les discriminations
4. Le numérique
5. L'attractivité des quartiers

Concernant le programme de renouvellement urbain, les conventions doivent être signées fin 2017 avec l'ANRU.

La question de la santé / offre de soins et santé environnementale n'est à ce jour pas travaillée par GrandAngoulême. Toutefois la collectivité a saisi le CDD de cette thématique dans le cadre du PLUI-HD sur une approche citoyenne et un élu communautaire pour une mission spécifique sur un diagnostic sur ce thème.

Il conviendra de s'interroger sur le devenir (intercommunal ?) des Contrats Locaux de Santé d'Angoulême et de Soyaux inscrits dans le cadre du Contrat de ville.

Il convient de noter que l'agglomération dans le cadre du Contrat de ville, travaille depuis 2015 sur la thématique « égalité entre les femmes et les hommes », qui sera un enjeu déterminant à court terme de la Cohésion sociale des territoires et de leur attractivité.

Quelques chiffres cl s :

Sur GrandAngoulême le taux de pauvreté est de 16,8 %, soit 2 points de plus que le département et 3,3 points de plus que la région.

Les ménages sont aussi caractérisés par des revenus médians plus faibles qu'ailleurs à 18 938 € par Unité de Consommation (UC) en 2012, soit le montant le plus faible des territoires de référence.

Une Unité de Consommation est un indicateur attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation

Ce chiffre est également inférieur à la médiane régionale Nouvelle-Aquitaine (19 360 € par UC), et à la médiane nationale (19 785 € par UC). Ce chiffre est en revanche légèrement supérieur à la moyenne départementale (18 756 € par UC).

A l'instar des données déjà citées dans les parties précédentes, il est possible d'observer des disparités importantes entre les différentes communes, membres de la communauté d'agglomération. Entre le revenu médian constaté à Angoulême d'une part (17 476 € par UC) et les autres communes d'autre part (19 820 € par UC) ; mais aussi, plus finement, entre l'ensemble des communes.

Peu de lisibilité pour les habitants et les associations de GrandAngoulême des choix politiques effectués dans le cadre de ces compétences obligatoires.

Revenu médian en 2013

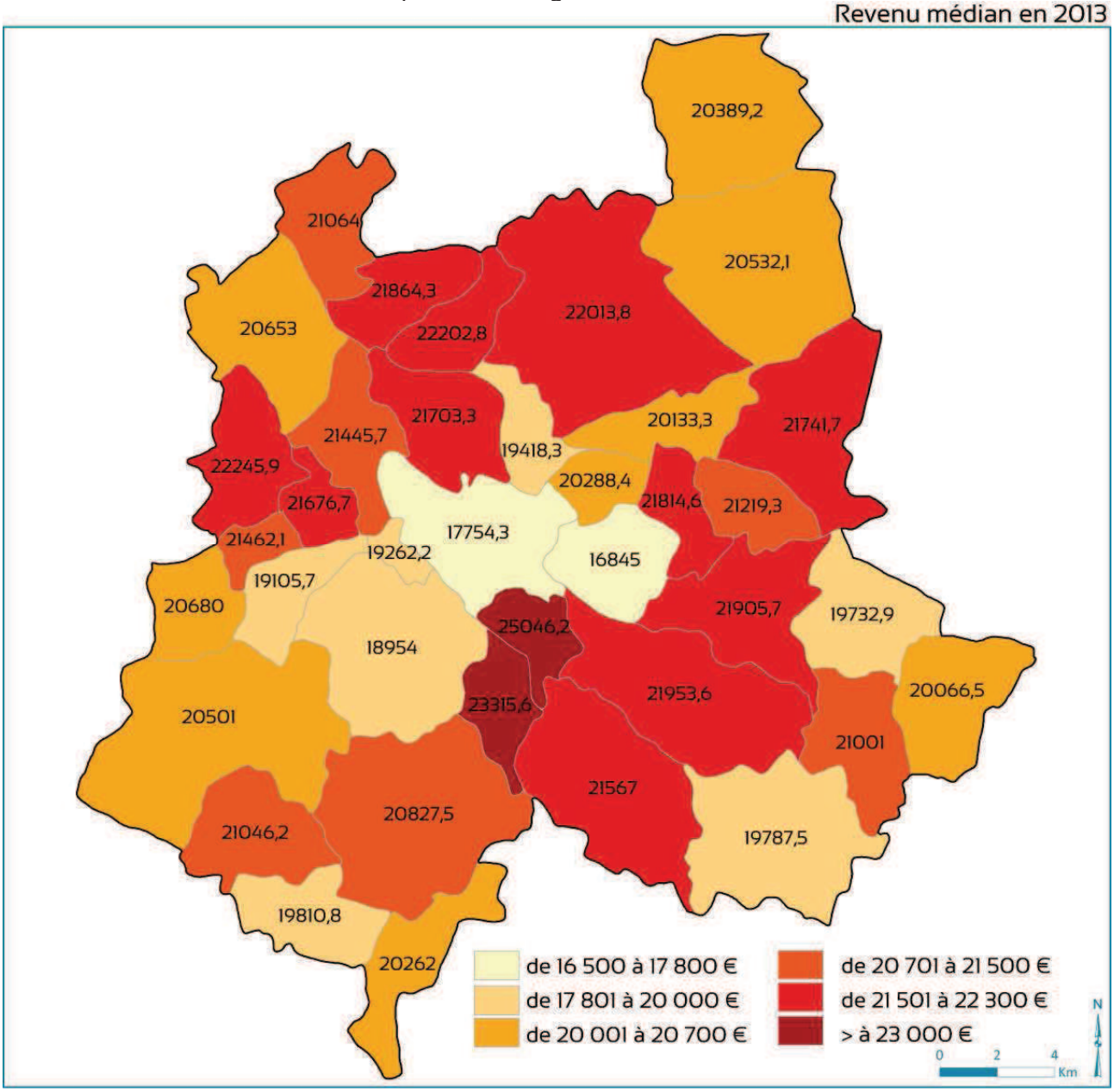

Tendances

- Risques de fractures territoriale et sociale, hausse des inégalités,
- Demande forte des citoyens autour du vivre ensemble, difficulté de la mixité au quotidien (ex : école, habitat)
- Egalités des femmes et des hommes dans les politiques publiques
- Démographie médicale en forte diminution sur la prochaine décennie

Enjeux :

- Rendre plus visible et lisible les politiques de solidarité et de cohésion sociale menées par l'agglomération en tant que 3ème pilier du développement durable
  Mieux identifier les orientations politiques prises à la fois dans les compétences obligatoires de l'agglomération mais également dans l'ensemble des politiques communautaires exercées (ex : politique tarifaire, interventions et/ou partenariat avec les structures des quartiers, ….) / quelles complémentarités communes et Intercommunalité ?
- Réflexions à engager sur la thématique santé, notamment sur l'offre de soins à l'échelle de l'agglomération et la place / l'égalité des femmes et des hommes dans les politiques publiques.
- Développement de circuits courts, du maraichage BIO, éducation au goût (gastronomies, commissions communales sur les menus, repas BIO et produits frais,…)
- Complétude du cursus de la fac de médecine
- Développement des pôles de santé (développement de parcours de soins, fédération des hôpitaux, des médecins généraliste et autres professionnels de santé autours des maisons de santé
- Trouver plus de synergie entre le sport et la santé

6.2. Gens du voyage

Constat

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération exerce, de plein droit, sur l'ensemble de son périmètre la compétence obligatoire en matière d'accueil des gens du voyage : aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil.

L'agglomération a donc récupéré 6 aires d'accueils permanentes sur son territoire qui sont situées dans les communes suivantes :

- Gond Pontouvre 20 places de caravanes
- Ruelle sur Touvre 16 places de caravanes
- L'Isle d'Espagnac 14 places de caravanes
- Soyaux 20 places de caravanes
- Angoulême 32 places de caravanes
- Saint Yrieix 20 places de caravanes

Pour gérer ces aires d'accueil, GrandAngoulême a décidé d'adhérer au Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente.

Tendances

- Entretien et gestion des 6 aires d'accueil situées sur le territoire de GrandAngoulême par le SMAGVC

- Aménagement d'une aire d'accueil de grand passage provisoire à Roullet Saint Estèphe, qui répond à l'ensemble des demandes relatives à ce type d'équipement, à savoir :
  - Le site se situe à proximité immédiate de la RN10. L'accès s'effectue par une voie communale, peu passante, offrant toute la sécurité aux futurs usagers de l'aire ;
  - Un terrain plat d'environ 4 ha avec voie centrale stabilisée et surfaces enherbées pour le stationnement des caravanes, équipé en eau par un raccordement au réseau d'eau potable, en électricité, disposant d'un assainissement autonome permettant le vidage des caissettes des WC chimiques de caravanes et d'un ramassage des ordures ménagères.

De fait, la Préfecture a accepté de rendre opposable cette aire et de permettre l'évacuation des caravanes qui stationneraient en dehors de cette emprise ou des 6 aires d'accueil permanentes.

ACTIONS PROJETEES EN 2018

1. Réalisation de l'aire d'accueil de grand passage de 4 hectares permettant le stationnement de 200 caravanes (investissement de l'ordre d'un million d'€). Le SMAGVC entretiendrait et exploiterait cette aire.

2. Réalisation d'une aire d'accueil permanente sur la commune de Champniers (400 à 500 k€)

3. Exploitation, maintenance et renouvellement des installations des 6 aires d'accueil situées sur GrandAngoulême avec comme clé de répartition, en terme de coût :
   - maintenance courante : SMAGVC
   - renouvellement, gros travaux : GrandAngoulême

6.3. La sant sur le territoire

La santé sur le territoire peut être analysée sous plusieurs angles :
- l'offre de soins sur le territoire
- Santé et environnement
- Santé et alimentation

Actions d j engag es :

- Développement de circuits courts, du maraichage BIO, éducation au goût (gastronomies, commissions communales sur les menus, repas BIO et produits frais,…)
- Enjeu du Plan local d'urbanisme Intercommunal en cours de réalisation
- complétude du cursus de la fac de médecine
- Développement des pôles de santé (développement de parcours de soins, fédération des hôpitaux, des médecins généraliste et autres professionnels de santé autours des maisons de santé
- Sport et santé

Nombre de médecins généralistes et établissements de santé

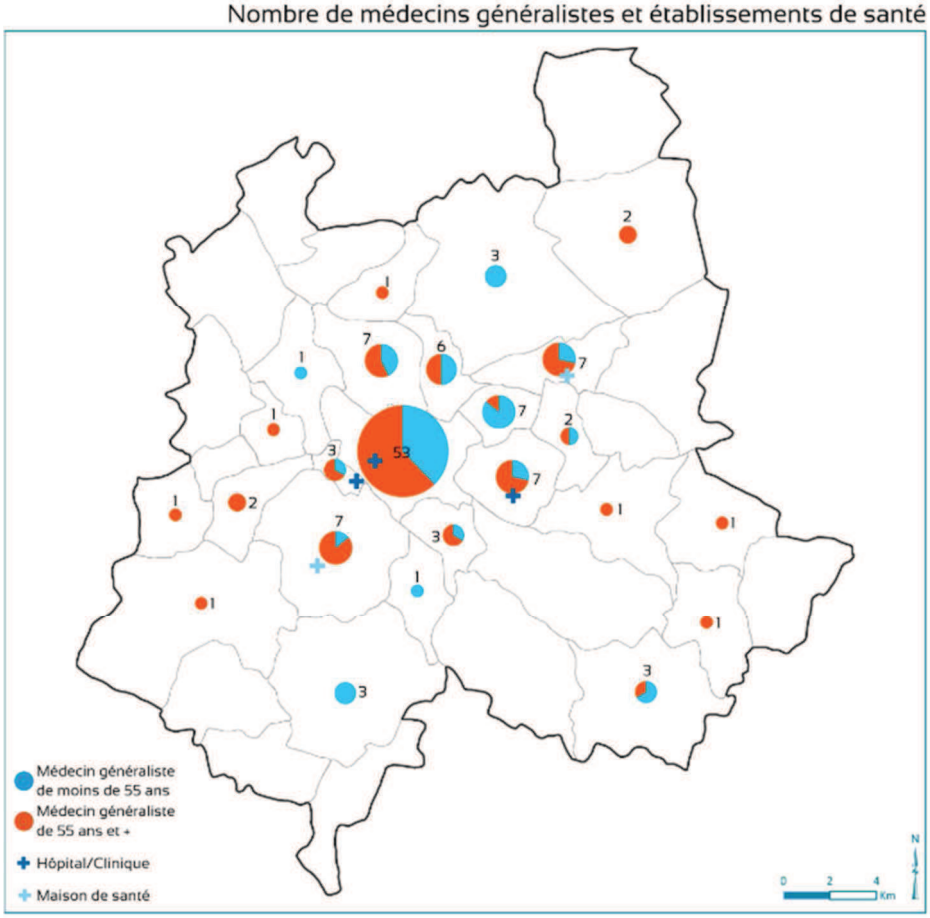

7. Relations et coop rations avec les autres territoires

Le renforcement de l'intercommunalité, l'affirmation du « fait métropolitain », les nouvelles responsabilités confiées aux régions sont autant de signes qui invitent à poursuivre les relations transversales qui permettent un maillage territorial en questionnant la construction de partenariats dans une logique « d'alliance des territoires ».

GrandAngoulême est un territoire d'interfaces, de coopérations avec son environnement immédiat ou plus lointain. Son territoire s'inscrit dans un système urbain de proximité, tissant des liens depuis de nombreuses années, valorisant ses savoir-faire, dans une dynamique d'ouverture, en refusant l'insularité et l'isolement.

Coop rations communes / agglom ration – mutualisation

Un schéma de mutualisation a été adopté en juin 2016 avant la fusion des 4 EPCI, fruit d'une concertation entre services et élus communaux et communautaires.

Il se décline autour de 4 objectifs principaux partagés :

- optimiser le service rendu par le bloc communal (communauté et communes) ;
- constituer un levier pour générer des économies d'échelle ;
- s'inscrire dans le futur Projet de territoire de l'agglomération ;
- favoriser la coopération des communes entre elles et/ou avec GrandAngoulême.

Malgré cela différentes pratiques de coopérations existent soit entre l'agglomération et ses communes soit entre communes, on peut citer des services communs communautaires :

- Commande publique avec la commune d'Angoulême,
- Systèmes et réseaux informatiques avec la commune d'Angoulême,
- Service ADS avec les 36 communes disposant de document de planification
- Prestations de services,
- Mise à disposition partielle de services communautaires ou municipaux (exemple : police municipale).

Depuis la création de GrandAngoulême à 38 communes une actualisation du schéma de mutualisation des services et attendue en fin d'année 2017, avec une meilleure prise en compte des attentes des communes tout en favorisant ou facilitant les coopérations entre communes sur de nombreux services.

Coop ration avec Bordeaux

Les métropoles ont une responsabilité pour dépasser le repli sur soi, en se tournant davantage vers les territoires voisins y compris les territoires transfrontaliers

Le Pacte État-métropoles signé le 6 juillet 2016 constitue une nouvelle étape de la réforme territoriale, impulsée par les lois Maptam et NOTRe.
Moteurs de croissance, les métropoles ont des responsabilités vis-à-vis des territoires proches, et ce dans un cadre institutionnel renouvelé.
L'État veille à accompagner cette dynamique dans un souci de développement et de cohésion du territoire national.
Avec le Pacte État-métropoles, l'ambition de l'État est triple :

- développer une collaboration et d'une relation de confiance renouvelées entre l'État et les métropoles ;
- reconnaître les forces et atouts des métropoles - qui jouent un rôle majeur dans le développement de l'ensemble du territoire national - et identifier leurs besoins et enjeux spécifiques, qui appellent des réponses adaptées ;
- affirmer la volonté de l'État de favoriser les coopérations entre les territoires dans une logique d'alliance et de renforcement mutuel.

Dans ce cadre GrandAngoulême se doit de définir et proposer des axes de coopération avec Bordeaux Métropole, son projet de territoire doit en être le socle.

La 1ère coopération entre Bordeaux Métropole a été signée avec la Ville d'Angoulême le 5 sept. 2016. Elle pose les principes d'un travail commun sur :

- Un Pass Culture commun
- La santé numérique
- Un axe de développement autour de la Vigne
- Les quartiers de gares comme lieux d'affaires

Coop ration Val de Charente

Le projet de Coopération Val des Charentes-Océan associe les communautés d'agglomération de Royan-Atlantique, Saintes, GrandCognac et GrandAngoulême. Il répond à la volonté politique de développer les partenariats et de faire émerger ce territoire de mobilités au sein de la grande région Nouvelle Aquitaine.

Dans le domaine du ferroviaire et du service aux voyageurs, cette coopération doit permettre à court terme de finaliser la modernisation du réseau et des dessertes ferroviaires de transport des voyageurs.
Cela signifie entre autres :

- l'amélioration de l'accueil des voyageurs autour des pôles multimodaux d'intérêt régional en offrant de nouveaux services plus particulièrement en direction des espaces périurbains ou ruraux.
- la réalisation des investissements nécessaires sur le réseau classique reliant les principales villes : Nantes – La Rochelle – Bordeaux ou La Roche/Yon – La Rochelle – Saintes – Angoulême – ou Angoulême-Royan
- Poursuivre et développer une offre de trains à haute qualité de service s'appuyant sur un cadencement renforcé entre les principaux pôles urbains de la région
- Réorganiser les haltes ferroviaires stratégiques, dans le cadre de la mise en service de la LGV SEA : halte ferroviaire de La Couronne ; plateforme logistique de Roullet St-Estèphe.

A moyen terme la volonté est de poursuivre l'électrification de la ligne Royan-Limoges, préalable indispensable à la desserte de l'axe Angoulême-Cognac-Saintes-Royan par le TGV.
A long terme : l'objectif visé est l'optimisation d'une offre intercité à vitesse commerciale, ne passant pas par Paris et reliant le Grand ouest et la façade atlantique à la Vallée du Rhône.

Dans le domaine des mobilités douces et des transports par voie d'eau il s'agit de

- Réaliser et mettre en valeur la véloroute V92 et l'articuler avec les autres réseaux de mobilités douces : « le canal des Deux mers à vélo » et l'EV1 « la vélodyssée »
- Améliorer et sécuriser la V72 « canal des Deux mers à vélo » (de Saint-Georges-de-Didonne au sud du périmètre étudié).
- Mettre en place une navette passagers rapide du port de Royan vers le centre de Bordeaux afin de profiter de la plus courte distance avec la capitale régionale (Royan à Bordeaux, objectif : 1h45, par la route environ 2h00 et entre 2h10 et 3h00 par le train).

Coop rations D partement / R gion / Etat / Europe

GrandAngoulême est engagée dans des dispositifs contractuels avec chaque échelon institutionnel afin de permettre l'émergence de projets, de formaliser le dialogue avec les partenaires institutionnels et d'optimiser les financements des équipements et services structurants pour le territoire :

- Avec le Département via le Contrat de développement 2016-2018
- Avec la Région : Nouvelle contractualisation à négocier fin 2017
- Avec l'Etat : Contrat de Plan Etat Région 2015-2020 et Contrat de ruralité 2017-2020
- Avec l'Europe : Investissement Territorial Intégré 2016-2020, et plus récemment LEADER

Le constat de l'appauvrissement des ressources disponibles est posé (diminution des financements de l'Etat, affaiblissement des politiques territoriales menés par le Département et la Région)

L'enjeu et de faire émerger du projet de territoire les grands orientations et projets à défendre dans les prochains cadres partenariaux et contractuels.

Coop ration internationale

En 2014, le service de Coopérations Internationales est créé au sein de GrandAngoulême suite à plusieurs projets préexistants.

Le service valorise les projets en lien avec les compétences de l'agglomération, telles que la mobilité, l'économie, l'approche développement durable, avec un focus particulier sur les industries culturelles et créatives et la transition énergétique.

Parmi les projets emblématiques en cours, on peut citer :

- le projet Rehabilite sur les outils financiers innovants de la réhabilitation énergétique (France, Espagne, Portugal
- le projet : Atlantic Youth Creative Hubs (AYCH) sur les Tiers lieux créatifs à destination des jeunes (Irlande, RU, France, Espagne, Portugal)
- le projet Europe Créative (7 pays UE) intitulé Wom@rts sur la place des femmes dans les processus de créativité (focus BD à Angoulême)
- la poursuite du partenariat avec Ségou (Mali), en lien avec la Direction de l'Assainissement sur les questions d'assainissement, d'eau et de construction d'une intercommunalité
- Une coopération à maturité avec le Mexique (Zapopan/Guadalajara) associant les acteurs locaux de l'Image et de la BD

A l'échelle nationale : l'action internationale des collectivités (AICT) est en pleine mutation et l'environnement (politique, juridique et financier) est favorable

Les coopérations internationales, absente du précédent projet d'agglomération, doivent pouvoir s'inscrire dans le nouveau. Elles sont une condition du rayonnement du territoire mais aussi un marqueur de son dynamisme et de son ambition.

8. Dialogue territorial, participation citoyenne, communication

Dialogue territorial et participation citoyenne

La participation citoyenne et le dialogue territorial ont été souhaités par le Président et par les élus comme un axe fort et transversal du projet d'Agglomération 2015/2025 notamment en insistant sur la concertation nécessaire des habitants et des acteurs dans la mise en place des politiques publiques communautaires.

Le souhait des élus d'aller au-delà d'une seule concertation obligatoire a d'ailleurs été formalisé dans le vote à l'unanimité en juillet 2016 et en 2017 d'une charte de la participation citoyenne pour le GrandAngoulême.

Cette charte de la participation citoyenne est conçue autour de trois engagements :

- Prendre en compte la participation citoyenne dès la définition et pendant la mise en œuvre des politiques publiques locales ;
- Développer la mobilisation citoyenne en renforçant et en reconnaissant le pouvoir d'agir des citoyen.ne.s ;
- Suivre la mise en œuvre de la participation citoyenne et évaluer les actions conduites.

Il convient de noter que cette charte a été travaillée en mode collaboratif dans une instance composée d'élus communautaires, de techniciens et de membres du Conseil de développement.
Depuis 2017, une élue communautaire a été désignée pour prendre en charge le dialogue territorial et l'évaluation des politiques publiques.
Le Conseil de Développement de GrandAngoulême existe depuis 2002 et a évolué vers une instance de démocratie participative plus ouverte sur les habitants et les citoyens des communes de GrandAngoulême. 30 contributions ont été remises autour de 13 thématiques différentes- 40% des avis du CDD l'ont été sur saisine de la collectivité.

Communication

Les axes de communication prioritaires sont en concordance avec le projet d'Agglomération 2015/2025 : développement économique, mobilités, relation de proximité avec les habitants

Missions générales
- Rendre l'information institutionnelle accessible à tous ;
- Valoriser les actions de la collectivité ;
- Répondre aux sollicitations externes ;
- Développer la communication interne ;

Missions opérationnelles
- Conseil et expertise auprès des services,
- Production des outils de communication selon les besoins (de la stratégie, en passant par le plan jusqu'au support),

Liste des outils récurrents de GrandAngoulême :
- Magazine « l'actu », bimestriel 32 pages,
- Magazine « l'actu des services », mensuel 4 pages,
- Programme de l'Alpha, trimestriel 6 pages,
- Portail GrandAngoulême et 14 sites satellites,
- 15+ pages Facebook, Instagram, Twitter.
- 43 évènements (Vœux, Semaine mobilité, FSSE, Challenge mobilité,)
- Newsletter Culture, mensuelle,

Liste des évènements annuels majeurs :
- Cérémonies des vœux (forces vives, personnels)
- FIBD,
- Musiques métisses,
- FFA,
- Forum Sport Santé,
- Circuit des remparts,
- Rencontres nationales de la BD,
- Semaine de la mobilité,
- Famille à énergie positive,
- Gastronomades,
- Portes ouvertes des équipements culturels,

Tendances

- Besoins de communication, d'informations et d'échanges : élus/ citoyens / société civile
- Diversité des cibles potentielles et des publics
- La numérisation de la société
- Le besoin de participation et de transparence
- La prise en compte de la place des citoyens et des acteurs dans les politiques publiques

Enjeux :

- La mise en œuvre effective de la Charte de la participation citoyenne : enjeu de la participation citoyenne pour les habitant.e.s et acteur.rice.s des 38 communes de GrandAngoulême / l'organisation de la démocratie participative sur le territoire au sein des projets développés par l'Agglomération /la mise en place d'une ingénierie de la participation au sein de la collectivité
- La poursuite de la mise en place du dialogue territorial et l'évaluation des politiques publiques avec les habitants et les acteurs
- La réflexion à engager sur la place des outils numériques
- La poursuite d'une culture commune élus, techniciens, société civile
- L'évolution des outils de communication : réalisations, projets, identité du territoire, accompagnement des changements structurels …..

9. FINANCES et FISCALITE

Constat

Etat des lieux de la situation financi re du territoire

Les communes : des situations financi res satisfaisantes

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant de la section de fonctionnement et est calculée par différence entre les produits et les charges réelles (hors produits de cession d'immobilisation).

La CAF cumulée des 38 communes du territoire est de 19,8 M€ et le taux de CAF moyen est de 12,2% (CAF / produits de fonctionnement). Le délai de désendettement moyen (encours de la dette / CAF) est de 6 ans (source : DGCL / comptes administratifs 2015).
Au regard de leur capacité d'autofinancement et de leur délai de désendettement, la situation de la plupart des communes du territoire est satisfaisante : 34 communes présentent un taux de CAF proche ou supérieur à 10% et un ratio de désendettement inférieur à 10 ans.
3 communes présentent un délai de désendettement de plus de 10 ans, cumulé avec un taux de CAF inférieur à 10% : Fléac, Sireuil et Jauldes.

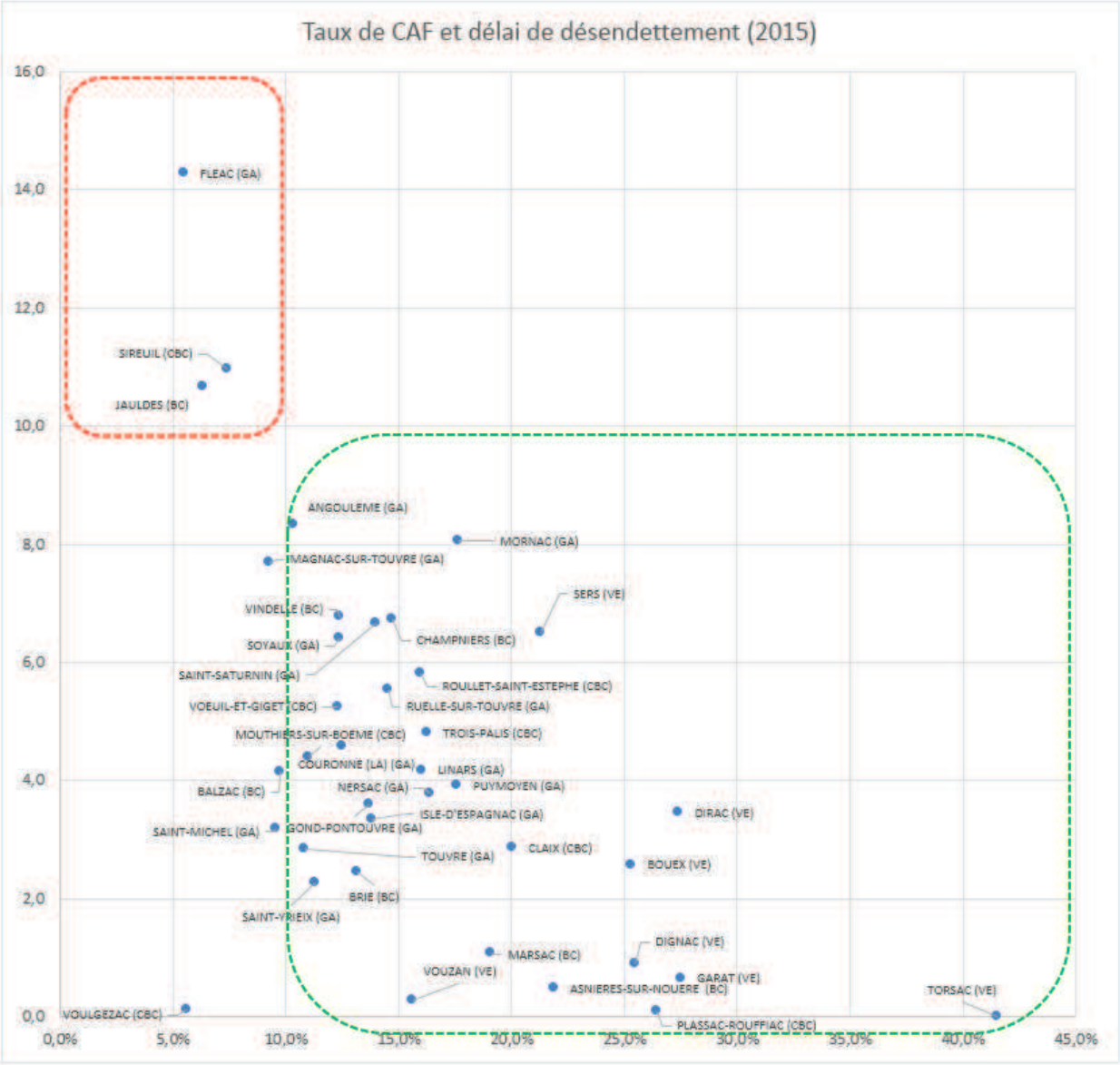

Les 38 communes du territoire cumulent près 23,7 M€ de fonds de roulement.

Le fonds de roulement exprime la somme des excédents dégagés au cours du temps. Ramené au nombre d'habitant, il est en moyenne de 238 € sur le territoire avec de fortes disparités entre les communes. 4 des 5 communes les plus peuplées (Angoulême, Soyaux, La Couronne et St-Yrieix) ont un fonds de roulement par habitant inférieur à 140 € dont Angoulême avec 33 €.

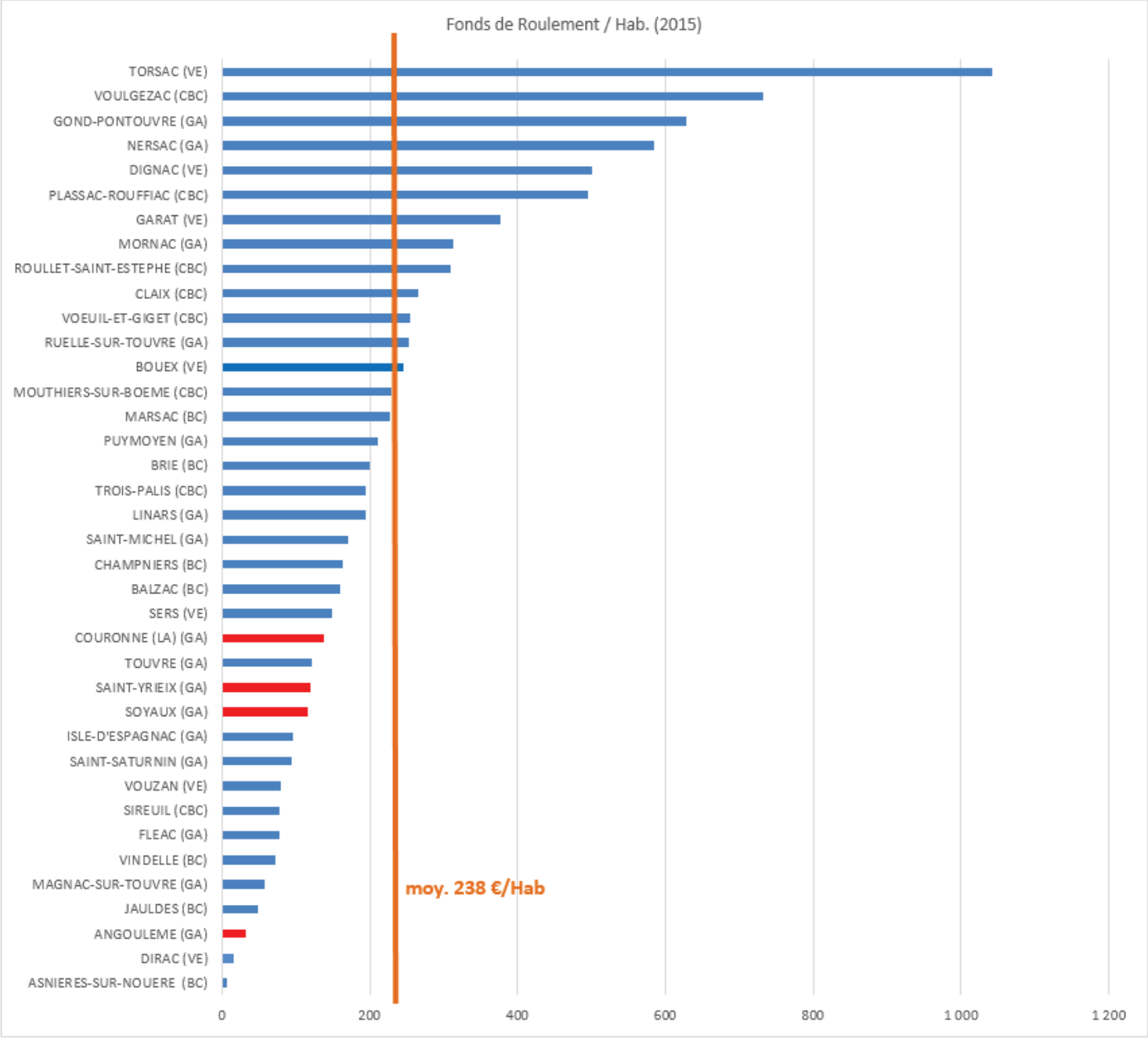

Etat des lieux de la situation fiscale du territoire

<u>Les communes :</u>

Des taux de fiscalité ménages nettement plus élevés sur la ville centre

Au regard des deux principales taxes des communes, on observe le cas particulier d'Angoulême qui présente des taux nettement plus élevés que pour le reste des communes. Le taux de TH y est de 18,25% pour un taux moyen communal de 11,34% et celui de la TF y est de 38,80% pour un taux moyen communal de 25,04% (source : états 1259 de 2017).

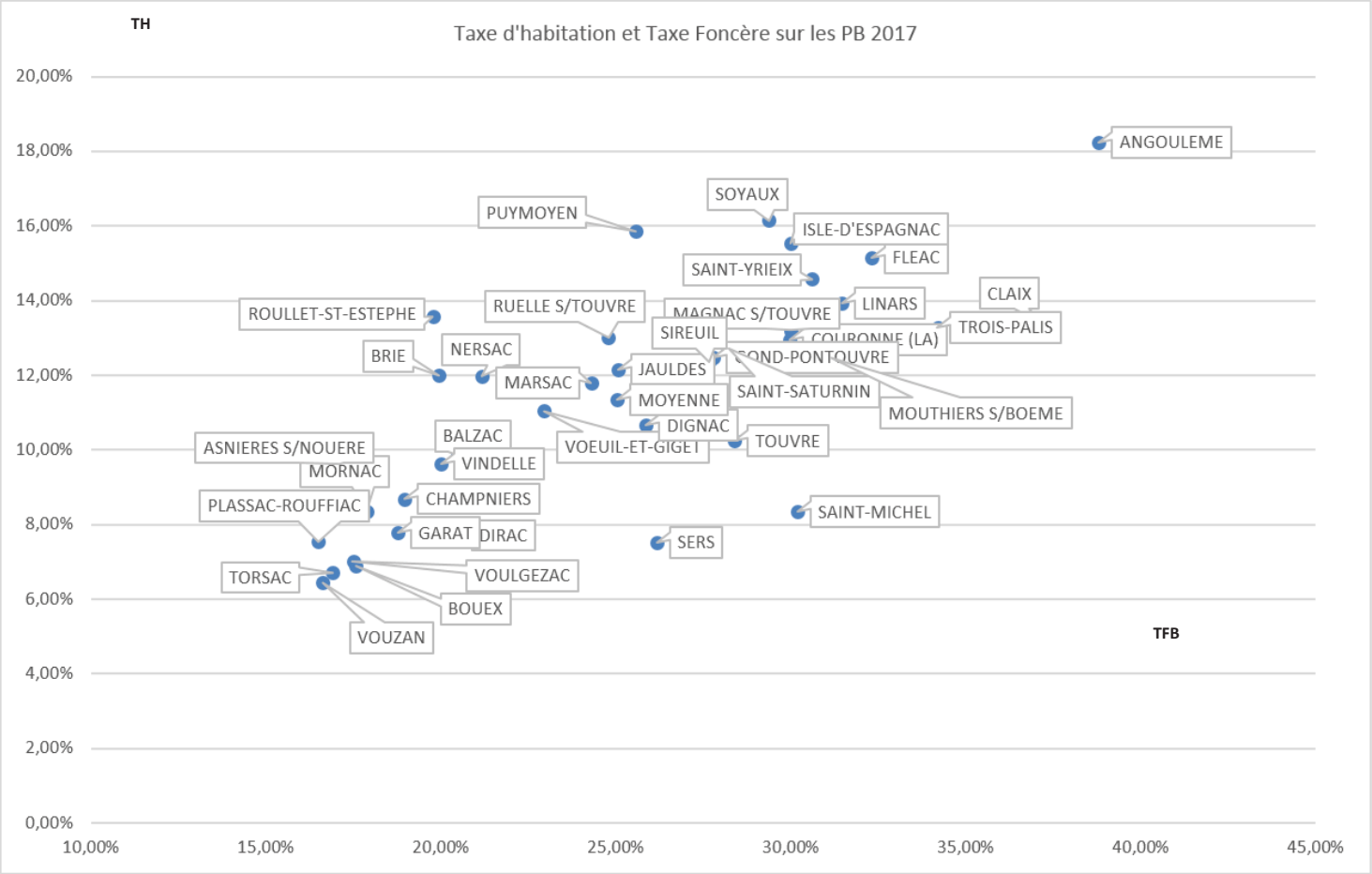

Des communes à la richesse moindre et aux niveaux d'efforts fiscaux supérieurs aux moyennes nationales.
Le potentiel financier est un indicateur de la richesse potentielle d'une commune. Il est égal au potentiel fiscal (application aux bases communales des taux moyens nationaux) majoré de la dotation forfaitaire de l'année précédente.

L'effort fiscal est un indicateur qui exprime la pression fiscale qui pèse sur les ménages. Il met en rapport le produit effectivement perçue par la commune avec le produit théorique que la commune obtiendrait si elle appliquait les taux moyens nationaux.
30 des 38 communes du territoire présentent un potentiel financier inférieur au niveau national de leur strate. Seules les communes de Gond-Pontouvre, L'Isle-d'Espagnac, Magnac, Mornac, Nersac, Puymoyen, St-Saturnin et Touvre se situent au-dessus du niveau national.
34 des 38 communes du territoire présentent un niveau d'effort fiscal supérieur à la moyenne nationale de leur strate. Seules les communes de Champniers, Brie, Mornac et Asnières sur Nouère se situent en dessous de la moyenne nationale. A noter que 4 communes ont un effort fiscal plus de 1,3 fois supérieur à la moyenne de leur strate : Angoulême, Claix, Dignac et Trois-Palis.

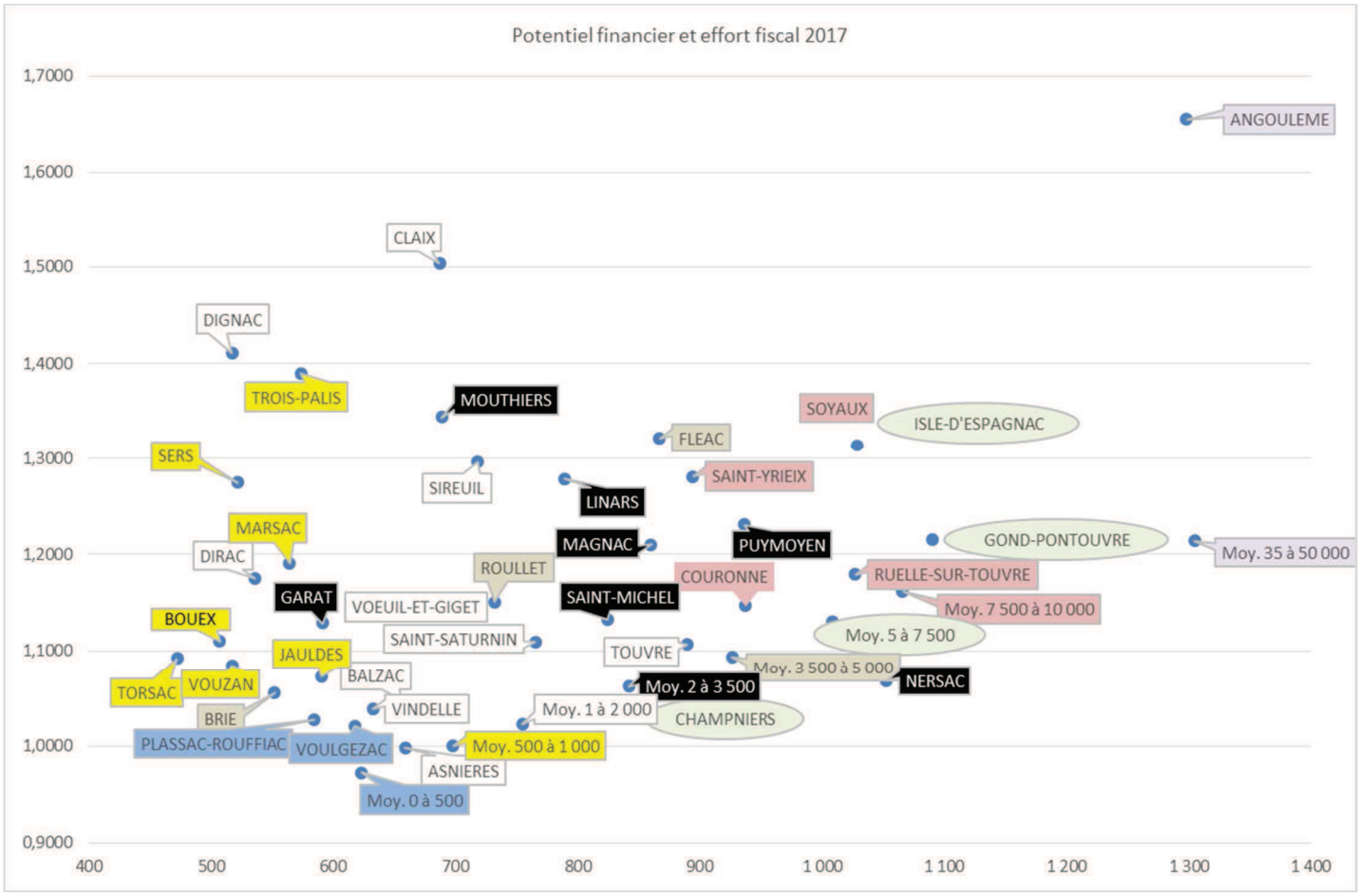

Sources : fiches individuelles DGF 2017

Les relations financi res entre les communes et l'agglom ration

Les attributions de compensation

Le mécanisme des attributions de compensation (AC) a été créé par la loi n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Il a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Conformément aux dispositions de l'article 1609 noniès C du Code Général des Impôts, dès lors qu'une des communes transfère une compétence à une communauté de communes à fiscalité professionnelle unique dont elles sont membres (ou bien se voit rétrocéder une compétence), le coût correspondant doit leur être déduit de l'attribution de compensation (ou majoré si il s'agit d'une rétrocession).
Suite à la fusion, l'évaluation des charges et produits transférés sera proposée dans le rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLECT). Ce rapport sera transmis au conseil communautaire ainsi qu'aux conseils municipaux pour délibération concordante à la majorité qualifiée avant la fin de l'année.

Les dispositifs actuels de p r quation : DSC et FPIC

<u>Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)</u>
A défaut d'avoir élaboré un pacte financier et fiscal dans l'année qui a suivi l'entrée en vigueur du contrat de ville, l'ex-GrandAngoulême a été tenu d'instituer une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) de 85 K€ en 2016 (loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014). N'en bénéficient que les communes concernées par les dispositifs prévus dans ce contrat de ville à savoir : Angoulême 21,3 K€ (pour Ma Campagne, Basseau Grande Garenne, Bel Air Grand Font), Soyaux 42,3 K€ (Champ de Manœuvre) et La Couronne 21,4 K€ (L'Etang des Moines).
<u>Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales communales et Intercommunales (FPIC)</u>

L'article 144 de la loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 codifiée aux articles L.2336-1 à L.2336-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT), a institué un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal et intercommunal : le Fonds de Péréquation des Ressources Fiscales communales et Intercommunales (FPIC). Ce mécanisme consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. L'ensemble intercommunal est bénéficiaire du fonds, sans en être contributeur, pour 3,8 M€ en 2017 (communes 2,2 M€ / agglomération 1,6 M€).

Cette somme a été répartie selon le droit commun (répartition agglomération / communes en fonction du coefficient d'intégration fiscale). Une répartition libre permettant de garantir à minima pour chaque commune, le montant de FPIC perçu en 2016 a été décidé par le conseil communautaire en juin dernier. .

Communes	Droit Commun 2017
ANGOULEME	473 864
COURONNE	118 901
FLEAC	60 223
GOND PONTOUVRE	76 488
ISLE D'ESPAGNAC	73 994
LINARS	37 739
MAGNAC	50 495
MORNAC	21 353
NERSAC	32 357
PUYMOYEN	37 490
RUELLE	100 944
SAINT MICHEL	55 777
SAINT SATURNIN	23 651
SAINT YRIEIX	114 696
SOYAUX	131 147
TOUVRE	19 496

Communes	Droit Commun 2017
ASNIERES S/NOUERE	25 536
BALZAC	28 666
BRIE	108 168
CHAMPNIERS	89 388
JAULDES	18 469
MARSAC	21 070
VINDELLE	23 047
CLAIX	20 043
MOUTHIERS S/BOEME	50 160
PLASSAC-ROUFFIAC	9 898
ROULLET-ST-ESTEPHE	80 910
SIREUIL	23 233
TROIS-PALIS	22 588
VOEUIL-ET-GIGET	30 147
VOULGEZAC	6 113

Communes	Droit Commun 2017
BOUEX	25 372
DIGNAC	36 708
DIRAC	39 608
GARAT	47 192
SERS	22 957
TORSAC	23 406
VOUZAN	20 451
Total communes	**2 201 745**
GrandAngoul me	**1 594 334**
FPIC 2017	**3 796 079**

A noter qu'avec la fusion, l'enveloppe du FPIC du territoire a progressé de 1,6 M€ : + 773 K€ pour l'agglomération et + 839 K€ pour les communes.

Tendances

L'agglom ration : N cessit d'un plan de r tablissement de 5 M€ horizon 2021

Bien que les résultats de l'exercice 2017, première année de l'agglomération à 38 communes, ne soient pas encore connus, la nécessité de rétablir les grands équilibres financiers et budgétaires est apparu.

En effet, les prospectives à 5 ans, réalisées à minima sans projets nouveaux, indiquent que 5 M€ de marges de manœuvre sont à dégager sur la période pour atteindre des niveaux d'épargne qui permettent de supporter des projets nouveaux.

L'agglom ration : un processus d'harmonisation fiscal engag

La situation fiscale des anciennes intercommunalités ayant fusionnées au 1er janvier 2017 étant hétérogène, le nouveau Grand Angoulême a engagé un processus d'harmonisation dans le cadre de la réglementation. Cela s'est traduit par la fixation des taux 2017 au niveau des taux moyens pondérés constatés sur les ex-territoires en 2016, associée à une période de lissage de 5 ans :

Taux 2017 : TH 9,26% / TFB 0,406% / TFNB 5,71% / CFE 25,72%

Certaines décisions d'harmonisation restent à prendre d'ici fin septembre 2017, concernant la fixation des bases minimum de CFE ainsi que le coefficient de TASCOM.

Des recettes fiscales concentr es sur la CFE et la TH

La fiscalité économique relève de l'agglomération et représente 29,6 M€ en 2017. A noter toutefois que les entreprises sont également redevables des taxes foncières.

La fiscalité ménages levée sur le territoire représente 93,6 M€. Les 4/5ème reviennent aux communes. L'agglomération capte néanmoins 38% de la taxe d'habitation.

M€	TH	TFB	TFNB	Total
GrandAngoulême	16,70	0,64	0,11	17,45
Communues	27,45	47,74	0,96	76,16
Total	**44,15**	**48,38**	**1,07**	**93,61**
GrandAngoulême	38%	1%	10%	19%
Communues	62%	99%	90%	81%

(Etats 1259 de 2017)

Enjeux

Un plan de r tablissement et une revue des comp tences engag s en 2017

Le plan de rétablissement prévoyant la recherche de 5 M€ de marges de manœuvre sur 5 ans a d'ores et déjà été pris en compte par la recherche d'économies en 2017 à hauteur de 700 K€.

Par ailleurs, la récente fusion des 4 EPCI fait qu'aujourd'hui, certaines compétences sont exercées de manière territorialisée et donc différentiée. Or, l'EPCI issu de la fusion doit décider avant le 31 décembre 2017, de restituer, ou non, aux communes membres, tout ou partie des compétences optionnelles actuellement exercées conformément aux statuts des EPCI fusionnés.

Le délai est porté au 31 décembre 2018 pour les compétences facultatives. Les décisions sur les compétences exercées par le nouvel EPCI modifieront donc les relations financières entre l'agglomération et les communes membres qui nécessiteront d'être organisées et régulées au sein d'accords formalisés.

Un pacte financier et fiscal engager

Le pacte financier et fiscal est un outil de gestion du territoire.

Dans un contexte de raréfaction de la ressource publique, il vise à mieux connaître son territoire du point de vue financier et fiscal et d'en analyser les capacités budgétaires pour réaliser des projets du bloc communal constitué des communes et de l'EPCI. Il s'articule autour du projet de territoire et du schéma de mutualisation en identifiant les modalités de mise en commun des moyens financiers et fiscaux du bloc communal.

ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ADS	Application du Droit des Sols
ALS	Allocation Logement Social
ALSH	Accueil de loisirs Sans Hébergement
APL	Aide Personnalisée au Logement
AREC	Agence Régionale d'évaluation Environnement Climat
ASS	Allocation Spécifique de Solidarité
ATMO	Associations de Surveillance de la Qualité de l'Air
AU	Zonage des PLU à urbaniser
BD	Bande Dessinée
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
CA	Communauté d'Agglomération
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CAUE	Conseil d'Architecture de la Charente
CC	Communauté de Communes
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie
CEJ	Contrat Enfance Jeunesse
CEPE	Centre Européen des Produits de l'Enfant
CERTU	Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports, l'Urbanisme et les Constructions
CESI	Centre des Etudes Supérieures Industrielles
CET	Contribution Economique Territoriale
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CIFOP	Cité des Formations Professionnelles
CIJ	Centre d'Information Jeunesse
CNAM	Conservatoire National des Arts et Métiers
CMU-C	Couverture Maladie Universelle Complémentaire
CREADOC	Master de CREAtion DOCumentaire
CRER	Centre Régional des Energies Renouvelables
CREN	Conservatoire Régional des Espaces Naturels
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DDT	Direction Départementale des Territoires
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DEFM	Demandeur d'Emploi en Fin de Mois
DIRA	Direction Interdépartementale des Routes Atlantique
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
DUT	Diplôme Universitaire de Technologie
EESI	Ecole Européenne Supérieure de l'Image
EGC	Ecole de Gestion et de Commerce
EMCA	Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation
ENJMIN	Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
EPF	Etablissement Public Foncier
ESS	Economie Social et Solidaire
FIBD	Festival International de la Bande Dessinée
FILOCOM	Fichier des Logements des Communes
GEMAPI	Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
HLM	Habitation à Loyer Modéré

IAE	Institut d'Administration des Entreprises
IGN	Institut Géographique National
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IRIS	Ilots Regroupés pour l'Information Statistique
IUT	Institut Universitaire de Technologie
LGV SEA	Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique
LISEA	LIgne Sud Europe Atlantique
LLP	Logement Locatif Public
MAPTAM	Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles
MEDDE	Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie
MSA	Mutualité Sociale Agricole
NOTRÉ	Loi Nouvelle Organisation Territoriale de la RÉpublique 2015
OPAH-RU	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Rénovation Urbaine
OPTA	Office de Tourisme du Pays d'Angoulême
ORU	Opération de Renouvellement Urbain
PA	Parc d'Activités
PADD	Projet d'Aménagement et de Développement durable
PACES	Première Année Commune aux Etudes de Santé
PCAET	Plan Climat Air Energie Territorial
PDIPR	Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PEM	Pôle d'Echange Multimodal
PIG	Programme d'Intérêt Général
PME-PMI	Petites et moyennes Entreprises / Industries
PLH	Programme Local de l'Habitat
PLU	Plan Local d'Urbanisme
PLUI-HD	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat Déplacement
POS	Plan d'Occupation des Sols
PPRI	Plan de Prévention des Risques d'Inondation
RAGA	Réseau des Acheteurs du GrandAngoulême
RCEA	Route Centre Europe Atlantique
RD	Route Départementale
REE	Répertoire des Entreprises et Etablissements
RN	Route Nationale
RSA	Revenu de Solidarité Active
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de COhérence Territoriale
SEMEA	Société d'Economie Mixte pour l'Eau et l'Environnement d'Angoulême
SIAP	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable
SLESRI	Schéma Local d'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

SMA	Syndicat Mixte de l'Angoumois
SMAGVC	Syndicat Mixte d'Accueil des Gens du Voyage
SNPE	Société Nationale des Poudres et Explosifs
SPANC	Service Public de l'Assainissement Non Collectif
SRU	Solidarité et Renouvellement Urbain
STEP	STation d'EPuration
STGA	Société de Transport du Grand Angoulême
TCSP	Transport en Commun en Site Propre
TER	Train Express Régional
TGV	Train à Grande Vitesse
TDH	Très Haut Débit
TPE	Très Petites Entreprises
UC	Unité de Consommation
UFR	Unités de Formation et de Recherche
URSSAF	Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZAE	Zone d'Activité Economique
ZI	Zone Industrielle
ZUS	Zone Urbaine Sensible

Communauté d'agglomération de GrandAngoulême

25 boulevard Besson Bey

16023 ANGOULEME cedex

www.grandangouleme.fr

ANNEXE 2

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE 2018-2025, OCTOBRE 2017

OCTOBRE 2017

AVIS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT SUR LE PROJET DE TERRITOIRE 2018-2025

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE AVEC LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Grand Angoulême

Conseil de Développement

Partager Échanger Proposer

PRÉAMBULE

Dès 2014 le conseil communautaire a exprimé sa volonté d'associer les habitant.e.s, les acteur.rice.s socio-économiques et les membres du Conseil De Développement aux grandes étapes de la construction de la communauté d'Agglomération.

La mise en place de l'intercommunalité élargie à 38 communes redéfinit le projet de territoire, la place de la parole des habitant.e.s et leur capacité d'intervention dans la réalisation de ce nouveau territoire. Un ensemble de temps forts va avoir lieu où les membres du Conseil de Développement sont invités à participer pour recueillir cette expression.

Pour accompagner cette réflexion, le Grand Angoulême a saisi en juillet 2017 le Conseil de Développement pour que celui-ci puisse faire des propositions sur le volet citoyenneté ainsi que sur la nécessité de l'évaluation des politiques publiques du projet de territoire.

Cette nouvelle saisine s'inscrit dans la continuité des travaux du conseil de développement notamment :

- de 2014 « pour une démocratie renouvelée : aux actes citoyens ! »

- de 2016 sur l'élaboration d'une charte de la participation citoyenne

Cette charte de la participation citoyenne a été votée à l'unanimité par les élus communautaires en 2016 et en 2017 à la suite de la création de la nouvelle Agglomération.

De façon exceptionnelle et au vu des délais très courts, remise de l'avis début novembre à la communauté d'Agglomération, cet avis du Conseil de développement a été présenté au Comité d'Animation le 17 octobre et ne pourra être présenté en plénière qu'en décembre soit postérieurement à sa remise aux élus communautaires

MÉTHODE

Cette saisine de GrandAngoulême a permis une très forte mobilisation et un réel intérêt des nouveaux membres du Conseil De Développement autour de ce projet de territoire.

Toutefois, les délais très courts de saisine, deux mois, n'ont pas permis au groupe de travailler sur les grands enjeux du projet de territoire hormis sur celui de penser autrement la gouvernance de ce projet en inventant une nouvelle façon de travailler ensemble !

Imaginer une nouvelle gouvernance communautaire qui associe largement tous les habitant.e.s et les acteur.rice.s du territoire au processus de décision dans un espace de démocratie indirecte est un véritable enjeu de ce projet de territoire !

Le groupe a identifié 3 axes principaux :

CITOYENNETÉ ET TERRITOIRE(S)

Comment réinventer dans la nouvelle Agglomération des méthodes de travail qui associent réellement les habitant.e.s, quel que soit leur lieu d'habitation, à la co-construction des politiques publiques ? Comment développer le sentiment d'appartenance à l'Agglomération en s'appuyant notamment sur la diversité des territoires et en associant le maximum de citoyen.ne.s ? Comment lier proximité et gouvernance intercommunale ?

NOUVEAUX ENJEUX, USAGES ET MODES DE VIE

Quelle place pour les coopérations et la société du partage ? Comment accompagner la transition numérique ? Comment penser en termes d'équité et non seulement d'égalité pour les habitant.e.s et les territoires en adaptant les services intercommunaux ? Quelle place pour la communauté d'Agglomération : co-animateur du territoire ?

ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

Comment penser ensemble l'évaluation des politiques publiques en s'appuyant sur la confiance et la transparence ?

Autour de ces 3 grands axes, nous avons proposé des objectifs illustrés de quelques exemples concrets.

CONSTRUIRE UNE NOUVELLE GOUVERNANCE AVE

Avis du Conseil de Développement suite à la saisine de la

LE NUMÉRIQUE

QUELQUES EXEMPLES

- Un accès internet adapté sur tout le territoire
- La prise en compte des impacts du numérique sur les servicesintercommunaux.....
- Construire « l'Agglo du futur »

LES COOPÉRATIONS ET LE PARTAGE

QUELQUES EXEMPLES

- Respecter la diversité des communes et valoriser diversité et complémentarité
- Développer des lieux collaboratifs : contribution du CDD 2016 coopératives d'initiatives citoyennes et associatives

NOUVEAUX ENJEUX, USAGES ET MODES DE VIE

Une no
gouvernan
projet de

INNOVAT
EXPÉRIME
DÉMOCR

L'ÉQUITÉ POUR LES HABITANTS ET LES TERRITOIRES EN ADAPTANT LES SERVICES INTERCOMMUNAUX

QUELQUES EXEMPLES

- Des compétences « flexibles » à la carte, à adapter aux besoins du territoire
- La mise en place de services publics itinérants

METTRE EN ŒUVRE LA CHARTE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE,

votée en 2017 pour réinventer la relation élus, techniciens, habitants dans la mise en œuvre des politiques publiques et leur co-construction.

QUELQUES EXEMPLES

- Concertation s'appuyant sur la convivialité, l'interactivité, de nouvelles méthodes, un langage accessible à tous
- Savoir travailler sur les désaccords

CITOYEN
TERRIT

L'ANIMATION TERRITORIALE PARTAGÉE

QUELQUES EXEMPLES

- GA animateur du territoire avec les autres collectivités
- S'appuyer sur le tissu et les compétences des associations sur le territoire de GrandAngoulême
- Repenser les notions de centre et de périphérie, de satellites
- Mutualiser les savoir-faire
- Réinvestir l'espace public repérer les lieux de vie

RÉINVENTER L'INFORMATION VERS LES CITOYENS, HABITANTS

QUELQUES EXEMPLES

- Plus d'informations sur le GrandAngoulême : actualité, aller dans les lieux de vie, développer l'information via le numérique
- Informations plus pédagogiques « donner envie »

C LES HABITANTS ET LES ACTEURS DU TERRITOIRE

a Communauté d'Agglomération sur le projet de territoire

ouvelle
nce pour le
territoire

TIONS ET
NTATIONS
ATIQUES

NETÉ ET
OIRE(S)

ÉVALUATION DU PROJET DE TERRITOIRE

ÉLABORER UNE PROCÉDURE POUR UNE ÉVALUATION PARTAGÉE HABITANTS, TECHNICIENS, ÉLUS EN CONTINU

QUELQUES EXEMPLES

- Créer une commission mixte élus-Conseil de Développement pour évaluer des politiques publiques en déterminant ensemble les critères d'évaluation
- Impulser des méthodes nouvelles : site web, aller dans les lieux de vie…
- Participation des citoyens dans des commissions de travail de GrandAngoulême

TRANSPARENCE ET CLARTÉ DANS LA PRISE DE DÉCISION COMMUNAUTAIRE ET SA MISE EN ŒUVRE

QUELQUES EXEMPLES

- Accessibilité et compréhension des moyens financiers et humains liés aux politiques publiques conduites
- Obligation d'afficher les budgets de l'année en cours en Mairie

BAROMÈTRE DU RESSENTI DES HABITANTS ET SUIVI DES INDICATEURS DE BIEN-ÊTRE

DÉVELOPPER LE SENTIMENT D'APPARTENANCE À L'AGGLOMÉRATION,

en s'appuyant notamment sur la diversité des territoires.

QUELQUES EXEMPLES

- S'appuyer sur des collectifs d'habitants ou d'acteurs en proximité
- Aller davantage dans les territoires : faire rayonner GrandAngoulême sur tout le territoire ; conseil, bureau, commissions « nomades »
- Valoriser les initiatives des communes, des habitants, des acteurs, parcours thématiques inter-communes
- Rencontre sportive intercommunale autour de sports collectifs (foot animé par l'équipe féminine de Soyaux, hand par l'ACH, rugby par le SA XV…)
- Lancer un appel à projet communautaire sur le thème de l'appartenance au territoire

CONCLUSION

UNE CONCLUSION EN FORME D'OUVERTURE !

Cet avis du Conseil de Développement invite surtout à poursuivre ensemble, élu.e.s, technicien.ne.s, habitant.e.s et acteur.rice.s, les réflexions et les actions concrètes à mettre en œuvre pour imaginer une gouvernance partagée, une nouvelle démocratie communautaire !

ANNEXE N°1 - LISTE DES MEMBRES DU GROUPE - PROJET

NOM	PRÉNOM	ORGANISME
BANCAUD	Thierry	**GE16 emploi**
DEJONGHE	Amandine	**Citoyenne**
EPINOUX	Michel	**CFDT**
FERRARI	Gilles	**Assise Territoriale-Commune de Mornac**
FREGY	Jean-Louis	**Citoyen**
GERVAIS	Gérald	**Caisse d'Allocations Familiales**
GOUTHERON	Carole	**Citoyenne**
HAIMOUD	Mohamed	**Citoyen**
HERAULT	Sylvie	**Citoyenne**
LANGLOIS	Romain	**Citoyen - rapporteur**
LAROCHE	Danielle	**Citoyenne**
RIPPE	Aurélie	**Citoyenne**
SEPTE	Camille	**CS des Alliers**
THUILLIER	Jean - Daniel	**Citoyen**
TRINIOL	Audrey	**Citoyenne**
VIDEAU	Evelyne	**Citoyenne - Animatrice**

ANNEXE N°2 - SAISINE DE GRANDANGOULÊME

GrandAngoulême
AGGLOMÉRATION

Angoulême, le 27 juillet 2017

Cabinet du Président
Réf. : JFD/IM/SG DAC201700226

Mesdames et Monsieur les
Co-présidents du Conseil de Développement
Communauté d'Agglomération
de GrandAngoulême

Objet : Saisine du CDD sur le projet de territoire de GA

Mesdames, Monsieur les co-Président(e)s,

Les membres du Conseil de Développement ont été associés aux grandes étapes de la construction de la Communauté d'Agglomération ces dernières années. J'ai en effet souhaité, avec les élus communautaires, consulter très largement dès 2014 les habitants et les acteurs de notre bassin de vie pour co-construire le projet de territoire 2015-2025.

L'impact de la loi NOTRé sur notre organisation intercommunale a eu pour conséquence d'ouvrir l'échelle territoriale de la Communauté d'Agglomération à 22 nouvelles communes regroupant 140 000 habitants dans des territoires ruraux et urbains.

Le forum citoyen, organisé par les 4 établissements publics de coopération intercommunale en novembre 2016, a montré l'intérêt de nos concitoyens pour les projets à conduire par la nouvelle Agglomération et le fort besoin de dialogue, d'informations et d'échanges entre les élus, les acteurs et les habitants. Ce besoin a été entendu et s'est concrétisé dans le vote d'une charte de la participation citoyenne en février 2017.

Les élus communautaires et moi-même souhaitons poursuivre ce mouvement en vous associant au nouveau projet de territoire qui devra être validé par le Conseil Communautaire en décembre prochain.

Les membres du Conseil de Développement seront invités à l'ensemble des temps forts mis en place par l'Agglomération pour recueillir l'avis et les propositions des habitants via des forums de proximité dans le territoire.

Mais je souhaiterais tout particulièrement que le Conseil de Développement puisse faire des propositions sur le volet citoyenneté du projet ainsi que sur la nécessité de l'évaluation des politiques publiques mises en place.

Je conçois ce projet de territoire comme un outil accessible et compréhensible par tous et toutes et qui devra permettre un effet de mobilisation et de coopération collective en faveur de l'intérêt général. Maud FOURRIER et moi-même restons à votre écoute,

Je vous prie de croire, Mesdames, Monsieur les co-Président(e)s, l'expression de mes cordiales salutations.

Le Président,

Jean-François DAURE

Toute correspondance doit être adressée à M. le Président de la Communauté d'Agglomération | 25, Bd Besson-Bey - CS 12320 - 16023 ANGOULÊME Cedex | Tél. 05 45 38 60 60 - Fax 05 45 38 60 59 | contact@grandangouleme.fr | www.grandangouleme.fr

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

25, Bd Besson Bey – 16023 ANGOULEME CEDEX
Tél. 05 45 93 08 28 – Fax. 05 45 38 57 87
conseildedeveloppement@grandangouleme.fr
www.codevgrandangouleme.fr

Conception Agence Maïa : maia-creation.com • © Images Fotolia - istock.

Grand Angoulême

Conseil de Développement

Partager Échanger Proposer

ANNEXE 3

SYNTHÈSE DES ATELIERS CITOYENS ORGANISÉS PAR GRANDANGOULÊME, EN SIMULTANÉ À SOYAUX, VOULGEZAC ET BRIE, LE 19 OCTOBRE 2017

Synthèse de l'atelier de concertation du 19 octobre 2017 – Soyaux

- 40 participants
- Plusieurs tables rondes organisées et animées par les techniciens de GrandAngoulême.
- 3 tables sur les services publics de demain, 1 table sur l'animation territoriale, 2 tables sur les conditions de réinvestissement des centres-bourgs

Sur les services publics de demain

- Le numérique va continuer à se développer quoi que l'on fasse. Dès lors, la question n'est pas de savoir quels services vont se dématérialiser, mais de garantir le bon accès à tous les services, dématérialisés ou pas, pour tout le monde.
- Pour accéder aux services numériques, un accompagnement reste essentiel, pour éviter les inégalités d'accès et les clivages générationnels. Des lieux d'accès avec présence humaine et assistance sont souhaitables.
- Face aux difficultés pour avoir des services publics partout, il est intéressant de développer des maisons de services publics, qui centralisent tout un ensemble de services, avec le « guichet unique ». Ce type de service pourrait être offert de manière ponctuelle avec des permanences (hebdomadaires par exemple) dans certaines mairies et fonctionner en itinérance sur un ensemble de communes
- L'éducation est perçue comme un service public clé : depuis la petite enfance (la question du maintien des classes est essentiel pour maintenir une population rurale) jusqu'à la formation supérieure qu'il convient de mieux adapter aux spécificités et besoins locaux.
- Les services de santé sont également plébiscités comme des services essentiels pour l'avenir. Face au risque de voir certains territoires dépourvus de médecins, il faut développer à certains endroits des maisons de santé qui regroupent plusieurs spécialistes, et imaginer des politiques d'accompagnement pour faciliter l'implantation de médecins dans les secteurs les plus démunis.
- Les transports sont enfin essentiels. Les transports en commun semblent aujourd'hui peu adaptés à al demande, peu souples dans leurs horaires et dans leurs trajets. Les différentes collectivités (département, agglomération, Région) doivent travailler ensemble pour plus de cohérence dans les offres (notamment en intermodalité). Il faut être plus à l'écoute des besoins des usagers. Un des enjeux est d'améliorer la desserte des lieux qui centralisent des services publics (écoles, services de santé…)

Sur l'animation des territoires

- Face à la grande diversité d'initiatives d'animation locale, la question se pose du type de soutien que la collectivité peut apporter. Valoriser sans homogénéiser ; respecter les approches diverses (militants, amateurs, bénévoles) et ne pas vouloir tout professionnaliser.
- L'animation passe aussi par l'éducation à la culture : Il s'agit d'un travail quotidien, par "petites touches", de médiation culturelle : accompagner dans la découverte de spectacles, introduire des artistes dans le quotidien des habitants pour inciter à voir autrement…
- Le Guichet unique peut permettre de coordonner l'ensemble des animations, pour une meilleure visibilité : aider les associations à proposer des animations, sans concurrence entre elles, sans épuisement administratif.
- Le coût d'accès à la culture peut être rédhibitoire. Il faut améliorer la communication sur les aides et les conditions/journées d'accès gratuits.
- D'une façon générale, il convient de travailler sur les modes de communication car l'offre culturelle est importante sur l'ensemble du territoire mais on ne sait pas toujours où aller chercher les informations.

Sur les conditions pour réinvestir les centres-bourgs

- Pour réinvestir les centres bourgs il est essentiel d'agir sur un ensemble de sujets : le logement, les équipements (dont l'école), l'aménagement urbain, les commerces.
- Sur la question du logement, il faut être en mesure de proposer des loyers accessibles et des logements adaptés aux personnes âgées. Pourraient aussi être imaginés des dispositifs d'incitation financière pour que les gens s'installent en centre-ville. Mais il faut volonté politique d'accueillir de nouveaux habitants, qui doit se traduite dans les documents d'urbanisme (densification, bimby…)
- Pour favoriser l'installation ou le maintien de commerces de centres-bourgs ou centres-villes plusieurs actions sont nécessaires : fiscalité, loyers-baux, horaires adaptés-amplitude horaire, accessibilité. La question du stationnement, plus difficile en centre ville que dans les centres commerciaux périphériques est revenu souvent. La maîtrise du développement de zones commerciales périphériques est aussi un levier pour faciliter le maintien des commerces dans les centres.
- L'aménagement a aussi un poids important, au sens large : à la fois pour améliorer le cadre de vie, la propreté, ou le sentiment de sécurité.
- Finalement les équipements, culturels, éducatifs, sportifs ou de services publics contribuent à l'animation et au « vivre ensemble ».

Synthèse de l'atelier de concertation du 19 octobre 2017 – Voulgézac

- 33 participants
- Deux tables rondes organisées et animées par les techniciens de GrandAngoulême.
- Tous les thèmes : sur les services publics de demain, sur l'animation territoriale, sur les conditions de réinvestissement des centres-bourgs

Sur les services publics de demain

- La question de l'équité territoriale est bien partagée par l'ensemble des participants. On ne peut pas avoir des services publics sur l'ensemble des communes. Il faut envisager une nouvelle forme de service public, comme un guichet unique de proximité.
- Ce guichet unique de proximité doit-être considéré comme un « Internet humain ». Il pourrait être présent de manière continue ou ponctuelle dans certaines mairies, pourrait-être mobile et proposerait de nombreux services : information du citoyen, services administratifs, point de rencontre notamment dans le cadre de l'accompagnement des ainés, services médicaux pour compléter les services numérique de télémédecine, etc.
- Le numérique est une des conditions pour développer des services publics à distance, mais attention, le numérique partout oui, mais pour tous et pour tout, non. Il ne doit pas remplacer la présence humaine et le nécessaire contact humain. La dématérialisation des services publics ne s'adapte pas à toutes les compétences, pas à tous les publics, ni à tous les territoires.
- Les services de la petite enfance et à la jeunesse ont une imprégnation très forte sur cette partie du territoire de GrandAngoulême. Des innovations ont été mises en place ces dernières années. La création de GrandAngoulême ne doit pas réduire à néant les efforts déployés : Pourquoi ne pas s'appuyer sur les compétences développées localement pour appuyer la politique enfance/jeunesse sur l'ensemble du territoire ?
- Les mobilités : un réseau de transport innovant doit être déployé sur le territoire. Innovant au sens où doivent se généraliser le transport à la demande, le co-voiturage, etc. C'est une condition absolument nécessaire à une politique d'aménagement du territoire équitable, où c'est l'accès aux services qui doit primer sur leurs localisations.

Sur l'animation des territoires

- Les centres sociaux sont les premiers acteurs identifiés pour l'animation du territoire. La partie sud du territoire de GrandAngoulême a toujours eu une culture forte d'accompagnement de la jeunesse et de soutien aux publics les plus fragiles. Les centres sociaux sont des repères pour la population et le territoire.

- Mise en réseau, coopérations et partages apparaissent comme la seconde priorité à l'animation des territoires. Réseaux citoyens, partages d'expériences, coopérations entre communes. L'animation des territoires ne se fait que sur la base d'une ouverture vers l'autre.
- Le développement économique est un conditionnant de l'animation des territoires. Dans le sud du territoire, ce développement se manifeste notamment par le développement des économies circulaires et des économies sociales et solidaires. La culture est aussi un levier de développement économique qui est aujourd'hui menacé (Festival Nuits Romanes).

Sur les conditions pour réinvestir les centres-bourgs

Comment préserver l'intensité des centres-bourgs ? Une liste non exhaustive apparaît à la fin de l'atelier.

- En tout premier lieu, il est question de « sauver » les écoles. Question sous-jacente de la nécessaire mixité générationnelle.
- L'artisanat et les commerces qui doivent être maintenus dans les lieux de vie. Ils sont garants des échanges humains et de la vitalité économique et sociale des centre-bourgs.
- Le guichet unique de proximité semble une bonne condition pour investir ou réinvestir les centres-bourg : la présence régulière de services de proximité peut aider au maintien des populations sur place.
- Le tissu associatif ensuite, qui semble indispensable pour l'animation des territoires des centres-bourgs.
- Pour maintenir les populations dans les centres-bourgs, une politique de rénovation du bâti et de mise en conformité et adaptation des logements est nécessaire.
- Les offres de transports alternatifs (transport à la demande, co-voiturage, taxi) doivent être développées pour offrir une gamme complète de solutions de mobilités pour accéder aux centres-bourgs.
- Enfin, le haut débit apparaît comme une condition indispensable à l'installation dans les centres-bourgs, que se soit pour les habitants, les artisans ou les entreprises.

Synthèse de l'atelier de concertation du 19 octobre 2017 – Brie

- Une trentaine de participants
- Trois tables rondes organisées et animées par les techniciens de GrandAngoulême.
- Tous les thèmes : 3 tables sur les services publics de demain, 1 table sur l'animation territoriale, 2 tables sur les conditions de réinvestissement des centres-bourgs

Sur les services publics de demain

- L'équité territoriale plutôt que l'égalité stricte fait l'objet d'une prise de conscience partagée par les participants. En termes de méthode, deux approches doivent être combinées : la facilité d'accès aux services (soit physiquement, soit via le numérique) et la simplicité d'usage des démarches, dans une optique de simplification administrative.
- Des maisons de services publics réparties sur tout le territoire seraient le relais physiques de cette nouvelle organisation des services publics. Elles devraient être faciles d'accès et ses horaires doivent être adaptés à tous, en particulier les actifs, qui ne peuvent pas toujours se rendre dans les services publics aux horaires d'ouverture.
- L'offre en transports publics doit être adaptée à une répartition équitable des services publics. S'il n'y a pas de services publics partout, ils doivent ête accessibles par tous depuis l'ensemble du territoire.
- Le numérique est un enjeu essentiel pour mettre en œuvre cette simplification. Il doit permettre de mettre sur un pied d'égalité rural et urbain. Il ne doit oublier personne : les publics les moins familiarisés au numérique doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique.
- La mutualisation des services concerne également les équipements culturels, sportifs et associatifs, en limitant le nombre des équipements coûteux tout en permettant une diffusion mobile sur le territoire.
- Les services environnementaux gagneraient à être améliorés : des progrès restent à faire en matière d'alimentation, d'assainissement, de recyclage avec un souhait de création cde recycleries.
- 2 thèmes ont particulièrement été évoqués : la santé et l'éducation. La répartition des équipements de santé sur le territoire est un enjeu crucial et son maillage doit associer des maisons de santé regroupant des spécialistes, un maillage plus resserré de médecins généralistes et des facilités d'accès à l'hôpital. L'éducation nécessite davantage de proximité, associant équipements scolaires centres de loisirs, équipements jeunesse , afin que tous les âges de la jeunesse y compris les jeunes adultes trouvent des offres adaptées.

Sur l'animation des territoires

- Favoriser la dynamique associative est apparu comme l'enjeu principal de cette table ronde. Les associations émanent directement de la population, et le bénévolat prend une part essentielle dans la vie du territoire. Les participants ont relevé qu'ils ne souhaitent pas aller vers davantage de professionnalisation de la vie associative, mais qu'ils ont besoin de davantage de soutien logistique et organisationnel.
- Les associations sportives sont particulièrement identifiées comme étant au cœur de la vie des communes. Elles ont cependant besoin de davantage de coordination afin de mieux organiser les événements et déplacements.
- La présence de la culture en milieu rural est indispensable. Elle peut y prendre ses quartiers de manière pérenne ou itinérante, mais aucune partie du territoire ne devrait être oubliée. Les offres culturelles « locales » devraient être associées à un « Pass Culture » permettant l'accès à la culture sur tout le Grand Angoulême, à un coût raisonnable et pour tous.
- Les équipements, en particulier les plus coûteux, peuvent être mutualisés mais il est indispensable d'organiser les accès pour tous.
- Les centres d'action sociale sont des acteurs reconnus de l'animation territoriale. Les participants pointent la nécessaire proximité de ces services pour connaître leurs usagers, mais cela pourrait passer par des services intercommunaux d'action sociale.

Sur les conditions pour réinvestir les centres-bourgs

- Le dynamisme des centres-bourgs sera l'un des signes de leur attractivité retrouvée. Ce dynamisme devra associer diversité des commerces et services, animation commerciale et marchés, ainsi que visibilité de la présence de la vie culturelle et associative. L'une des conditions pour une dynamique commerciale retrouvée sera de stopper le développement des zones commerciales pour privilégier et redévelopper le commerce de proximité.
- Le deuxième pilier d'un réinvestissement des centre-bourgs est la politique de l'habitat et du logement. Il s'agit de combattre la vacance en réhabilitant les logements pour être attractifs, en les adaptant aux besoins des différents « formats » de foyers, et en aidant les bailleurs afin que louer un logement dans des villages éloignés soit moins risqué financièrement.
- La vie intergénérationnelle doit être garantie : les centre-bourgs doivent être en mesure d'accueillir tous les âges de la vie. Les services et les logements doivent être adaptés pour tous les âges et pour toutes les tailles de familles. L'un des points essentiels est l'accès au soin et aux services de santé dans ces centres-bourgs.
- Les centres-bourgs doivent enfin combiner qualité et convivialité des espaces publics avec facilité de déplacement dans les centres-bourgs et vers les pôles d'attraction du territoire.

Tableaux de Synthèse des 3 ateliers de concertation citoyenne du 19/11/17

Les trois conditions par ordre de priorité pour ***réinvestir les centres-bourgs***

Soyaux	***Voulgezac***	***Brie***	***BILAN GLOBAL***
1. Aménagement	1. Education	1. Commerces	1. Commerces
2. Commerces	2. Services administratifs	2. Transports	2. Education
3. Transports	3. Commerces	3. Aménagement urbain	3. Aménagement urbain

Les trois conditions par ordre de priorité pour ***l'animation des territoires***

Soyaux	***Voulgezac***	***Brie***	***BILAN GLOBAL***
1. Culture/Sport	1. Aménagement urbain	1. Social	1. Social
2. Communication	2. Social	2. Culture/Sport	2. Aménagement urbain
3. Financement	3. Commerces	3. Education	3. Culture/Sport

Les trois conditions par ordre de priorité pour ***les services publics de demain***

Soyaux	***Voulgezac***	***Brie***	***BILAN GLOBAL***
1. Transports	1. Santé	1. Santé	1. Santé
2. Education	2. Transports	2. Education	2. Transports
3. Social	3. Administration	3. Environnement	3. Education